



HAL
open science

Violences conjugales en campagnes : spécificités et encadrement institutionnel. Études de cas dans les départements de l'Orne et de la Manche (Normandie)

Margaux Boisgontier

► To cite this version:

Margaux Boisgontier. Violences conjugales en campagnes : spécificités et encadrement institutionnel. Études de cas dans les départements de l'Orne et de la Manche (Normandie). Géographie. 2022. dumas-03986418

HAL Id: dumas-03986418

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03986418>

Submitted on 13 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Mémoire de recherche
encadré par **Nicolas Bautès** et **Pauline Seiller**

Violences conjugales en campagnes : spécificités et encadrement institutionnel

Études de cas dans les départements de l'Orne et de la Manche (Normandie)



Margaux Boisgontier

Master 1 Géographie Aménagement Environnement Développement (GAED)
parcours Territoires en Transition

Université de Caen Normandie, UFR SEGGAT
Année 2021 – 2022



Figure 1 Photo de couverture – « Portraits de guerrières »

À propos de l'image de couverture

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation aux violences dans le couple, l'association Osys (Oui SYStématique) a mis en place en décembre 2021 une exposition de photos à la médiathèque de Bayeux. Un travail conçu avec d'anciennes victimes de violences qui, à travers cet évènement, ont souhaité témoigner d'une partie de leur histoire. Sur cette photo, deux « guerrières » (pour reprendre les mots utilisés par l'association) : à droite, une des professionnelles de l'association, à gauche, une survivante de violences conjugales.

Les membres de l'association m'ont donné leur accord pour que je puisse utiliser cette photo. Elle figure ici en guise de remerciements et de témoignage de tout le respect que j'ai pour l'ensemble de leur travail.

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent bien sûr à Nicolas Bautès et Pauline Seiller pour l'encadrement de ce mémoire, pour l'ensemble de leurs conseils expérimentés ainsi que pour leur disponibilité et leur bienveillance tout au long de ce travail.

Je tiens aussi à remercier l'équipe pédagogique du Master qui nous a transmis tous les outils nécessaires pour que l'on puisse appréhender le plus sereinement possible cet exercice. Mes remerciements vont aussi aux membres de la bibliothèque-cartothèque, Nicolas, Tony et Nicolas, qui ont largement participé à ce que ce travail soit réalisé dans les meilleures conditions possibles et qui, cette année encore, ont toujours été disponibles et forces de conseils de lectures.

Mon travail de terrain a été ponctué de très belles rencontres. Naturellement, je tiens ici à remercier toutes celles et ceux qui, pendant parfois plusieurs heures, ont gentiment pris de leur précieux temps pour échanger avec moi. J'en profite ici aussi pour leur témoigner, de nouveau, de toute ma reconnaissance quant à leur travail et leur engagement sur le terrain.

Je tiens aussi à remercier mes parents de m'avoir permis de suivre des études qui m'épanouissent et de m'avoir toujours écoutée et accompagnée sans l'ombre d'embarras ou jugements. Merci à toi aussi Papy, merci de m'avoir transmis ta curiosité et ton goût pour les nouvelles rencontres, merci aussi pour ton incroyable énergie qui me motive à chaque moment passé avec toi. Thérèse, je pense aussi à vous, ces quelques mots ne sauraient faire part de toute mon admiration pour une maman qui a toujours accompagné ses filles, enfants et petits-enfants dans les moments les plus compliqués.

Évidemment, je remercie mes si chères amies et amis : Ninie, Coco, Quentin, Simon, Morgane, Harald, Vincent, Dorine, Anila, Lalie et tous les autres (à qui je pense fort aussi en écrivant ces quelques lignes), merci pour vos chaleureux encouragements tout au long du mémoire, pour avoir su me remotiver dans les moments de doutes et, surtout, merci infiniment de participer autant à mon épanouissement depuis plusieurs années maintenant. Un grand merci aussi aux copines militantes pour leurs encouragements et pour toutes les aventures féministes que j'ai eu le plaisir de vivre avec elles cette année encore. Enfin, merci à toi Chloé, pour ton soutien sans failles, ton écoute et ton indescriptible patience.

Je ne pourrais terminer ces remerciements sans avoir une pensée pour toutes celles dont il est aussi question dans ce mémoire mais également pour deux de ces femmes qui, l'année dernière, ont perdu la vie sous la violence de leurs conjoints dans les terrains mêmes où cette recherche a été réalisée.

Notes sur l'écriture

Parce que les mots peuvent être des outils qui participent à la perpétration d'inégalités et stéréotypes, une grande partie de ce travail sera rédigée sur le mode de l'écriture inclusive.

Pour faciliter la compréhension des expressions utilisées, voici ici quelques indications sémantiques :

Féminin	Masculin	Inclusif
Actrices	Acteurs	Acteur·ices
Actives	Actifs	Actif·ves
Chercheuses	Chercheurs	Chercheur·euses
Diplômées	Diplômés	Diplômé·es
Employées	Employés	Employé·es
Professionnelles	Professionnels	Professionnel·les
Enquêtées	Enquêtés	Enquêté·es
Habitantes	Habitants	Habitant·es
Interlocutrices	Interlocuteurs	Interlocuteur·ices
Nombreuses	Nombreux	Nombreux·ses
Ouvrières	Ouvriers	Ouvrier·ères
Présentes	Présents	Présent·es
Travailleuses	Travailleurs	Travailleur·euses
Usagères	Usagers	Usager·ères

Glossaire

Cisgenre : « personne dont l'identité de genre correspond au sexe qui lui a été assigné à la naissance » (définition Dictionnaire Le Robert, 2021).

Violence conjugale : « tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire) cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination » (Organisation Mondiale de la Santé).

Violences sexistes et sexuelles : « actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. » (d'après la définition retenue par la Convention d'Istanbul ratifiée par la France le 4 juillet 2014).

Au cours de ce mémoire, l'expression de « victimes de violences conjugales » a été abondamment utilisée pour évoquer les femmes ayant vécu des violences dans leur couple. Des débats sémantiques existent actuellement autour de cette expression du fait qu'elle ne souligne que très peu la résilience des personnes concernées. En cela, un terme synonyme à celui de « victime » aurait pu être utilisé : celui de « survivante ».

Table des matières

Introduction générale.....	9
<u>PARTIE 1</u> Violences conjugales, violences de genre et étude des mondes ruraux. Positionnement du problème et de la recherche	15
CHAPITRE 1 – Le problème des violences conjugales : éléments de cadrage	17
1.1 Les violences conjugales : une « affaire privée » devenue un problème public	17
1.1.1 L’institutionnalisation du problème des violences conjugales.....	17
1.1.2 De premières mesures statistiques des violences conjugales en France.....	19
1.2 Envisager les violences conjugales comme une expression des rapports de domination de genre.....	22
1.2.1 Mobiliser le genre pour analyser les violences conjugales : les apports du féminisme matérialiste.....	22
1.2.2 Enjeux d’une conception genrée des violences conjugales	24
1.3 L’espace comme outil pour exercer une emprise intime : la spatialisation des violences conjugales.....	26
CHAPITRE 2 – Approcher la problématique des violences conjugales par l’espace	30
2.1 Étudier les violences conjugales en contexte : un effet spatial ?	30
2.1.1 Une recherche qui s’inscrit dans le champ de la géographie sociale et dans le sillon d’une géographie féministe.....	30
2.1.2 Un travail de recherche dans les « campagnes » normandes.....	33
2.2 Approcher le terrain	36
2.2.1 Quelle population d’enquête ?.....	36
2.2.2 La posture adoptée : militantisme et engagement sur le terrain	44
<u>PARTIE 2</u> L’espace des campagnes : un contexte socio-géographique spécifique ? Problématiques des terrains d’étude	47
CHAPITRE 3 – Des contextes socio-spatiaux propres aux campagnes.....	49
3.1 Deux « départements ruraux ».....	49
3.1.1 Dans l’Orne et la Manche, une mosaïque de « campagnes autonomes ».....	49
3.1.2 Des ensembles ruraux structurés par des bourgs et petites villes.....	52
3.1.3 Des départements où l’habitat est dispersé.....	58
3.2 Des contextes socio-économiques propres aux dynamiques des campagnes	61
3.2.1 Croissance démographique en déclin et vieillissement de la population	61

3.2.2 Niveau de diplôme et situation face à l'emploi : des départements marqués par une faible qualification et des emplois peu mixtes	64
3.2.3 Dans l'Orne et la Manche : une forte proportion de « communes rurales au caractère préservé »	68
CHAPITRE 4 – Des spécificités sociales propres aux campagnes ?	72
4.1 Des sociabilités spécifiques dans les mondes ruraux	72
4.1.1 Dans les campagnes, des sociétés locales en renouvellement	72
4.1.2 « Ici tout le monde se connaît » : le poids de l'interconnaissance encore présent dans l'espace social des campagnes	74
4.1.3 Les élu-es locaux : figures publiques et figures de proximité	75
4.2 Rapports aux territoires et construction des normes de genre en campagnes	78
4.2.1 Espace vécu et espaces de vie : les représentations de l'espace en campagnes	78
4.2.2 Les « gars du coin » et les « filles du coin » : une socialisation genrée dans les mondes ruraux ?	79
4.2.3 Conjugalité et ruralités	81
<u>PARTIE 3</u> L'effet de contexte spatial sur les violences conjugales en campagnes. Résultats de la recherche.....	84
CHAPITRE 5 – En campagnes, des victimes éloignées des possibilités de sortie des violences	86
5.1 Des spécificités spatiales qui participent à renforcer l'isolement des victimes.....	86
5.1.1 La dispersion de l'habitat et le manque de transports en communs : des obstacles pour entamer un parcours de sortie des violences	86
5.1.2 Des territoires étendus où l'action des services de sécurité y est complexifiée	88
5.2 Une difficile couverture territoriale des campagnes pour les services d'accompagnement des victimes	91
5.2.1 Des services sociaux concentrés dans bourgs et petites villes	91
5.2.2 Des associations spécialisées qui essayent d'atteindre les campagnes	95
CHAPITRE 6 – Dans les mondes ruraux, des freins à l'identification des victimes de violences conjugales.....	102
6.1 Un contexte où se dressent des « barrières » dans le processus d'identification des victimes	102
6.1.1 Représentation de l'espace et interconnaissance en milieu rural	102
6.1.2 « Ici les questions de violences ça reste un sujet difficile à aborder » : la question de la sensibilisation collective aux violences faites aux femmes dans les mondes ruraux.....	106
6.2 – La présence de populations vulnérables dans les territoires ruraux	112
6.2.1 « je pense qu'elles, on n'arrivera jamais assez à les toucher » : la question des violences faites aux femmes âgées en campagnes	112
6.2.2 Dans les mondes ruraux populaires, des freins quant au départ du domicile	114

CHAPITRE 7 – En zones rurales, des dispositifs d’ « allers-vers » pour lutter contre les violences..	116
7.1 Une adaptation spatiale de la politique de lutte contre les violences.....	116
7.1.1 L’utilisation de l’espace des pôles ruraux pour améliorer l’identification des victimes et sensibiliser aux violences.....	116
7.1.2 En campagnes : des initiatives de plus en plus itinérantes	123
7.2 S’adapter aux mondes ruraux pour identifier et prendre en charge des victimes de violences conjugales en campagnes	125
7.2.1 Garantir et préserver l’anonymat dans l’intervention sur la problématique des violences conjugales en contexte rural	125
7.2.2 L’espace des communes rurales : mobilisation des élu-es locaux et émergences d’initiatives locales	126
Conclusion générale	135
Bibliographie.....	138
Table des figures	143
Annexes	146

Introduction générale

Sous les cris du slogan « *Ni una menos* » (« pas une de moins »), plusieurs capitales étaient, en 2015, le lieu de mouvements massifs de femmes protestant contre la hausse des féminicides dans leurs pays. L'année suivante en France, l'organisation de ralliements virtuels autour de « *MeToo* » et « *Balance ton porc* » a permis à de nombreuses femmes de dénoncer publiquement des actes de harcèlement, de viols parmi d'autres cas de violences sexistes et sexuelles. Ces différents mouvements de dénonciation des violences faites aux femmes, de résonance internationale, relèvent de ce que la sociologue et militante féministe Aurore Koechlin nomme « la quatrième vague féministe » (Koechlin, citée par Heilaud A., 2021). Ce regain d'intérêt pour les questions féministes depuis 2010 marque une explosion mobilisatrice sur des sujets jusque-là restreints à la sphère militante féministe.

Entre la mise en évidence de témoignages de harcèlements de rue et les séismes de dénonciations d'agressions sexuelles, les thématiques des féminicides et des violences conjugales prennent une place de plus en plus importante dans la sphère publique et médiatique. En France, la résonance nationale des mobilisations lors des journées de lutte contre les violences faites aux femmes organisées à Paris en novembre 2021 en est une éclairante illustration. Mobilisant de plus en plus de manifestantes depuis 2018, les mouvements militants contre les violences sexistes et sexuelles ont atteint cette année encore un record de participantes et participants.



Figure 2 Marche contre les violences sexistes et sexuelles du Collectif NousToutes à Paris le 20 novembre 2021. *Place de la République (Paris)* - Margaux Boisgontier, 2021



Figure 3 Marche contre les violences sexistes et sexuelles organisée par le Collectif Droits des Femmes 14 à Caen le 25 novembre 2021. *Rue du Gaillon (Caen)* - MB, 2021

En se centrant ainsi sur ces formes de violences envers les femmes, le regain du militantisme féministe est parvenu à rendre publique une réalité de longue date mise sous silence, et à susciter une forme de prise de conscience des pouvoirs publics.

Traiter des violences dans la sphère privée implique dans un premier temps d'éloigner toute confusion entre conflits et violences dans le couple. Là où le conflit implique la réciprocité des agressivités de la part des protagonistes, les violences conjugales sont l'expressions de situations d'emprise où l'un des deux partenaires exerce son contrôle sur le second :

« Alors que le conflit peut être envisagé comme une des modalités fonctionnelles des relations interpersonnelles durables, la violence est un dysfonctionnement conjugal. Elle résulte d'une volonté, plus ou moins consciente, de façonner l'autre pour mieux assurer son pouvoir. » (Jaspard, 2011)

Cette volonté de contrôle et d'appropriation de l'autre aboutit donc à la manifestation de différentes expressions de la violence. Souvent associées à de la violence physique, les violences conjugales sont aussi et surtout psychologiques :

« À la brutalité des coups, il faut ajouter la férocité des mots. Propos blessants, paroles injurieuses, autoritarisme paternaliste, condescendant ou tyrannique, contrôles, reproches et réprimandes, humiliations, jalousie malade, dénigrement, dévalorisation, cris, menaces et contraintes sexuelles... longue est la liste des manifestations de la violence ordinaire. » (Jaspard, 2007)

Par un contrôle permanent, des violences verbales et des agressions physiques ou sexuelles, le-la conjoint-e violent-e établit sa domination dans le couple. Une domination qui, comme l'ont montré les enquêtes statistiques portant sur les rapports entre genre et violences, est, dans les couples hétérosexuels, principalement masculine (enquête Enveff 2000, enquête VirRaGE). Loin d'être un processus isolé, cette domination masculine est incorporée socialement et en lien étroit avec un ensemble d'injonctions liées au mode de fonctionnement du système patriarcal.

Une hiérarchisation des rôles sexués se retrouve donc aussi dans le huis clos conjugal qui, par bien des aspects, peut ainsi « devenir le dernier bastion de résistance masculine à l'autonomie féminine » (Jaspard, 2007). Les stéréotypes socioculturels de genre profondément ancrés dans la société sont aussi installés dans la sphère privée où les inégalités entre hommes et femmes perdurent. Ces dynamiques inégales apparaissent aussi dans la vie quotidienne au sein même de l'instance familiale où, encore aujourd'hui, inégalités de revenus et inégalités patrimoniales selon le genre demeurent dans les couples hétérosexuels (Bessière & Gollac, 2020). Lorsque le contrôle de sa conjointe atteint son degré le plus élevé, la survenue des violences apparaît donc comme une réponse pour maintenir un ordre sexué au sein du foyer.

Dès lors, la compréhension des violences conjugales doit non plus s'observer au niveau interpersonnel mais davantage à l'échelle macrosociologique : les violences commises par des hommes sur les femmes ne sont ni « l'œuvre de déviants individuels » ou d'« anomalies sociales » mais bien l'expression des rapports de domination de genre dans une société encore vivement patriarcale (Segato, 2016). Sous cette approche structurelle, la violence masculine doit être pensée comme un *continuum* (Kelly, 1987) qui rend visible un système de violences « dont la forme la plus extrême est le meurtre de femmes, au motif que ce sont des femmes » (Palierne, 2018).

Les violences conjugales qui, pour Maryse Jaspard, sont « un des aspects, sans doute le plus caché, de l'ensemble des violences subies par les femmes » (Jaspard, 2007) s'intègrent alors dans des rapports de domination de genre. Appréhender les violences conjugales dans une perspective féministe c'est donc aussi travailler sur les rapports de genre. Ces derniers apparaissent à toutes les échelles et mobilisent différentes spatialités chez les acteurs, faisant donc du genre un objet également géographique si l'on s'appuie sur la définition de Levy et Lussault de cette notion : l'objet géographique est un « construit cognitif permettant d'appréhender un phénomène spatial » (Levy & Lussault, 2003).

En pensant les rapports de genre au prisme de l'espace, la géographie du genre tend à démontrer qu'ils s'accroissent, s'annulent ou se transforment en fonction des espaces :

« L'esclavage domestique, la violence conjugale, le viol, la prostitution sont des situations qui sont loin d'être marginales. Les envisager comme des « situations géographiques » dissipe l'illusion d'une société de l'individu dans laquelle les rapports sociaux de sexe auraient disparu au sein d'une humanité plurielle et mobile, et met en lumière les effets spatiaux du genre, ainsi que ses combinaisons avec d'autres variables de la domination. » (Raibaud, 2012).

Ce travail souhaite donc interroger le rôle explicatif de l'espace dans la compréhension des tendances ou des traits spécifiques aux violences de genre : de quelle manière les différences entre les types de lieux (espaces ruraux, espaces urbains denses) et, avec eux, leurs caractéristiques socio-économiques, leur isolement ou, au contraire, leur inscription dans un tissu relationnel dense, sont-elles susceptibles d'influer sur la nature et l'intensité des phénomènes de violences conjugales ? Les types d'espaces, révélateurs de traits sociaux, mais aussi, de manières distinctes d'habiter, de formes de socialisations différentes, sont-ils des critères pertinents pour expliquer les formes selon lesquelles se manifestent les violences de genre, les difficultés auxquelles se confrontent les victimes dans leur parcours de sortie, les réponses sociales et institutionnelles ?

Ces interrogations conduisent à mettre à l'œuvre une approche géographique de faits jusqu'ici largement traités au travers d'une grille d'analyse sociologique. En d'autres termes, cette

recherche tend donc à compléter la connaissance sociologique sur les violences et les rapports de genre, en intégrant une dimension susceptible d'éclairer certaines difficultés auxquelles se confrontent à la fois les victimes et les instances en charge d'en assurer la prévention et d'en élaborer des réponses institutionnelles.

Les violences conjugales constituent « un phénomène social transversal » (Jaspard, 2011) et s'exercent dans tous les milieux sociaux et dans tous les types d'espaces. Opposer les milieux ruraux aux milieux urbains en termes d'occurrence des violences serait donc erroné. Néanmoins, les apports de la géographie ont déjà montré que, par bien des aspects, les espaces hors influence des pôles urbains, ont des caractéristiques qui leurs sont propres et qui les différencient des espaces urbanisés : leurs plus faibles densités démographiques, leur haut degré d'interconnaissance ou encore leurs plus faibles concentrations en équipements et en services publics. Ces caractères, associés à des niveaux de vie généralement moins élevés et des inégalités sociales souvent importantes, sont ainsi susceptibles de constituer des facteurs aggravants pour les violences conjugales, aspects qui viennent aussi complexifier leur traitement par les institutions en charge de la question des violences dans le couple.

Ce travail interrogera ainsi ces caractères associés à des espaces ruraux ou périurbains, parfois définis pour leur isolement par rapport aux espaces de concentrations que sont les villes. Il s'agira donc d'étudier de près les spécificités de ces espaces, en les replaçant dans leurs dynamiques spatiales, à plusieurs échelles, afin d'identifier de quelle manière la question des violences conjugales s'y pose de manière spécifique.

Une étude de cas dans les départements de l'Orne et de la Manche aura alors pour objectifs d'analyser en contexte les différentes logiques d'acteurs et actrices qui se tissent autour de ce phénomène. Se focaliser à l'échelle de deux départements ruraux me permettra de dresser les principaux traits sociaux, politiques voire culturels associés à l'espace des campagnes, et de les mettre en relation avec la manière dont les violences conjugales s'inscrivent dans ces contextes spatiaux spécifiques et la façon dont elles sont appréhendées par les acteur·ices.

La question qui structure ce travail de recherche est donc la suivante :

Existe-t-il un « effet de contexte » propre aux campagnes dans la problématique des violences conjugales ?

Mon propos s'articulera alors autour des questions suivantes :

Comment le parcours de sortie des femmes victimes de violences conjugales peut-il être influencé par le contexte spatial dans lesquels il s'opère ?

La prise en charge et le rôle des acteur-ices de l'accompagnement des femmes victimes de violences sont-ils définis selon les caractères spécifiques de ces espaces ? Si oui, comment ? Dans quelle mesure et par quels moyens ?

En portant l'attention sur ces espaces, il sera donc question de révéler aussi l'ensemble des freins spécifiques aux territoires dits « ruraux » : existe-t-il un isolement géographique, social et moral (normes de genre) qui augmenterait les difficultés des victimes vivant dans ces espaces « non-urbains » ?

Dans une première partie seront évoqués les positionnements adoptés quant au problème et à la recherche : **(1)** comment le phénomène des violences conjugales a été progressivement pris en compte par l'espace institutionnel, politique et scientifique ? **(2)** dans quelles mesures penser les violences conjugales comme des violences de genre invite à interroger l'espace dans une perspective féministe ? en quoi cette question permet-elle aussi d'étudier les mutations contemporaines des mondes ruraux ?

La deuxième partie se concentrera ensuite autour des problématiques spécifiques des terrains étudiés : **(3)** en quoi l'espace des campagnes ici considéré constitue un contexte socio-géographique particulier ? quelles sont les profils spatiaux des zones d'études, leurs contextes socio-économiques ? Nous verrons ensuite **(4)** comment ces espaces regroupent des « mondes ruraux » aux caractéristiques sociales spécifiques.

Enfin, dans une troisième partie, il sera question de présenter les résultats d'une enquête menée auprès des professionnel·les en charge, à différents niveaux et depuis différentes institutions, de la question des violences conjugales, en montrant comment les configurations des campagnes sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la prise en charge des victimes et sur l'action des professionnel·les de l'accompagnement : **(5)** comment le contexte géographique éloigne les victimes des possibilités de sorties des situations de violences conjugales ? **(6)** en quoi ce même contexte peut élever différents obstacles dans l'identification des victimes ? Face à cet effet de contexte, **(7)** les membres des structures rencontrées m'ont fait part de dispositifs et adaptations spécifiques à l'espace des campagnes. Il conviendra donc dans un dernier temps de présenter les modes d'actions collectives mises en œuvre pour assurer le suivi des situations de violences conjugales en campagnes.

PARTIE 1

Violences conjugales, violences de genre et étude des mondes ruraux.

Positionnement du problème et de la recherche

Introduction de la première partie

« Quand elles arrivent, la première chose qu'on leur propose de faire, c'est enlever la géolocalisation sur leur téléphone. »

*Julia*¹, éducatrice-monitrice référente d'un dispositif d'hébergement d'urgence pour Femmes et familles victimes de violences dans **l'association B** à Alençon (Orne).

Ces propos, récoltés pendant un entretien mené avec l'une des personnes en charge d'un dispositif d'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales dans l'Orne, pointent incontestablement la dimension spatiale du problème des violences dans le couple.

Pourtant, les violences conjugales n'ont pas toujours été appréhendées comme telles. En permutant de l'espace privé à l'espace public et politique, il sera question ici de proposer un cadrage du problème des violences conjugales pour comprendre sa dimension transversale. L'évolution d'une acception des violences conjugales comme étant des violences de genre sera aussi exposée. J'aborderai ensuite comment ma recherche compte appréhender le phénomène des violences conjugales à partir d'une approche attentive à la fois au contexte spatial au sein desquelles elles opèrent - ici celui des campagnes normandes - en interrogeant de quelle manière l'espace est susceptible de comporter des éléments d'explication sur le caractère spécifique de son occurrence dans ce contexte. Il s'agira de se demander en quoi l'espace permet-il – fût-ce en partie – d'en éclairer certaines logiques ou certaines modalités spécifiques. Il s'agira pour cela de préciser la posture de départ et de déployer une démarche permettant d'appréhender ce phénomène en contexte.

¹ Pour préserver l'anonymat de la population d'enquête, l'ensemble des prénoms utilisés ont été modifiés.

CHAPITRE 1 – Le problème des violences conjugales : éléments de cadrage

Il sera question pour ce premier chapitre de proposer un cadrage du problème des violences conjugales. Il s'agira de s'intéresser dans un premier temps à l'institutionnalisation d'un problème longtemps relégué à la sphère privée. Nous verrons dans un second temps en quoi une analyse des violences conjugales comme étant des violences de genre peut s'avérer pertinente, pour enfin voir comment l'espace peut être un outil mobilisé dans le processus des violences conjugales.

1.1 Les violences conjugales : une « affaire privée » devenue un problème public

1.1.1 L'institutionnalisation du problème des violences conjugales

Les violences conjugales ont toujours existé. Elles ont même longtemps été légitimées :

« le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari »,
Code civil napoléonien, article 213 (1804)

Le message est on ne peut plus clair : historiquement en France dans le cadre conjugal, la femme mariée est privée de tous droits. Au sein du foyer, c'est au père de famille qu'il revient d'exercer un contrôle sur son épouse et ses enfants sans que le domaine public n'intervienne. La violence est ainsi autorisée, voire subtilement encouragée lorsque la femme, éternelle mineure de l'époque, transgresse les rôles qui lui sont assignés en tant qu'épouse ou mère de famille (Thiry, 2004). Si un tel « droit de correction » du conjoint sur son épouse est ainsi justifié, des législations fleurissent au cours du XIX^{ème} siècle pour « encadrer » la violence conjugale. En Europe, les violences commises par un homme sur sa femme qui conduisent au meurtre, constituent des circonstances aggravantes (Virgilli, 2021). Il conviendrait ici de saluer cette avancée qui nous ferait presque croire à un début de remise en cause de la toute-puissance du mari sur sa femme au sein du foyer, mais ce serait occulter qu'à la même époque, en Europe, le « crime d'honneur »² existe et qu'il est par définition dissocié de l'homicide. L'épouse se doit d'être irréprochable et tout écart, plus particulièrement celui qui relève de l'adultère, peut être mortellement puni. De même, si Monsieur n'est violent qu'au domicile, cela reste une affaire privée. Ce rapide détour historique n'est en vérité pas sans aucune signification pour penser les transformations de l'intérêt public vis-à-vis des violences conjugales. Par ces législations, le Code civil dresse un état des lieux de ce qui est privé et de ce qui ne l'est pas, de ce qui doit être pris en charge par les politiques publiques et de ce qui ne le doit pas. Les violences conjugales sont alors présentées comme des affaires

² Pour l'Organisation des Nations Unies : « Le crime d'honneur est le meurtre d'un membre de la famille, le plus souvent d'une femme ou d'une fille, au motif présumé qu'elle aurait jeté le déshonneur sur la famille ou lui aurait fait honte. Ces crimes sont souvent liés à la transgression de la pureté sexuelle et à d'autres comportements prétendument immoraux de la part de ce membre de la famille. » (source : ONU Femmes)

interpersonnelles : ce n'est pas aux pouvoirs publics de s'en charger et les rares fois où les instances de l'État s'en préoccupent font alors « état d'exception » (San Martin, 2019).

L'opposition entre espace privé et espace public est ici développée, on enclôtre les violences conjugales dans ce qu'il se passe au sein du foyer, dans ce qui ne relève pas des compétences de l'action publique. Se dresse ici une première référence à l'espace dans la problématique des violences conjugales.

Il semble aujourd'hui acquis que les violences conjugales constituent un problème public, pris *théoriquement* en considération par l'appareil institutionnel et juridique. Pour traiter de cette actuelle institutionnalisation il est ici nécessaire de se retourner vers l'histoire des luttes féministes des années 1970. Les combats menés pour le droit à l'avortement, à la contraception et plus tard, ceux contre le viol, ouvrent la voie à une prise de conscience du « problème des femmes battues » (Herman, 2016). Les révélations de violences, quant à elles, cheminent dans différents types d'espaces : elles progressent du plus visible jusqu'au plus dissimulé, du plus public jusqu'au plus intime et privé. En militant, des femmes se confient sur leur quotidien et constatent qu'elles sont nombreuses à subir des violences dans leur couple. C'est ainsi qu'au milieu des années 1970, l'attention d'une partie du mouvement féministe militant est massivement portée sur ce qu'il peut se passer au sein même des foyers. Le domestique commence ici à devenir politique : comme le viol, on comprendra que la violence conjugale n'est pas un épiphénomène mais bien une des nombreuses expressions de l'oppression des femmes (Delage, 2017).

Une fois le problème repéré et compris, pour ces militantes, il presse de trouver des moyens pour y remédier. A la fin des années 1970, des groupes féministes rassemblent leurs efforts autour de cette cause et s'organisent pour ouvrir des centres d'accompagnement et d'hébergement pour femmes victimes de violences : « SOS Femmes battues » à Marseille en 1976, « Centre Flora Tristan » à Clichy en 1978. Se hisse sûrement ici la partie émergée de l'iceberg puisque ces actions sont visibles et le problème des violences dans le couple attire progressivement l'attention des instances internationales. En 1979, la « Commission de la condition de la femme » de l'ONU introduit la « Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ». Ce premier texte admet que le problème des violences faites aux femmes affecte la société dans son ensemble, que leurs conséquences ne concernent pas que les victimes (San Martin, 2019). Le sujet commence ici à devenir politique et la France ratifie ce texte en 1983. Une dizaine d'années plus tard en 1993, la « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes » prolongera cette première réflexion. Il y sera notamment admis que les violences envers les femmes peuvent aussi se manifester dans les espaces privés.

Pour les pays membres, ces violences seront dorénavant reconnues comme :

« tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » - Extrait de l'Article premier de la Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes de l'ONU, le 20 décembre 1993

Ces textes témoignent de la transformation du phénomène en sujet politique : la lutte contre les violences dans le couple est à présent institutionnellement acceptée, leur survenue en est inacceptable. Il revient aux états de mettre en place des dispositifs publics pour les supprimer. En 1995, la plate-forme d'action de la conférence de Pékin, invite les États à :

« Promouvoir la recherche, organiser la collecte des données et constituer des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes et encourager la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de cette violence, ainsi que sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et la réparer » - Extrait de la Déclaration de la Conférence Mondiale de Pékin sur les Femmes, 1995

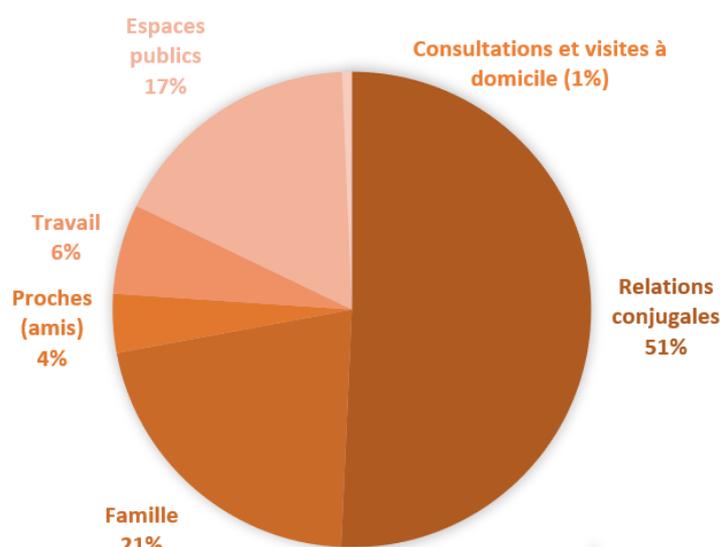
Le rideau présent sur le problème des violences dans le couple s'ouvre progressivement et les violences conjugales sont dorénavant reconnues. La production de connaissances sur ce problème de société devient dès lors un matériau nécessaire et susceptible d'être mobilisé dans la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques.

1.1.2 De premières mesures statistiques des violences conjugales en France

Mesurer l'ampleur des faits des violences envers les femmes devient une préoccupation à partir des années 1990. Bien que les premières informations sur les violences soient « remontées » aux administrations par le biais du recensement de cas précis de violences (par les associations ou par les Ministères de l'Intérieur et de la Défense), il n'existe alors en France aucune mesure statistique globale des violences commises exclusivement à l'encontre des femmes (Jaspard, 2001). Pour combler ce retard qui entache l'engagement international de l'État français pour prendre en charge cette problématique – très largement publicisé -, le service des Droits des Femmes et le Secrétariat d'État aux Droits des Femmes commandent en 1997 la réalisation d'une « Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France » (enquête Enveff). Cette première enquête statistique expressément dédiée à la mesure des violences faites aux femmes en France est réalisée en 2000 par l'Institut Démographique de l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne (IDUP).

Sur un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans, les conclusions de l'enquête pointent que les femmes sont davantage en danger chez elles que dans l'espace public. Sur une enquête transversale concernant les violences faites aux femmes dans tous les types d'espaces, la violence conjugale commence ici à être mesurée en France :

Figure 4 Résultats de l'enquête Enveff (2000) : distribution des auteurs d'agressions physiques (brutalités physiques, n = 1018) regroupés par contextes en %



Source : Données issues des conclusions de l'enquête Enveff, INED 2001

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022

Pour prolonger l'enquête ENVEFF, plusieurs études ont été réalisées dans les départements et territoires d'Outre-Mer. En Polynésie, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie, trois enquêtes sur les violences faites aux femmes ont alors été menées de 2001 à 2003. Bien que très similaire à celui utilisé pour l'étude des violences en France métropolitaine, le questionnaire a connu quelques adaptations liées aux spécificités de ces territoires : le vocabulaire utilisé a été adapté et plusieurs questions ont été rajoutées (Brown & Mazuy 2012). Il en découle aussi que c'est dans le cadre des relations conjugales que les femmes subissent le plus de violences. Dans ses conclusions, l'enquête note cependant un premier point qui fait référence aux modes d'habitat : la proximité résidentielle et la cohabitation avec la famille du conjoint exacerberait les violences conjugales du fait d'un contrôle renforcé exercé sur la femme et les enfants (Brown & Mazuy 2012). Même si cette conclusion n'est pas une des principales caractéristiques du rapport d'enquête, une première problématique d'ordre géographique est ici mise en évidence, et révélée statistiquement.

Après ces premières mesures des violences faites aux femmes à l'échelle nationale, le champ d'analyse des violences conjugales en France va s'affiner avec l'enquête VIRAGE (Violences et Rapports de Genre). Réalisée en 2015, cette enquête répond à un besoin de construire une nouvelle source de données sur les violences fondées sur les rapports de genre :

« La demande sociale de mieux connaître les caractéristiques socio-démographiques des victimes comme des auteurs est forte, tout comme la volonté de mieux comprendre les circonstances dans lesquelles ces violences surviennent et de mesurer leurs impacts tant sur les personnes que sur la société. Cela nécessite de concevoir un nouvel outil de mesure des violences. » - Extrait du projet scientifique de l'enquête Virage, 2015

Ayant pour objectif de décrire et comparer les violences subies par les femmes et celles subies par les hommes, l'enquête a permis de montrer statistiquement qui a le plus de risque de subir des violences dans le cadre des relations conjugales. De manière attendue, les résultats de l'enquête montrent qu'il s'agit très majoritairement des femmes. En mesurant également les liens existants entre les auteurs et les victimes, l'enquête prolongera cette observation : dans plus de 98% des cas, les violences commises dans un cadre conjugal (couple ou ex-conjoint) sont le fait d'un homme sur une femme.

Figure 5 Résultats de l'enquête VIRAGE (2015) : genre des auteurs de violences (hors harcèlement et exhibitionnisme) au cours de la vie, par espace de vie et genre de la personne victime

Espace de vie	Sexe des auteur.e.s					Total n	
	Un homme ou des hommes	Une femme ou des femmes	Les deux	NSP/ NVPD ⁽¹⁾	Total		
					%		
Femmes							
Famille et proches	92,6	0,9	1,4	5,1	100,0	814	
Études	96,6	0,5	1,1	1,9	100,0	233	
Travail	96,8	1,3	1,3	0,6	100,0	345	
Couple	99,1	0,9	0,0	0,0	100,0	206	
Ex-conjoint.e	98,2	0,7	0,0	1,2	100,0	147	
Espaces publics et autres	97,2	0,3	1,6	0,9	100,0	1406	
Hommes							
Famille et proches	75,5	22,5	1,4	0,6	100,0	106	
Études	58,1	33,6	6,1	2,2	100,0	68	
Travail	31,1	62,1	6,8	0,0	100,0	69	
Couple	NS ⁽²⁾					25	
Ex-conjoint.e	NS ⁽²⁾					13	
Espaces publics et autres	56,4	28,8	10,4	4,4	100,0	273	

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu au moins une violence sexuelle au cours de leur vie.

Notes : 1. NSP : Ne sait pas ; NVPD : Ne veut pas dire.

2. Non significatif car effectif trop faible.

1.2 Envisager les violences conjugales comme une expression des rapports de domination de genre

1.2.1 Mobiliser le genre pour analyser les violences conjugales : les apports du féminisme matérialiste

L'enquête Virage révèle une asymétrie dans les types de faits subis et surtout, dans leur temporalité. Dans le couple, les hommes sont moins enclins à subir des violences psychologiques, physiques et sexuelles (Brown & Mazuy, 2021). De même, ils sont aussi moins exposés à subir des violences après la séparation. Ces enquêtes révèlent alors que les violences conjugales affectent majoritairement les femmes dans le cadre de relations hétérosexuelles. Comment expliquer ce phénomène ? Si les représentations dominantes font des violences conjugales des actes marginaux, adopter un regard féministe permet de comprendre en quoi elles détiennent un caractère davantage structurel (Bereni, et al. 2012). Jalna Hanmer³ soutient cet argument dans un article publié en 1977 dans la revue « Questions Féministes » en conceptualisant la violence contre les femmes comme un des moyens de contrôle social que les hommes exercent sur elles. Pour développer ce raisonnement, la sociologue et militante britannique s'est appuyée sur son expérience au sein de structures d'assistance aux femmes victimes de violences. Un point de vue né au cœur du mouvement féministe qui lui a permis de dépasser les regards naturalistes ou pathologistes qui attribuent des caractéristiques « naturelles » aux faits de violences ou des justifications psychologiques aux auteurs (Debauche & Hamel, 2013). Dès lors, la compréhension des violences faites aux femmes glisse donc vers celle des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Ces « rapports sociaux de sexe » sont ainsi envisagés par Kate Millett, comme des rapports de domination :

« il existe entre les sexes une situation du type de celle que Max Weber définit comme un rapport de domination et de subordination » (Millett, 1979).

Ainsi, les rapports sociaux dans le couple et la famille sont traversés par des dynamiques antagonistes. Cette perspective est soutenue par le féminisme matérialiste, courant théorique porté dans les années 1970 et entre autres défendu par Christine Delphy, Colette Guillaumin, Nicole Mathieu, Paola Tabet et Monique Wittig⁴. Pour définir ce système de subordination des femmes, le féminisme matérialiste utilise un objet aujourd'hui aussi bien connu que déprécié : le patriarcat. Un « ennemi principal » qui consacre la domination du père sur tous les membres de la famille et qui, pour Christine Delphy, tend aussi à une domination économique des hommes sur les femmes (Delphy, 2013). Colette Guillaumin étend cette relation d'exploitation des femmes avec une logique d'appropriation de leur corps qu'elle nomme le « *sexage* ». Cette appropriation

³ Jalna Hanmer, *Violence et contrôle social des femmes*, Questions Féministes, No. 1 (Novembre 1977)

⁴ Christine Delphy, *L'ennemi principal* (1998) ; Colette Guillaumin, *Sexe, Race et Pratique du Pouvoir* (1992) ; Nicole Mathieu, *Homme-culture et femme-nature ?* (1973) ; Paola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes...* (1992) ; Monique Wittig, *La pensée straight* (2007)

est autant collective que privée et l'instance du mariage en est une des nombreuses manifestations (Guillaumin, 1992).

Ces différences sociales entre les hommes et les femmes qui ne sont donc pas liées à d'éventuelles caractéristiques biologiques et anatomiques, sont alors désignées par le concept de genre. Utiliser cette notion permet de comprendre un tel principe d'organisation des normes et des droits différents en fonction des sexes. Ainsi, les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas le résultat d'un déterminisme biologique mais celui d'une construction sociale. Cette perspective - que l'on peut qualifier d'anti-essentialiste - fait écho à la devenue célèbre :

« On ne naît pas femme, on le devient »
Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe* (1949)

Au-delà de ce système d'inégalités entre les sexes, le genre comporte une multitude de dimensions symboliques qui structurent les catégories de pensées autour d'une opposition féminin-masculin. Plutôt que de déterminer uniquement le genre comme un « sexe social », il faut aussi l'appréhender comme un « objet diviseur » des rapports sociaux (Bereni, et al. 2012). Les normes de genre sont, dès lors, incorporées et transmises notamment à travers les différentes dimensions de la socialisation des individus, qui commence dès le plus jeune âge :

« Les filles doivent apprendre qu'une jeune fille comme il faut ne grimpe pas aux arbres, même si les garçons le font ; les garçons doivent apprendre qu'après un certain âge, les hommes ne jouent pas à la poupée, même s'ils y jouaient avant. (...) Les filles doivent aussi apprendre à croiser les jambes en s'asseyant, alors que de telles précautions ne seront pas nécessaires pour les garçons. Et cette liste pourrait se prolonger à l'infini » Elena Belotti, *Du côté des petites filles* (1973)

On commence ici à comprendre pourquoi on continue encore aujourd'hui d'offrir des voitures bleues aux petits garçons et des poupées roses aux petites filles... S'élève alors une construction asymétrique de rôles stéréotypés qui constitue par la même occasion, un terreau fertile pour les violences conjugales dans les couples mixtes (Durif-Varembont, & Mercader, 2019).

Chausser « les lunettes du genre » pour analyser les violences conjugales permet d'aller au-delà de la dimension quantitative du phénomène et d'y ajouter une tournure qualitative (Delage, 2017). Ces violences sont entre autres fondées à partir de la socialisation différenciée des hommes et des femmes dans les couples hétérosexuels : elles sont, dans la majorité des cas, commises par des hommes car ils sont des hommes sur les femmes parce qu'elles sont des femmes.

1.2.2 Enjeux d'une conception genrée des violences conjugales

On saisit donc qu'une compréhension genrée des violences conjugales dépasse largement le fait que, du point de vue statistique, elles soient majoritairement le fait d'hommes contre les femmes. Cependant, appréhender les violences conjugales comme des violences de genre a fait, et fait encore l'objet de débats tant dans la sphère médiatique et publique qu'au sein du champ scientifique (Jaspard et al., 2003). Les arguments avancés par les détracteurs de l'analyse féministe sont aussi nombreux que dangereux. Il ne s'agira pas ici de les exposer pour leur donner une quelconque visibilité. En revanche, il conviendra d'expliquer en quoi de telles approches des violences conjugales tendent à remettre en cause la légitimité d'une action collective sur cette problématique et d'une certaine façon, de revenir encore une fois sur les droits des femmes et des minorités de genre.

Ces discours ont pour premier point commun de mettre en évidence une soi-disant symétrie dans l'usage de la violence au sein des couples hétérosexuels qui rendrait désuète toute analyse genrée des violences conjugales (Debauche & Hamel, 2013). Si la violence des femmes existe (Cardi & Pruvost, 2012), son occurrence dans le couple mérite toutefois de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'analyser. Les résultats de l'enquête Virage pointent qu'1 à 3% des hommes interrogés ont subi des violences de la part de leur conjointe dans le cadre conjugal. Avant de commenter ce fait, une précision s'impose ici : toutes ces formes de violences sont autant répréhensibles que celles commises par des auteurs hommes sur les femmes. Cependant il convient là aussi de lire plus attentivement ces chiffres et de ne pas se contenter de les analyser froidement. Les faits de violences conjugales déclarés par les hommes n'ont pas les mêmes conséquences que pour les femmes victimes de leur (ex)compagnon. À la question portant sur les affects en situation post-violences dans l'enquête Virage, les femmes déclarent davantage ressentir des sentiments de honte et de peur là où les hommes victimes sont plus nombreux à ressentir de la tristesse et de la colère (Brown & Mazuy, 2021). De même, à mesure que les faits deviennent graves et durables, les hommes en sont épargnés et les femmes voient leur parcours de vie impacté. Se dessine ici la notion de « continuum des violences faites aux femmes » (Kelly, 1988) : pour les femmes, les faits de violences conjugales sont très rarement isolés et font système avec d'autres types d'actes violents. Une telle contextualisation du vécu des victimes de violences conjugales permet alors d'appuyer l'importance d'une analyse de ces violences en termes de violences de genre. Les conséquences des violences conjugales sur le long terme ne sont pas les mêmes selon le genre de la personne victime : remettre en question cette lecture des violences conjugales par le genre c'est aussi remettre en cause la gravité de ces actes sur le long terme, et par-delà, délégitimer l'importance d'une prise en charge des victimes.

À cette première explication s'oppose l'argument d'une sous-représentation du nombre d'hommes victimes dans les enquêtes nationales sur les violences : une contestation entre autres portée par le courant masculiniste⁵ (Blay & Dupuy-Déry 2009). Pour ces défenseurs d'un certain contre-mouvement féministe, il y aurait une tendance à occulter une certaine violence féminine au sein des couples hétérosexuels. Les hommes violentés développeraient alors un sentiment de honte qui les empêcheraient de déclarer et conscientiser leurs violences vécues. Nul besoin ou presque de rappeler ici que dans les précédentes enquêtes, la honte n'est pas le premier sentiment des hommes victimes de violences. De même, l'analyse de ces mêmes enquêtes révèle *a contrario* que les hommes se déclarant victimes ont largement participé au questionnaire en décrivant une multitude de faits, relevant parfois même du conflit plus que de la violence (Brown & Mazuy, 2021). En plus de participer aussi à une dynamique sous-jacente de déresponsabilisation des auteurs de violences, ces discours visent à remettre en cause les savoirs féministes (Heiniger, 2020). Comble d'une contre-argumentation uniquement fondée sur la honte des hommes victimes, ces questionnements oublient de s'interroger aussi sur les raisons de cette supposée honte masculine à se déclarer victime : si se déclarer victime de violence est plus compliqué pour un homme que pour une femme, c'est peut-être parce qu'ici aussi interviennent les rapports de genre (injonctions à la virilité, estime de soi, masculinité, etc...) ?

Enfin, comment ne pas traiter de l'intérêt d'une analyse des violences conjugales en termes de genre sans évoquer le cas des violences dans les couples gays et lesbiens ? Là également, aussi surprenant que cela puisse paraître, les pourfendeurs d'une analyse féministe des violences conjugales s'intéressent à ce qu'il peut se passer dans ces couples non-mixtes (Heiniger, 2020). Si les violences conjugales sont des violences de genre, qu'en est-il dans les couples où les deux partenaires sont assignés au même genre ? Peut-on, dès lors, continuer à affirmer que les violences conjugales sont des violences de genre s'il y en existe aussi dans ces couples ? On arrive ici à un point peu documenté et analysé (Lavoie, 2013). Néanmoins, on peut ici mettre en lien l'existence de ces violences avec l'analyse des construits sociaux liés au genre. Car ces violences peuvent être articulées aux autres formes de violences structurelles que vivent les minorités sexuelles. L'exemple de *l'outing*⁶ comme moyen de pression exercé par l'un-e des partenaires violent-e est fortement corrélé au système hétéro-patriarcal : en menaçant de révéler aux proches de la victime son orientation sexuelle, un rapport de domination s'exerce ici et s'appuie sur le fait que ces sexualités se développent dans un contexte homophobe largement lié au sexisme (Lavoie, 2013). Les relations non-mixtes n'échappent donc pas aux rapports de pouvoir. Ces couples qui connaissent déjà une multitude de violences de genre telles que l'homophobie, la lesbophobie ou la transphobie (Chamberland, 2019) peuvent eux aussi être traversés par des dynamiques internes

⁵ Le discours masculiniste est une idéologie qui « vise à remettre en question les acquis des femmes et qui s'acharne à discréditer le féminisme » (Bouchard & Boily, 2003).

⁶ *L'outing* est une « révélation par un tiers de l'homosexualité d'une personne, sans l'accord préalable de celle-ci. », Larousse, 2021

marquées par le genre. En ce sens, ces violences conjugales ne résultent pas seulement de la domination masculine mais sont le fait d'un système fondé aussi sur l'hétéronormativité.

Dès lors on perçoit à quel degré l'analyse des rapports de genre peut être mobilisée pour étudier les différentes relations de couple et, surtout, la nature de ces formes de violences. Pour cette étude il sera question de se pencher sur ces violences dans les couples hétérosexuels où les deux partenaires sont cisgenre. L'outil du genre s'y pose dès lors comme un outil critique efficace pour appréhender et étudier les violences conjugales. Elles y sont inévitablement des violences de genre : en cela, ce ne sont pas des actes isolés mais bien des faits relevant de facteurs structurels bien précis (Segato, 2016). En ce sens, nier le fait que les violences conjugales soient une des manifestations du système patriarcal consisterait à nier le fait qu'il importe aux politiques publiques de prendre en charge le problème. Ce serait aussi nier que c'est une problématique centrale qui a de lourdes répercussions autant pour la vie des femmes victimes que pour leurs droits à s'émanciper. Avec cette recherche je souhaite montrer que ces violences existent en tant que violences de genre, qu'elles sont à l'encontre des femmes pour la simple et unique raison que ce sont des femmes. Pour qu'une telle domination s'installe, des mécanismes de contrôle bien précis s'opèrent dans le couple (cf. [Annexe 5](#)). Elles sont, en outre, conduites à se poser de manière spécifique selon les types d'espaces et leurs spécificités.

1.3 L'espace comme outil pour exercer une emprise intime : la spatialisation des violences conjugales

Les différents mécanismes de contrôle dans le couple s'appliquent aussi à l'espace de vie des femmes victimes de violences. Par une surveillance des activités et des déplacements hors du domicile, les auteurs de violences conjugales contrôlent les pratiques spatiales des femmes victimes (San Martin et al. 2021). Bien que le sujet soit ici très géographique, peu de recherches s'y sont encore intéressées mais la thèse d'Evangelina San Martin soutenue à l'Université de Bordeaux Montaigne en 2019 défriche considérablement ce champ de recherche.

Dans ses travaux, cette géographe montre comment les agresseurs organisent une véritable « déprise spatiale » (San Martin, 2019) chez les femmes victimes de violences conjugales. En étudiant les représentations spatiales de femmes ayant vécu des violences conjugales, elle distingue plusieurs perceptions de l'espace, chacune reliées aux différentes étapes de la conjugalité. Avant la vie en couple et la survenue des violences, la frontière entre espace public et espace privé apparaît limpide. L'investissement des espaces publics par les femmes y est toutefois « conditionné par le sexisme de rue » (San Martin, 2019) et on observe une différenciation genrée dans la pratique de différents types d'espace. Cette réflexion est ici à mettre en relation avec les

travaux d'Eugénie Le Bigot sur les pratiques des femmes dans les espaces publics⁷. Pour les femmes et les minorités de genre, des régulations dans le rapport à l'espace existent donc au niveau macro. Dans le cadre de relations où des violences conjugales existent, ces régulations du rapport à l'espace s'observent aussi à un niveau plus micro.

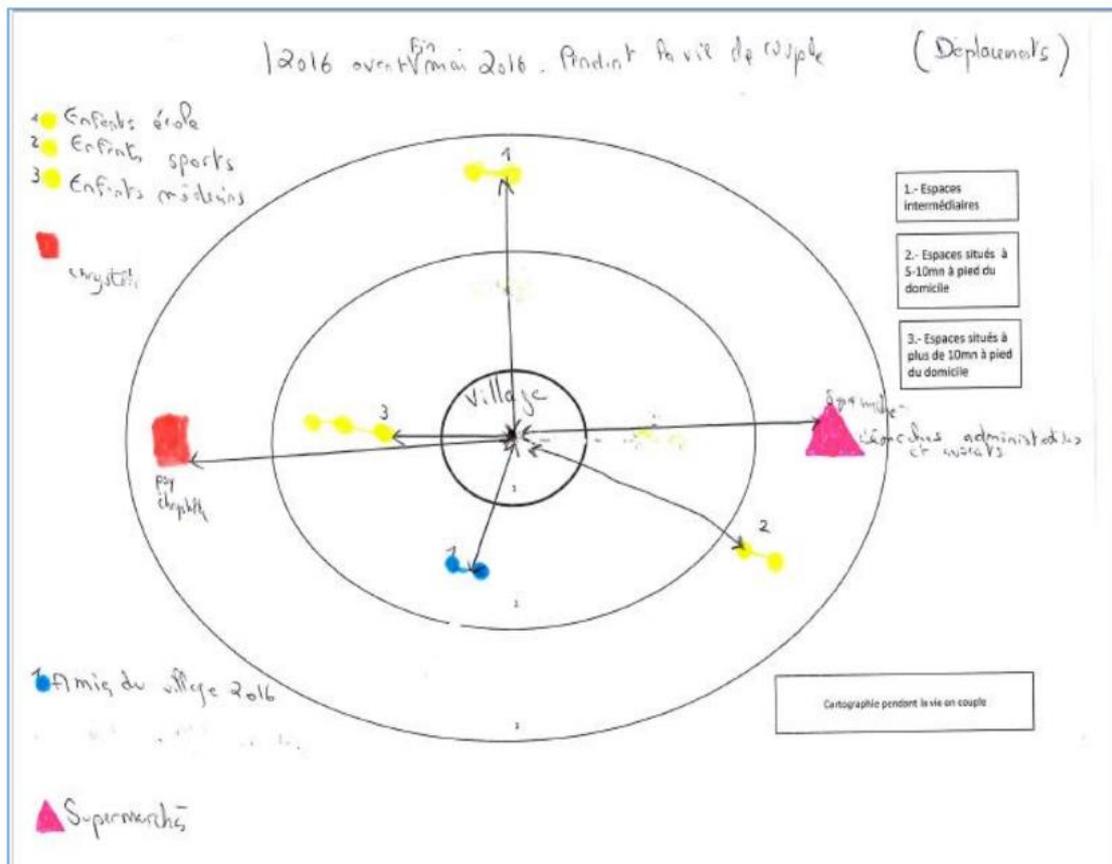
Les frontières entre espaces publics et espace domestique deviennent alors beaucoup moins claires. Les déplacements en dehors du domicile doivent être des déplacements légitimés par le conjoint violent et l'espace public devient de plus en plus un espace qui renvoie à l'espace domestique :

« À l'extérieur du domicile, ceux-ci coïncident avec ceux qui ont un rapport avec la gestion de la vie du foyer familial (accompagner les enfants à l'école, aux activités extrascolaires, chez le médecin, s'occuper des démarches en lien avec les besoins de la famille et du foyer...). » (San Martin, 2019)

Par la réalisation d'ateliers de cartographie avec des femmes sorties des violences, Evangelina San Martin identifie ces pratiques spatiales pendant et après la vie en couple. J'ai souhaité ici, reprendre le cas de « Mme Ch. » développé dans cette thèse, qui illustre la notion précédemment évoquée de « déprise spatiale » :

⁷ Eugénie Le Bigot, Pratiques de femmes dans les espaces publics : représentations stratégiques corporelles et inégalités sociales une comparaison entre Caen Rouen et Portsmouth, Mémoire de master 2 recherche : Géographie ; Caen. 2018

Figure 6 Cartographie des espaces de la vie quotidienne de "Mme Ch." pendant la vie en couple
(in. San Martin, 2019 - Figure 23)



Par la réalisation de cette carte mentale, on perçoit à quel point les déplacements de Madame Ch. se concentrent autour d'activités liées à l'univers familial ou aux tâches quotidiennes (courses, achats, ...). Pour Evangelina San Martin :

« Cette carte montre que ses liens de sociabilité correspondent à l'univers scolaire des enfants. Le rythme et les incursions à l'extérieur revêtent un caractère fonctionnel et utilitaire. » (San Martin, 2019)

CHAPITRE 2 – Approcher la problématique des violences conjugales par l’espace

Au-delà de la spatialisation des violences et de l’utilisation de l’espace comme outil et moyen de contrôle, cette recherche montre en quoi les caractéristiques et spécificités spatiales peuvent aussi participer à renforcer ces processus de contrôle. Il s’agit ainsi, à partir de plusieurs exemples pris dans des campagnes situées en Normandie, d’envisager de quelle manière les différences observées dans l’occurrence, l’intensité et la nature des réponses proposées par les dispositifs de l’action publique vis-à-vis des violences, sont liées à des effets de contexte qu’il convient de mettre en évidence. Dans ce second chapitre, je traiterai donc de comment je compte approcher la problématique des violences conjugales. Il s’agira d’exposer dans un premier temps le positionnement dans lequel s’inscrit ce travail pour ensuite développer la méthodologie adoptée pour la réalisation de la recherche.

2.1 Étudier les violences conjugales en contexte : un effet spatial ?

2.1.1 Une recherche qui s’inscrit dans le champ de la géographie sociale et dans le sillon d’une géographie féministe

En interrogeant les possibles effets de contexte spatial dans la problématique des violences conjugales, ce mémoire s’inscrit dans le champ de la géographie sociale. Ce champ de la géographie a pour objectif d’étudier les rapports entre espaces et société, de « considérer la dimension spatiale du monde social » (Blanchard et al., 2021) au moyen d’un regard particulièrement attentif aux phénomènes sociaux, aux inégalités et aux injustices qui opèrent dans l’espace.

Pour cette géographie, l’espace est une entrée pertinente non seulement pour contribuer à la connaissance des sociétés, mais aussi pour interroger le contexte spatial de cette connaissance, susceptible d’influer sur les phénomènes sociaux :

« Le moteur, la clé, c'est la société. L'espace est toujours second et si l'on commence par lui, on risque de ne pas comprendre. » Renée Rochefort, “Réflexions liminaires sur la géographie sociale”, Actes du Colloque de Lyon (1983), Géographie Sociale, octobre 1982

En prenant position vis-à-vis des questions sociales, la géographie formule un savoir susceptible d'agir sur le monde social. De cette façon, la-le géographe est impliqué-e dans les problèmes de société et cette science devient, dès lors, une science militante :

« Le chercheur en science sociale, qu'il le reconnaisse ou non, est impliqué dans la société qu'il étudie et, qu'il le veuille ou non, par le savoir sur le social qu'il construit et diffuse, il intervient dans les relations sociales. Contrairement aux points de vue positivistes et à leurs expressions dans la géographie, la relation du chercheur à la société ne peut être celle d'un observateur extérieur et neutre. Il n'y a pas d'objectivité possible, ni de savoir sur la société qui soit indépendant des conditions historiques de sa production. » (Frémont et al., 1984)

Tout en ayant une place à part entière dans le champ des sciences sociales, la géographie en partage les méthodes et questionnements, empruntant les références, approches et outils de la sociologie, de l'anthropologie ou de l'histoire (Blanchard, et al., 2021). Une telle définition invite à ce que les géographes ne s'interdisent ou interdisent aucun thème de recherche dans leur analyse. La géographie se doit donc d'être dans l'air du temps pour toujours contribuer à une meilleure connaissance des problèmes de société actuels :

« Le géographe doit être de son temps et contribuer à la prise de conscience collective et à la solution de problèmes de société » (Frémont et al., 1984)

Dès lors, il est aussi pertinent pour la géographie de s'intéresser aux questions relatives aux rapports de pouvoirs ancrés dans la société. Dans la perspective de notre étude, cela rend donc possible un travail engagé sur la dimension spatiale du rapport de domination patriarcal. En ce sens, s'intéresser aux violences issues du système de domination masculine en géographie participe à inscrire ce travail dans le courant d'une géographie féministe.

Avant d'en dire plus sur la géographie féministe, il convient de rappeler ici que ce champ d'analyse ne s'est pas imposé sans résistances dans la géographie française. Dans un contexte où le corps des femmes est pourtant au centre d'enjeux politiques (les années 1970 étant un temps fort des mobilisations pour les droits des femmes à disposer de leurs corps), les premiers essais de géographes françaises pour considérer la dimension spatiale de la domination masculine sont dès leurs prémices contenus voire réfrénés. C'est ce à quoi se confrontera notamment Jacqueline Coutras dans ses premiers travaux sur la dimension sexuée de l'espace public urbain (Coutras, 1996). Il y a là de premières réticences et freins au développement d'une approche géographique du genre que Raymonde Séchet décrira comme autant de symptômes d'une géographie marxiste puissante où « le poids de la « classe » a fait écran et obstacle au sexe » (Séchet, 2012). Pour Claire Hancock, ces résistances face à l'introduction des questions relatives au genre en géographie tiennent aussi à la nature même de la géographie féministe : en se proposant de mettre au cœur

de son analyse une étude du système patriarcal, la géographie féministe présente pour la discipline géographique un important « potentiel transformateur tant dans les fondements de la discipline (son épistémologie) que dans l'exercice du métier (sa praxis) » (Blidon, 2021). De fait, un des premiers grands apports de la géographie féministe a aussi été de remettre en question un certain androcentrisme dans la discipline géographique (Hancock, 2002 ; Blidon, 2021).

Malgré ces résistances, ce courant parvient à imposer d'abondantes réflexions en géographie sur la place de l'espace dans le système de domination patriarcal. Dès l'après-guerre, des thèses sont soutenues en géographie sociale portent sur l'habitat et les conditions de vie des femmes en banlieue ou sur les mobilités des femmes en lien avec la périurbanisation (Ginsburger, 2017).

Figure pionnière d'une géographie féministe qui ne se qualifie pas encore comme telle, Jacqueline Coutras analyse la problématique des inégalités sexuées spatiales dans son ouvrage *Crise urbaine et espaces sexués* en 1996. Elle y étudie la crise urbaine au prisme de la division sexuelle du travail qui attribue aux hommes des tâches professionnelles et aux femmes des tâches davantage domestiques et familiales. La crise urbaine est alors expliquée par Jacqueline Coutras comme relevant partiellement de de cette répartition sexuée des rôles des uns et des unes qui, tandis que la mobilité et le travail salarié des femmes les amènent à pratiquer de nouveaux comportements spatiaux similaires à ceux réservés aux hommes, aboutit à un éclatement de l'organisation urbaine. Les femmes ont donc « conquis » la ville mais ne l'expérimentent pas de la même manière que les hommes. Elles demeurent à l'écart de son fonctionnement en tant qu'unité spatiale sécurisée. Marylène Lieber appuiera cette analyse plusieurs années plus tard en articulant son propos autour du sentiment de vulnérabilité des femmes dans leur pratique de l'espace urbain (Lieber, 2008). Ce sentiment d'insécurité serait, selon elle, fortement lié aux caractéristiques des espaces et aux rappels à l'ordre sexué que les femmes rencontrent lorsqu'elles expérimentent les espaces publics (harcèlement de rue par exemple). Guy Di Méo introduira ensuite le concept de « murs invisibles » pour expliciter ces interdits spatiaux incorporés par les femmes et renforcés par les caractéristiques spatiales des espaces urbains (Di Méo, 2011).

Les récents travaux de Marylène Lieber et Julien Debonneville prolongent ces réflexions en articulant les violences envers les femmes à d'autres formes de domination, nous invitant alors à penser les violences de genre dans l'espace urbain de façon intersectionnelle :

« Au-delà des violences interpersonnelles, il existe également des violences symboliques induites par certains partis pris en termes d'aménagement (par exemple, politique d'affichage, signalétiques) qui évincent certaines catégories de la population, leur dénie toute reconnaissance et réitèrent des représentations sociales dominantes dans l'espace public voire hégémoniques autour de l'homme (hétérosexuel et cisgenre) valide blanc de classe moyenne. » (Lieber & Debonneville, 2021).

En dressant un état d'une « ville androcentrique » (Raibaud, 2014) le thème des violences de genre et des rapports de genre dans les milieux urbains est parvenu à trouver une place à part entière au sein de la géographie. L'espace public urbain n'est donc pas neutre et (re)produit un ensemble d'oppressions qui participent à ce que certains corps y subissent des violences.

L'évolution des recherches et les apports de la géographie féministe ont donc montré en quoi l'espace est un outil pertinent pour analyser les rapports de domination de genre et leurs manifestations violences. Il s'agira, à présent, d'évoquer en quoi cette recherche tend à prolonger ces réflexions par l'étude des spécificités des espaces ruraux, ou plutôt, des « campagnes » dans la survenue des violences de genre.

2.2.2 Un travail de recherche dans les « campagnes » normandes

L'analyse des mondes ruraux est fertile en sciences sociales et n'a de cesse de se renouveler depuis une vingtaine d'années (Bessière *et al.*, 2007). Les campagnes françaises sont étudiées dans leur diversité à travers, par exemple, des rapports de classes qui les traversent ou des sociabilités à l'œuvre (Bruneau *et al.*, 2018). La géographie a beaucoup participé et participe encore à apporter de nombreuses connaissances sur ce sujet. Les relations ville/campagnes, l'étude de la périurbanisation ou encore la question de la territorialisation des politiques publiques dans le contexte des espaces peu denses, éloignés des villes, sont autant de phénomènes abordés de manière spécifique par les géographes. Il reste pourtant un angle moins abordé dans ce flot de recherches : le cas des violences de genre et, plus spécifiquement, des violences conjugales, dans les espaces situés en dehors des villes. Si depuis les années 2000, sociologues et géographes ont commencé à se positionner sur le sujet, leurs recherches se sont davantage focalisées sur l'étude des classes populaires rurales. On peut ici citer les travaux de Nicolas Renahy, de Benoît Coquard, ou plus récemment, ceux de Yaëlle Amsellem Mainguy qui analysent de manière précises les dynamiques de socialisation de genre à l'œuvre dans les milieux ruraux (Nicolas Renahy, *Les gars du coin*, 2005 ; Benoît Coquard, *Ceux qui restent*, 2019 ; Yaëlle Amsellem-Mainguy, *Les filles du coin*, 2021). Les violences conjugales, parce qu'elles concernent tous les milieux sociaux et sont présentes dans tous les types d'espaces, constituent dès lors un angle d'analyse transversal pour poursuivre l'étude des dynamiques récentes des campagnes françaises. Ainsi, analyser cette question invite à s'interroger sur les rapports de genre en lien avec les transformations contemporaines des mondes ruraux.

Dans ces territoires, des populations aux profils très hétérogènes cohabitent et composent différents types d'appartenances aux lieux (Sencebe, 2011). En d'autres termes : les manières dont les individus s'inscrivent dans l'espace dit « rural » et les façons dont ils y entretiennent des relations sociales ne peuvent uniformément être appréhendées. Cette acception des mondes ruraux contemporains réduit donc en éclats les visions misérabilistes d'un espace rural homogène fait de « coins pommés », esseulés et hors du temps (Coquard, 2019). En plus de polir un vernis

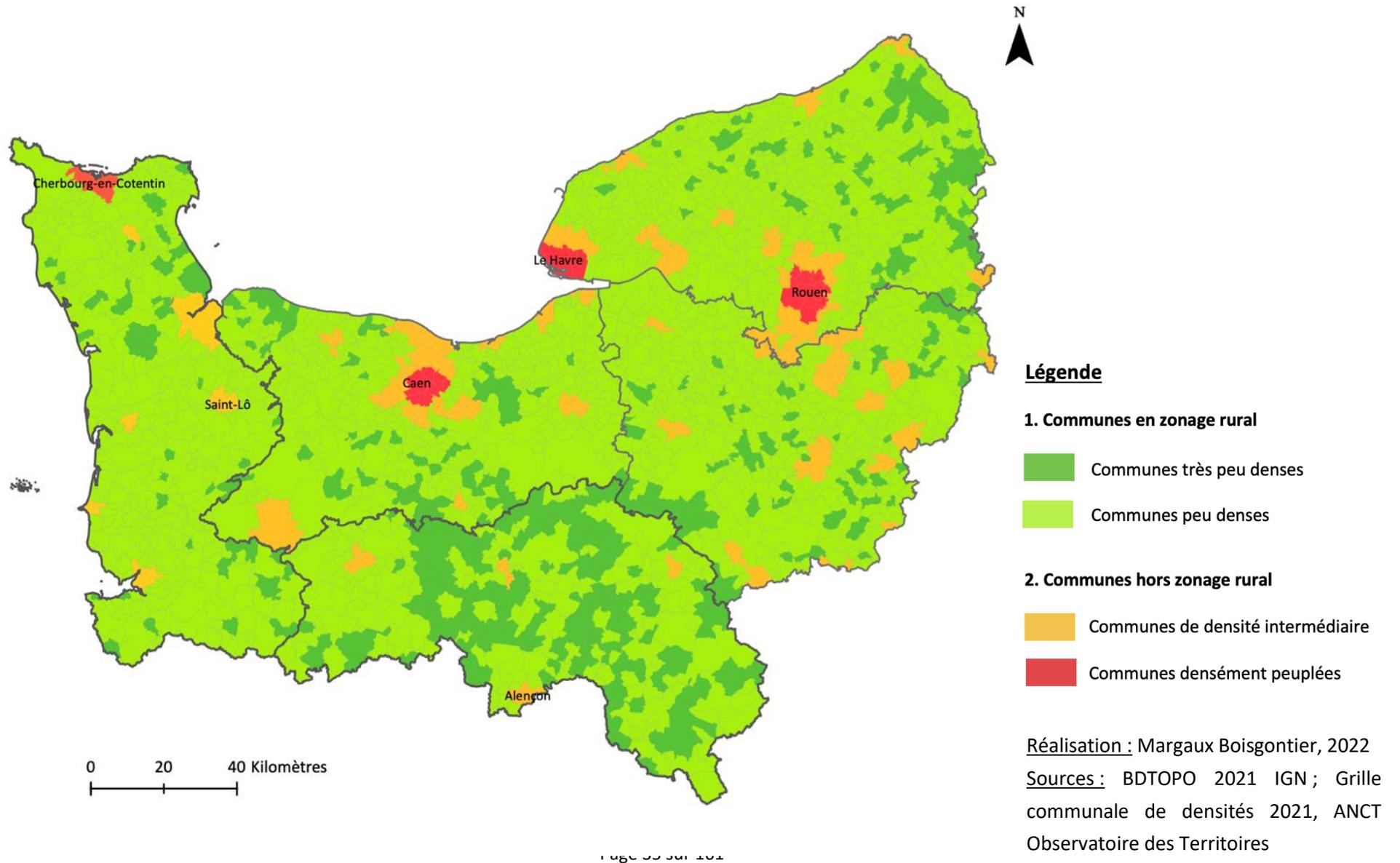
populiste en mystifiant une supposée « France des marges », une telle vision gomme toutes les particularités des espaces situés en dehors des grandes villes.

Afin de prolonger cette conception et de s'affranchir d'une vision réductrice pour traiter de ces espaces dans toute leur diversité, il semble pertinent de se référer à ces espaces au moyen de la notion de « campagnes ». Cette notion, en effet, permet de prendre en considération les caractères distincts de ces espaces communément désignés comme « ruraux » sans pour autant en faire un concept « fourre-tout » où tout ce qui serait en dehors de la ville serait regroupé et s'y opposerait radicalement. Les campagnes sont plurielles, elles concernent aussi bien les espaces périurbains que les lieux de l'hyper-ruralité mais elles sont aussi et surtout définies par les pratiques de leurs habitant-es (Poulot, 2008). Ainsi, la lutte contre les violences conjugales en milieu non-urbain doit s'adapter à un certain nombre de spécificités propres à ces campagnes.

Pour analyser mon objet de recherche dans ces espaces tout en étudiant leur diversité et les transformations à l'œuvre, j'ai donc choisi de mener mon travail à l'échelle de deux départements normands qui présentent une forte proportion de « campagnes » : le département de l'Orne et celui de la Manche. Le choix de ces départements est motivé par plusieurs critères établis par l'INSEE pour délimiter les ruralités.

Le premier, concerne la densité de population par communes : depuis 2020 pour l'INSEE, « sont rurales toutes les communes peu denses ou très peu denses » (D'Allessandro et al. 2021). Les départements choisis concentrent donc une forte proportion de communes situées en « zonage rural » :

Figure 8 Carte de la densité de population par communes en 2021, en Normandie. D'après la grille communale de densité de l'INSEE, 2021.



En travaillant sur deux départements, je ne peux évidemment pas prétendre rendre compte de l'ensemble de la diversité des mondes ruraux. L'échelle départementale permet cependant de regrouper différentes communes rurales aux portraits socio-économiques distincts, et donc de cerner les principales dynamiques à l'œuvre dans ces « campagnes » par rapport à la question des violences conjugales.

2.2 Approcher le terrain

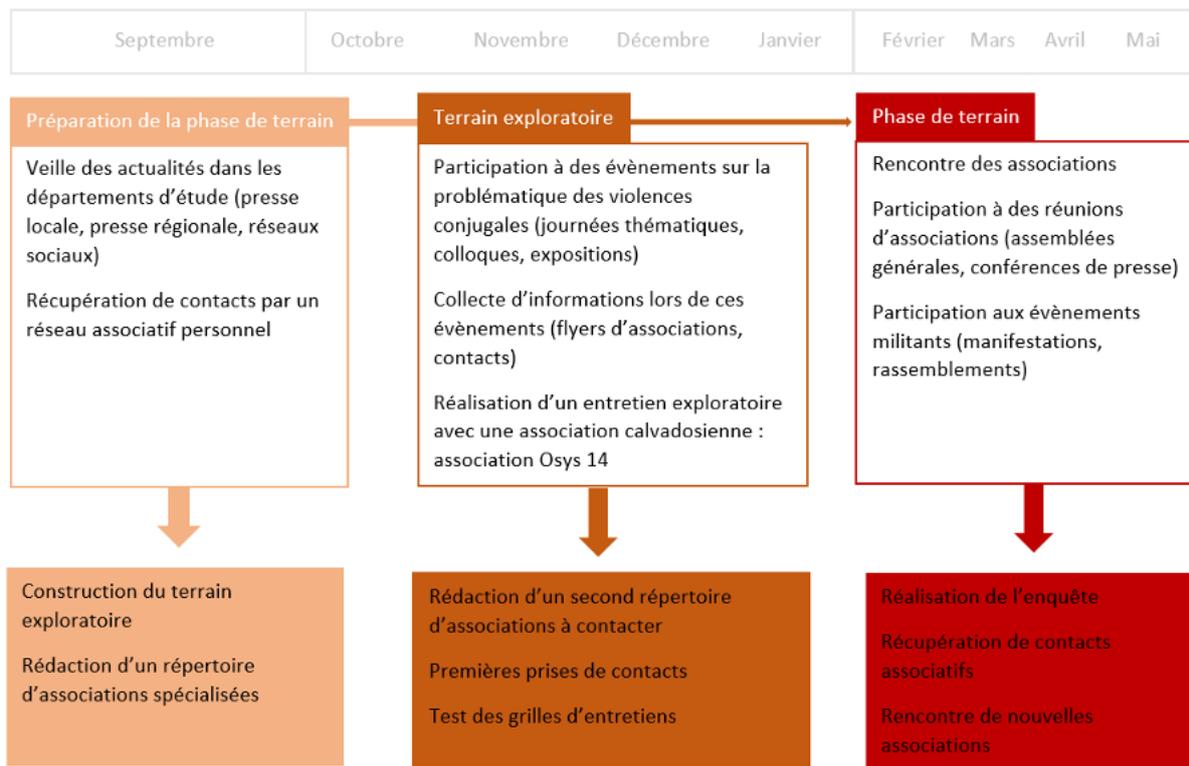
2.2.1 Quelle population d'enquête ?

Une fois les terrains d'enquêtes délimités et exposés, il convient à présent de présenter les populations enquêtées. Pour accéder aux mondes sociaux de la violence conjugale, j'ai choisi de passer dans un premier temps par le point de vue d'associations impliquées dans le traitement de cette problématique. Pourtant, les premières personnes à qui l'on pense quand on évoque le sujet des violences conjugales sont bien évidemment les victimes. En effet, enquêter d'anciennes victimes de violences dans mes terrains d'étude aurait été tout à fait pertinent pour saisir les difficultés auxquelles elles ont été confrontées, et identifier un éventuel lien « aux lieux ». Or, comme toute enquête en « terrains sensibles » il aurait été nécessaire de mettre en place un dispositif de recherche bien spécifique (Villani et al., 2015). Une pré-enquête aurait par exemple été opportune auprès de différents professionnels pour évaluer entre autres la faisabilité des questions sur le terrain et tester les choix éthiques d'une telle démarche. Tout ceci demande donc un certain temps et m'a très vite paru compliqué à mettre en place cette année aux vues de la temporalité dans laquelle s'inscrit ce travail. Trouver ensuite des personnes qui acceptent de témoigner sur une partie de leur passé n'est pas non plus anodin car on ne confie pas son histoire à n'importe qui, encore plus lorsqu'il s'agit de questions de vie affective et de violences intimes (Ricordeau, 2004).

Approcher le sujet par les associatifs présente néanmoins un double avantage : celui de bénéficier de l'expertise de personnes au contact quasi-quotidien de situations de violences conjugales et celui de rendre compte de l'aspect fonctionnel des politiques publiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour saisir les difficultés liées aux violences conjugales en campagnes normandes, je me suis rapprochée d'associations situées dans les départements de l'Orne et de la Manche.

Pour trouver les associations à enquêter, je me suis d'abord référée aux annuaires institutionnels des associations reconnues comme spécialisées dans le traitement des violences conjugales (cf [Annexe 4](#)). Cette démarche relève d'une méthodologie d'enquête que l'on pourrait donc ici qualifier d'inductive dans le sens où, après une phase de construction méthodologique, j'ai suivi mes premiers retours de terrain pour continuer à le compléter :

Figure 9 Présentation du dispositif d'enquête de terrain



Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022

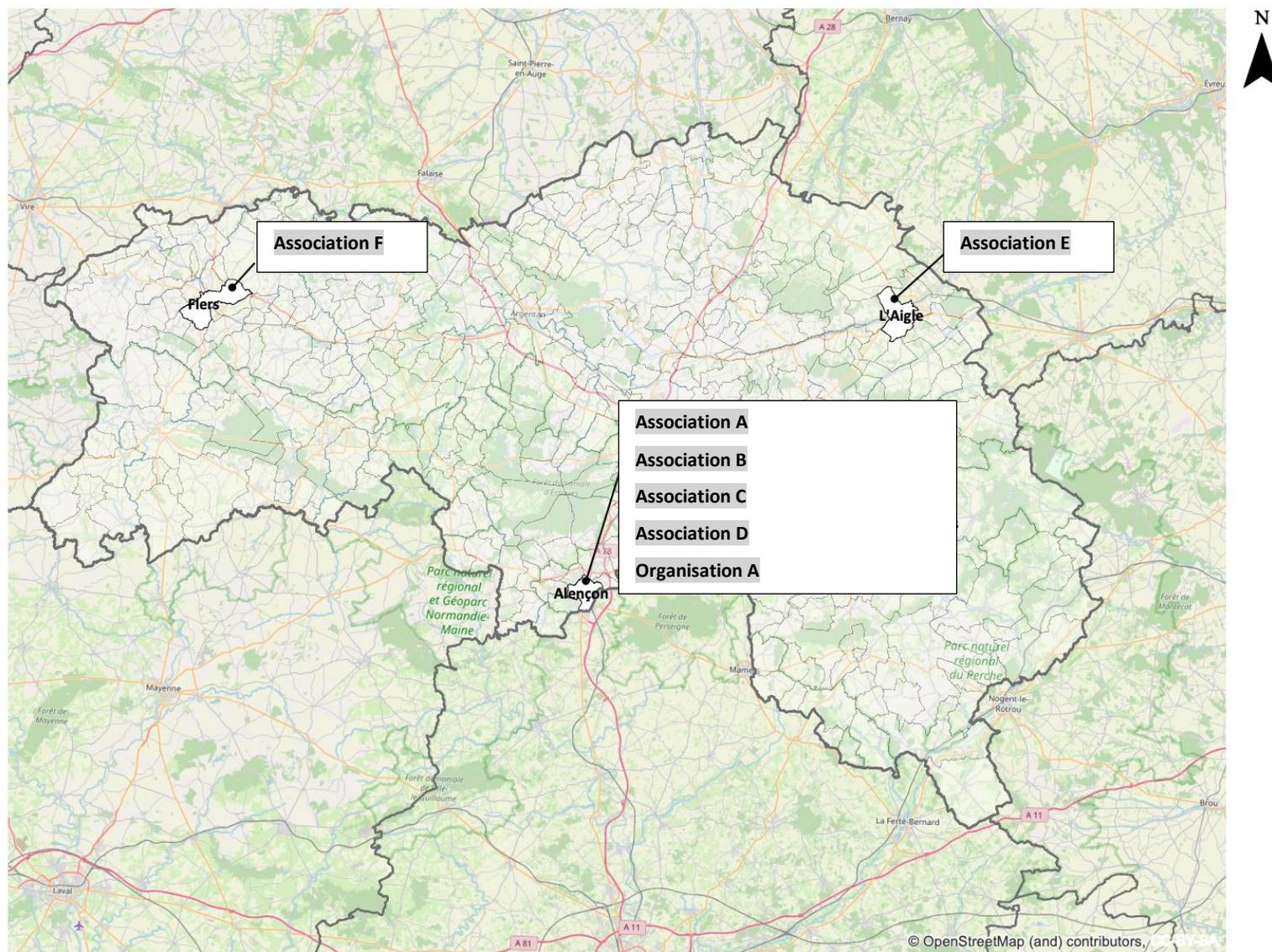
Au total, ce sont 9 associations qui ont donc été rencontrées dans le cadre de mon travail de terrain dans les départements de l'Orne et de la Manche. Sous la forme de dispositifs spécifiques ou directement à travers les actions réalisées, chacune des associations rencontrées travaille autour de la problématique des violences conjugales et est au contact d'auteurs, de victimes (ou des deux). Certaines des associations rencontrées se sont spécialisées dans un domaine d'intervention spécifique : l'accompagnement juridique, l'apport d'information ou l'accompagnement dit « social » (hébergement d'urgence, aide au relogement, insertion professionnelle, écoute et soutien sur le plus ou moins long terme).

Si le point de vue des membres associatifs constitue le matériau principal sur lequel je me suis appuyée pour ma collecte de données, j'ai également souhaité interroger d'autres types d'actrices en lien étroit avec la problématique des violences faites aux femmes. Le traitement des violences conjugales étant à l'origine de différentes délégations de compétences, j'ai souhaité interroger

ces autres actrices qui travaillent elles aussi autour de ce problème. Dans ce cadre, j'ai réalisé deux entretiens avec les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité des départements de l'Orne et de la Manche. La collecte de leur point de vue, qui figure à la croisée entre un regard davantage « institutionnel » et une connaissance des problématiques de terrain, m'a dès lors permis de saisir davantage les dynamiques à l'œuvre dans les départements d'étude en matière d'application des politiques publiques nationales. Aussi, les violences conjugales ne s'arrêtant *théoriquement* pas aux portes des commissariats, j'ai poursuivi mon terrain par un entretien avec la brigadière cheffe référente violences intra-familiales du commissariat de police de Cherbourg. Une nouvelle mission qui tend à assurer un meilleur suivi des cas de violences intrafamiliales et qui m'a également permis de recueillir le discours des forces de sécurité intérieure sur cette problématique.

En parallèle de ces différentes actrices, j'ai également souhaité me rapprocher des militantes féministes de mes zones d'études. Partant d'une hypothèse personnelle selon laquelle la sensibilisation aux violences faites aux femmes passe aussi par le militantisme (cf 2.2.2), j'ai donc approché et interrogé des membres de collectifs militants féministes agissant principalement dans l'Orne.

Figure 10 Carte des acteur-ices rencontrés dans le département de l'Orne



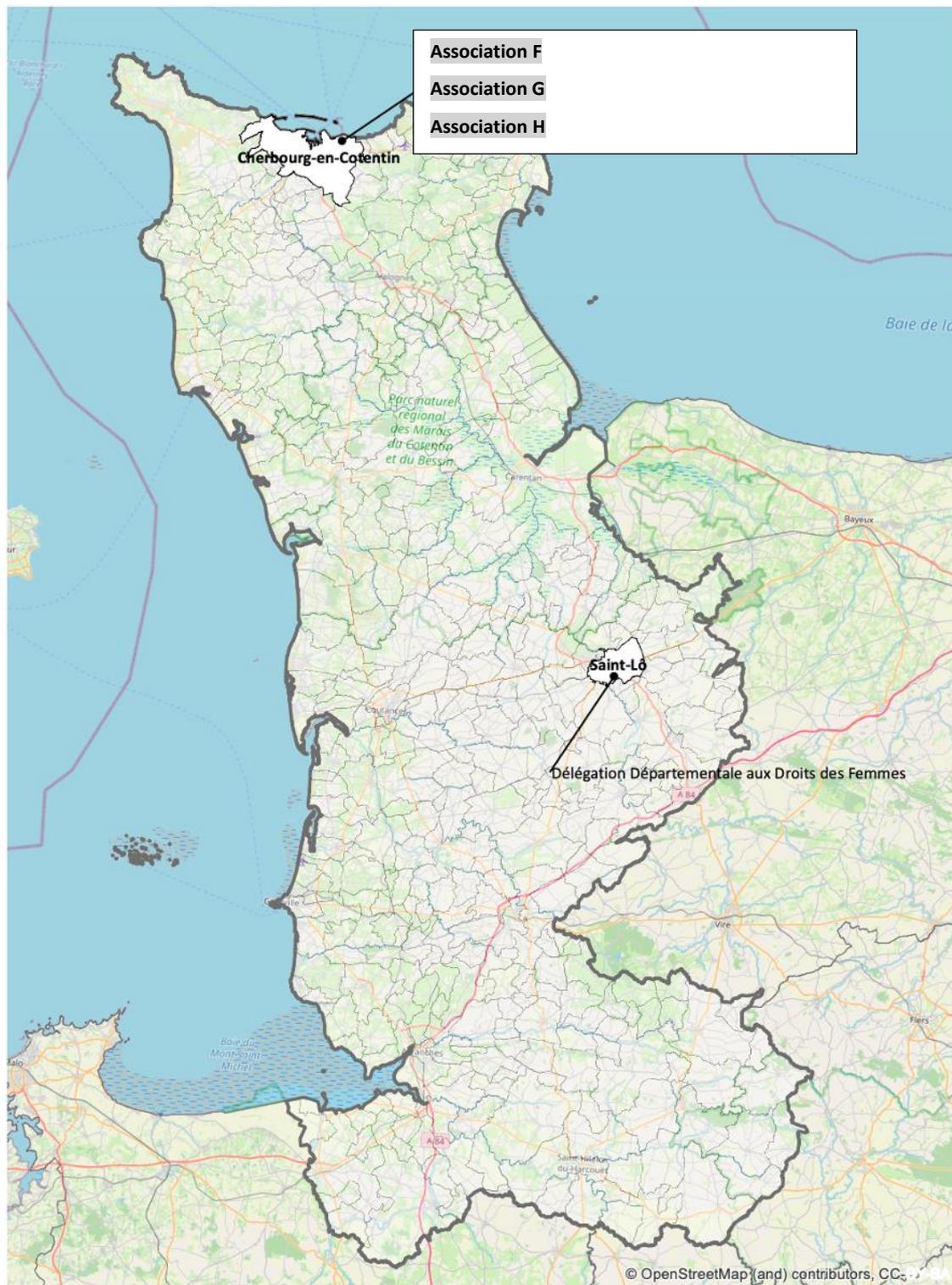
Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022 ; Sources : BDTOPO 2021 IGN

Figure 11 Tableau des acteur·ices rencontrés·es dans le département de l'Orne

Nom	Interlocuteur·ices	Domaines d'interventions sur la Problématique des violences conjugales	Date	Mode de recueil des données	
Association A	<i>Yannick*</i>	Accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales	25 février 2022	Entretien semi-directif	1h15
Association B	<i>Jean-Luc et Julia*</i>	Accompagnement des victimes de violences (hébergement, médico-social, ...)	25 février 2022	Entretien semi-directif	1h
Association C	<i>Sophie*</i>	Accompagnement sociojuridique pour victimes de violences intrafamiliales	25 février 2022	Entretien semi-directif	1h
Association D	<i>Pascale et Catherine*</i>	Accueil, écoute et informations en matière de santé sexuelle et vie affective ; actions de sensibilisations	26 février 2022	Entretien informel	45 min
Organisation A	<i>Christelle*</i>	Militantisme féministe	26 février 2022	Entretien informel	2h
Association E	<i>Ludivine*</i>	Accueil, hébergement et accompagnement des femmes victimes de violences	28 février 2022	Entretien semi-directif	1h20
Association F	<i>Léonie*</i>	Accueil, écoute et informations sur les droits des femmes et des familles ; Actions de sensibilisations	01 mars 2022	Entretien semi-directif	1h
Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Orne	DDDFE Orne	Services de l'État	09 mars 2022	Entretien semi-directif	1h30

*Les prénoms ont été modifiés

Figure 12 Carte des acteur-ices rencontré-es dans le département de la Manche



Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022 ; Sources : BDTOP0 2021 IGN

Figure 13 Tableau des acteur·ices rencontré·es dans le département de la Manche

Nom	Interlocuteur·ices	Domaines d'interventions	Date	Mode de recueil des données	
Association F	<i>Fantine*</i>	Accompagnement sociojuridique pour les victimes de violences	21 mars 2022	Entretien semi-directif	1h30
Association G	<i>Virginie*</i>	Accompagnement des victimes de violences sexuelles	25 mars 2022	Entretien semi-directif	1h30
Association H	<i>Coraline*</i>	Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales	26 avril 2022	Entretien semi-directif	1h30
Référente Violences Intrafamiliales en Commissariat de Police	<i>Nadine*</i>	Services publics de sécurité intérieure	21 mars 2022	Entretien semi-directif	1h30
Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Orne	DDDFE Manche	Services de l'État	24 avril 2022	Entretien semi-directif	2h15

*Les prénoms ont été modifiés

Pour collecter les points de vue de ces actrices et acteurs de terrain, l'enquête par entretiens a ici été retenue. Dans la mesure où « l'enquête par entretien fait apparaître les comment » (Blanchet & Gotman, 1992), ce mode de recueil des discours m'a permis entre autres de dresser une analyse des différents volets de ma problématique, révélée par l'expertise des enquêté-es. Un tel mode d'enquête m'a servi de support pour replacer dans leur contexte des résultats éventuellement déjà obtenus (par des sources documentaires par exemple), pour les compléter et les approfondir.

Deux types d'entretiens ont alors été utilisés au cours de ma recherche : **l'entretien semi-directif** et **l'entretien informel** :

- Le premier m'a servi de principale source d'informations sur des thèmes préalablement définis (ex : fonctionnement de l'association ; prise en charge des victimes par la structure ; ...).
- Le second en revanche, a été la méthode retenue dans les cas où les conditions physiques et matérielles ne se sont prêtées pas à la réalisation d'un entretien semi-directif : discussions avant un évènement organisé par l'association, échanges spontanés autour de mon sujet de recherche ou discussions dans des lieux ne se prêtant pas à la réalisation d'entretiens (ex : en manifestations ou dans des « cafés »...)

Pour maintenir une ligne directrice lors de l'entretien et formuler des hypothèses à confirmer par les échanges avec mes interlocuteur-ices, j'ai utilisé des grilles d'entretien (cf. [Annexe 7](#) ; [Annexe 6](#)). Ces outils qui permettent de « vérifier si toutes les idées ont été mobilisées » (Ramos, 2015), peuvent être complétées par des grilles d'entretien enrichies de questions ciblées dans les cas où les informations attendues n'arriveraient pas spontanément lors de l'échange. L'utilisation et la combinaison de ces deux outils permet de m'adapter facilement à l'arrivée de nouvelles informations lors des entretiens tout en conservant mes hypothèses de travail.

Pour compléter les données issues des entretiens, il convient d'y conjuguer d'autres modes d'enquête. La démarche d'observation, qui constitue une étape permettant que le modèle d'analyse soit « soumis à l'épreuve des faits, confronté à des données observables », peut répondre à cet objectif (Van Campehoudt Luc et al., 2017). Pour mon travail de recherche, j'ai eu fréquemment recours à une méthode d'observation participante (cf. [Annexe 8](#)). Cette méthode, empruntée des travaux de recherche-action, repose sur le fait que le-la chercheur-euse « se laisse porter par la situation » (Lapassade, 2016). Par l'écoute active, la conversation informelle et les collectes d'informations, ce mode d'enquête m'a servi à vérifier mes hypothèses et comprendre les pratiques de ma population d'enquête dans leur globalité.

« Tout au long du travail de terrain, l'observateur participant, tout en prenant part à la vie collective de ceux qu'il observe, s'occupe essentiellement de regarder, d'écouter et de converser avec les gens, de collecter et de réunir des informations. » (Lapassade, 2016).

L'observation participante m'a aussi permis de renforcer les liens avec les interlocuteur·ices : en participant aux mêmes évènements que la population enquêtée (expositions, colloques, manifestations etc...), il devient possible de parler d'évènements pratiqués de façon (presque) symétrique. Ce mode d'enquête vient aussi tester mes observations dans la mesure où échanger autour d'évènements auxquels nous avons ensemble participé, me permet d'éviter d'éventuels contresens à ce que je pense avoir observé.

« C'est pourquoi nous vous conseillons de tester vos observations par des entretiens lors desquels vous demandez à vos interlocuteurs ce qu'ils ont retenu d'un évènement auquel vous assistez ensemble » (Beaud & Weber, 2010).

2.2.2 La posture adoptée : militantisme et engagement sur le terrain

Dans une perspective féministe, je vais à présent conclure la présentation de ma recherche en éclairant la posture adoptée pour ce mémoire. Tout d'abord, je peux affirmer que je fais partie d'une génération qui a grandi et s'est politisée en même temps que l'explosion mobilisatrice autour des violences faites aux femmes (MeToo, Balancetonporc, ...). Nos objets de recherches n'étant pas imperméables à nos expériences de vie, ce fait a forcément des incidences sur la façon dont j'approche ma recherche aujourd'hui. D'abord parce que cela m'a amenée à participer aux temps forts des mobilisations féministes et par là découvrir et entretenir une certaine « joie militante » (Bergman, 2021) qui m'a inévitablement poussée à me questionner toujours plus sur les mécanismes d'oppressions liés au système patriarcal. Ensuite, parce que cet engagement militant m'a aussi donné l'opportunité de m'investir dans des associations féministes locales. En 2019, après avoir vadrouillé ici et là dans différentes associations, j'ai pris la décision de dépenser l'intégralité de mon énergie associative dans un collectif local de lutte contre la précarité menstruelle. A travers nos actions, j'ai alors été amenée à rencontrer et échanger avec différentes associations et structures d'accueil calvadosiennes pour femmes et familles en situations de précarités.

Malgré cela, engagements personnels et études me semblaient devoir tout de même être dissociés : étudiante à la fac, féministe dans la rue. Mais le féminisme a cette capacité de questionner l'intégralité des sphères de la société, si bien qu'il m'est très rapidement apparu que le « scientifique » peut y être mis en cause au même titre que le « personnel ». Dès lors, vouloir dissocier mes convictions de mes travaux étudiants est devenue une entreprise de plus en plus périlleuse. Développer un certain intérêt pour la géographie sociale - qui plus est, quand on suit

son cursus à l'Université de Caen - n'a pas non plus participé à ce que cet exercice soit facilité. Par sa portée critique, la géographie sociale permet incontestablement de conjuguer une posture militante à une démarche scientifique de recherche. Une implication militante sur le terrain permet en plus de développer certains apports scientifiques au cours de la recherche (Fourment, 2019). En participant à des événements militants, je pense avoir saisi certains aspects de mes terrains qui me seraient restés inconnus si j'étais restée dans une posture différente. Le simple fait d'aller en manifestation sur mes terrains d'étude lors des temps de mobilisations féministes (08 mars, 25 novembre) m'a par exemple permis de travailler sur le militantisme et ses implications dans la sensibilisation collective aux violences faites aux femmes.

Autre élément vis-à-vis de la posture adoptée : j'ai pris plaisir à interroger l'ensemble de ma population d'enquête, il me semble ici important de l'évoquer. Si mes entretiens ont duré en moyenne 1h20, c'est sûrement aussi car je n'étais pas dans une unique posture d'enquête. Très subjectivement, je pense pouvoir ici affirmer que lors de certains entretiens, il y a eu une réduction de la distance avec les enquêtées du fait qu'il m'est parfois arrivée d'aborder spontanément des éléments de mon expérience associative. Des entretiens ont été plus formels que d'autres bien sûr mais s'il est indiqué « entretien semi-dirigé » dans ma méthodologie, il convient ici de soulever le fait qu'une fois l'entretien lancé, seules mes grilles d'entretiens et mon travail d'écoute active me renvoyaient à une posture de recherche. Pour le reste : nous discutons. Ce type d'échanges a participé à ce que des sujets plus ou moins sensibles puissent être évoqués, complétant dès lors mes grilles d'entretiens par des aspects que je n'avais pas initialement prévu d'évoquer.

Conclusion de la première partie

Les mouvements militants féministes des années 1970 ont ouvert la voie à une prise de conscience collective d'affaires longtemps écartées des compétences de l'action publique. L'institutionnalisation du problème des violences conjugales s'est réalisée en plusieurs étapes, pour qu'aujourd'hui ce problème longtemps considéré comme « privé » s'impose comme un véritable problème de société. La production de connaissances scientifiques sur ces phénomènes a aussi largement participé à ce que le caractère structurel et transversal de ces violences soit mis au jour. Dès lors, les violences conjugales parce qu'elles sont des violences de genre, touchent toutes les sphères de la société et tous les milieux sociaux : elles sont, dans la majorité des cas pour les couples hétérosexuels, commises par des hommes car ils sont des hommes sur les femmes parce qu'elles sont des femmes.

Les enjeux d'une telle conception des violences conjugales sont nombreux. Dans une perspective féministe, il s'agira ici de contribuer à la connaissance de ce problème et, avec lui, de celui des rapports de genre, par une approche attentive au contexte spatial dans lequel ces violences s'opèrent. Parce que l'espace des campagnes regroupe des populations aux profils très hétérogènes et concernent aussi bien les espaces périurbains que les lieux de l'hyper-ruralité, analyser une question aussi transversale que celle des violences conjugales invite à poursuivre l'étude des dynamiques récentes des campagnes françaises. Comme nous le verrons plus tard, la lutte contre les violences conjugales en milieu non-urbain doit s'adapter à un certain nombre de spécificités. Il sera, pour l'instant, question de développer davantage l'ensemble de ces spécificités, propres aux campagnes et aux mondes ruraux contemporains.

-

PARTIE 2

L'espace des campagnes : un contexte socio-géographique spécifique ?

Problématiques des terrains d'étude

Introduction de la deuxième partie

Traiter des violences conjugales en campagnes implique d'étudier de près les différentes spécificités de ces espaces pour saisir en quoi la question des violences conjugales s'y pose de manière singulière. Une analyse large des campagnes sera donc à présent exposée. En ce sens, le propos de cette seconde partie dépassera légèrement le cadre de la perspective du travail : l'espace n'étant pas, en effet, le seul et unique élément explicateur du problème des violences conjugales. En revanche, l'espace des campagnes regroupe un ensemble de caractéristiques qui peuvent alourdir la question des violences conjugales. Il s'agira donc, pour cette seconde partie, de révéler ces différents caractères en constituant une base exploratoire sur les campagnes et sur leurs dynamiques spatiales qui servira ensuite d'appui à la révélation des résultats de l'enquête.

Pour monter une analyse en contexte, les principaux traits socio-spatiaux des campagnes étudiées seront dans un premier temps exposés. Les départements étudiés seront donc dans un premier temps appréhendés à travers leurs configurations spatiales, pour ensuite évoquer les spécificités des « mondes ruraux » par une étude de leurs caractères et mutations contemporaines.

CHAPITRE 3 – Des contextes socio-spatiaux propres aux campagnes

En approchant la ruralité par des seuils de densité, sont ruraux tous les espaces peu denses et très peu denses. Avec cette définition, plus de 80% des communes de la Manche et de l'Orne sont des « communes rurales » (INSEE, 2017). Pour saisir et comprendre ce contexte rural commun aux deux départements d'étude, il est ici question d'étudier en contexte leurs caractéristiques socio-géographiques. En ce sens, il sera à présent question de développer un propos autour des différentes dynamiques territoriales propres aux campagnes (maillage communal en campagnes autonomes, dispersion de l'habitat, faible mixité de l'offre d'emplois, ...), qui présentent un ensemble de facteurs qui pourront, comme nous le verrons après, amplifier les difficultés lors de processus de sortie des violences conjugales.

3.1 Deux « départements ruraux »

3.1.1 Dans l'Orne et la Manche, une mosaïque de « campagnes autonomes »

La définition des espaces ruraux demeure jusqu'à aujourd'hui problématique, tant ces espaces sont caractérisés depuis plusieurs siècles par des transformations et des recompositions majeures, à la fois du point de vue spatial, démographique et socio-économique. L'étalement urbain, qui traduit la rapide urbanisation d'espaces longtemps caractérisés par les mondes dépendant fortement de l'agriculture et marqués par des modes de vie paysans, contribue à rendre flou ce qui est longtemps apparu comme « deux mondes séparés » (Rieutort et al., 2018). Par le fort taux de motorisation des ménages, révélant un monde de mobilité généralisé, et les transformations des modes de vie qu'ils entraînent, ces espaces connaissent progressivement pendant plusieurs siècles, puis de manière plus rapide depuis les années 1960, des connexions inédites, si bien que leurs traditionnelles limites s'assombrissent (Mathieu, 2017). Ces phénomènes, largement étudiés, ne signifient pas pour autant la disparition de toute différence. Ils mettent plutôt en évidence une diversification des dynamiques associées à différents types campagnes. Pour les délimiter, il est d'abord possible de les parcourir à travers leurs différents gradients d'influence urbaine : certaines sont très liées aux centres urbains là où d'autres s'en trouvent plus isolées (sans pour autant en être totalement déconnectées).

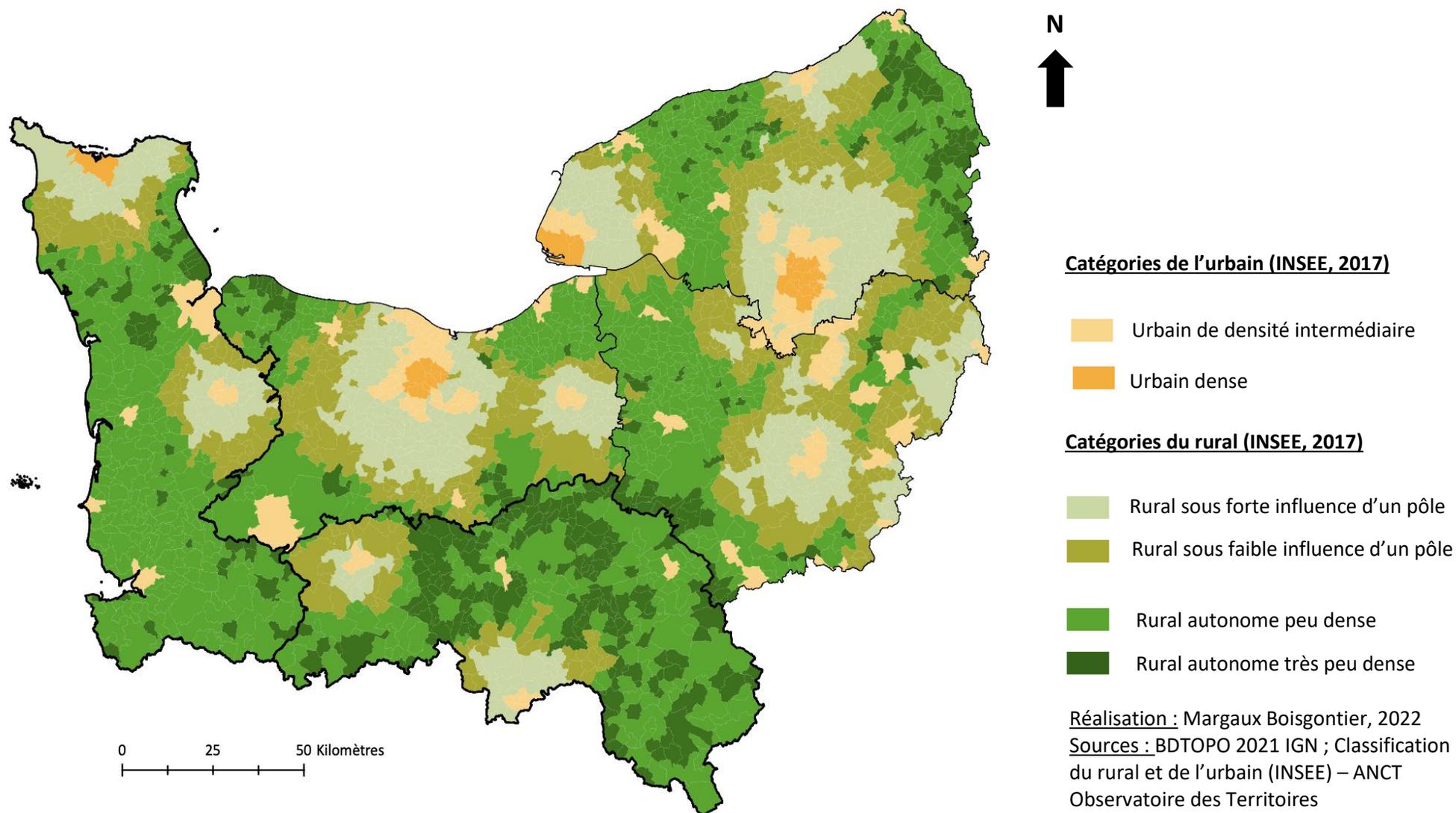
D'après la classification des espaces ruraux de l'INSEE en 2017, la répartition des communes rurales normandes selon les types d'espaces s'articule autour de 4 catégories. D'abord il y a les « espaces ruraux sous forte influence d'un pôle ». Ces communes regroupent les campagnes directement connectées aux ensembles urbains par les navettes domicile-travail des actifs y résidant ou du fait des dynamiques de migrations résidentielles. Ces flux de populations dessinent une aire d'influence d'un pôle d'emplois et de services fortement structurant. Cette aire peut également s'étendre sur d'autres campagnes qui, à un degré plus faible, sont aussi attachées à ce

même pôle : ce sont les « espaces ruraux sous faible influence d'un pôle ». À ce premier ensemble de communes rurales qui peuvent également regrouper des communes que l'on a eu coutume de définir comme « périurbaines » pour la plupart, vient s'agréger un autre ensemble de communes au gradient de ruralité cette fois-ci plus conséquent : les espaces ruraux dits « autonomes ». Ce second groupe de campagnes fonctionne sous l'influence de petits pôles ou en grande autonomie par rapport aux pôles départementaux. Ces campagnes sont caractérisées par leur faible densité qui s'étend des « espaces ruraux autonomes peu denses » aux « espaces ruraux autonomes très peu denses ».

En regroupant sur 92% de la superficie de son territoire des communes marquées par une faible densité, la Normandie figure parmi les régions françaises les plus rurales derrière la Bourgogne-Franche-Comté et la Bretagne. La classification des espaces ruraux normands vient compléter cette observation, révélant l'inégale répartition de ces différents types de campagnes au sein de l'espace régional. Assez logiquement, on retrouve les « espaces ruraux sous influence d'un pôle » autour des ensembles urbains régionaux (Le Havre, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Évreux, etc...). En revanche, la majeure partie des « campagnes autonomes » recouvrent les départements de l'Orne et de la Manche.

Figure 14 Carte des communes normandes par catégories du rural et de l'urbain.

D'après la classification du rural et de l'urbain de INSEE 2017



Les terrains qui figurent ici à l'étude sont donc, à l'échelle régionale, nettement marqués par une surreprésentation de campagnes « autonomes ». Dans le département de l'Orne, trois quarts des communes sont des espaces ruraux autonomes au sein desquels réside la moitié de la population. Les pays d'Auge et du Perche regroupent le plus de communes rurales autonomes très peu denses. À l'exception d'Alençon et de Flers, le département de l'Orne est marqué par une quasi-absence d'espaces urbains denses. Le département de la Manche ne suit pas ce modèle : s'il présente également une importante proportion de campagnes autonomes (elles recouvrent près de deux tiers du département), l'espace est organisé autour d'espaces urbains de densité intermédiaire (Granville, Avranches, Carentan-les-Marais). Significatifs des espaces à dominante rurale, les rôles de « pôles ruraux » que peuvent jouer ces bourgs et petites villes permettent de structurer à différentes échelles les départements d'étude, centralisant les flux de populations et de services.

3.1.2 Des ensembles ruraux structurés par des bourgs et petites villes

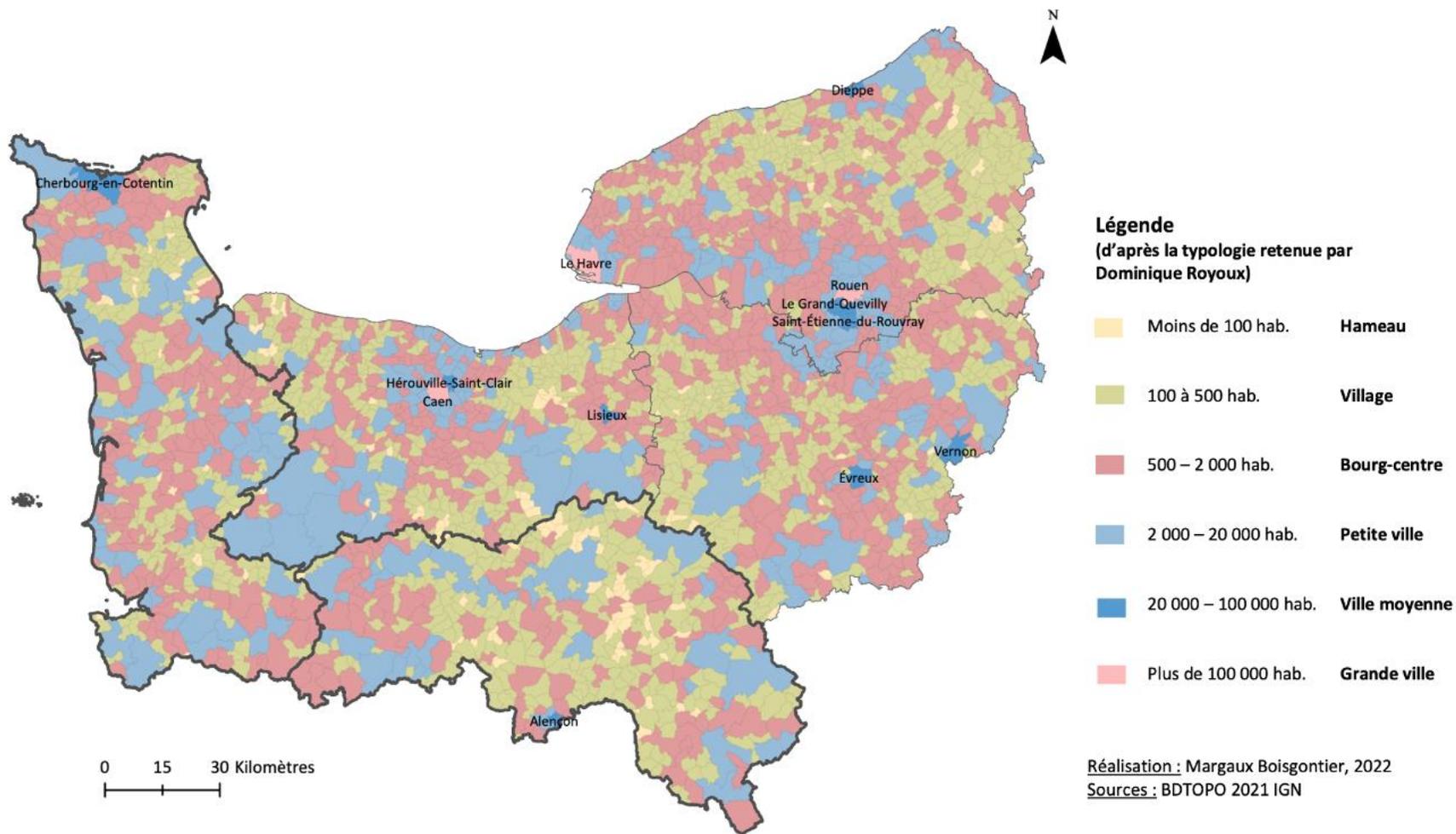
Au cœur des départements ruraux, les bourgs-structurants et les petites villes occupent une place fondamentale dans l'organisation des territoires ruraux. Par leur offre de services ou *via* leurs capacités à polariser des zones d'emplois, ces espaces « entre la ville et la campagne » (Royoux *in* Rieurort et al., 2018) animent leurs environs et participent à structurer les différents ensembles de campagnes autonomes.

La délimitation de ces catégories d'espaces peut d'abord passer par la détermination de seuils de populations. Analyser ces espaces par leur nombre d'habitants peut dans un premier temps permettre de dresser de premiers repères qui seront ensuite complétés par l'analyse de leurs dynamiques territoriales à travers la délimitation de centres d'équipements. Dès lors pour Dominique Royoux :

« un accord scientifique et commun s'est installé pour définir, en nombre d'habitants, le hameau dans la tranche des entités agglomérées de moins de 100 habitants, le village dans celle de 100 à 500, le bourg-centre de 500 à 2 000, la petite ville de 2 000 à 20 000, la ville moyenne de 20 000 à 100 000 habitants, la grande ville dépassant ce dernier seuil. » (Royoux, 2018)

En observant ces seuils de population à l'échelle des communes normandes, il est dès lors possible de remarquer que les départements étudiés présentent un maillage en bourgs-centre et petites villes relativement important. Le département de la Manche est particulièrement concerné par cette observation.

Figure 15 Carte des types de communes par seuils de population communale en Normandie en 2021



Ces espaces ont une fonction et un rôle bien spécifique au sein de l'espace rural que les seules caractéristiques démographiques ne peuvent appréhender. Ils peuvent notamment être définis par leurs taux d'équipements en matière de services, plus forts que la moyenne nationale et plus importants que ceux de certaines villes moyennes (d'après les données de l'INSEE 2017, analysées par Dominique Royoux) :

Dans les petites villes, les taux d'équipements en services aux particuliers de proximité⁸, en commerces de proximité⁹ et en services aux particuliers intermédiaires¹⁰ sont plus forts que la moyenne nationale et parfois plus important que ceux des villes moyenne de 50 000 à 100 000 habitant-es.

En revanche, certaines petites villes se différencient des bourgs-centres avec de plus importants taux d'équipements en commerces intermédiaires¹¹ et de services de santé intermédiaire¹².

Dès lors, les petites villes se différencient des bourgs par leur fonction de « polarisation des mondes ruraux » (Royoux *in* Rieurort et al., 2018). En regroupant une plus grande diversité de services, ces espaces vont ponctuellement générer des flux de populations provenant des campagnes environnantes. Pour identifier ces différents centres d'équipements, la typologie retenue sera celle des niveaux de centre d'équipements et de services des communes réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019. Effectuée à partir de la Base permanente des équipements de l'INSEE 2017, cette typologie a été étudiée sur les données communales de 2019. La prochaine carte présentera donc ces indicateurs actualisés en géographie 2020 par l'ANCT.

⁸ Banques, bureaux de poste, réparation automobile, plombier-ières, chauffagiste, salons de coiffure, restaurant, agence immobilière, ... (source : INSEE)

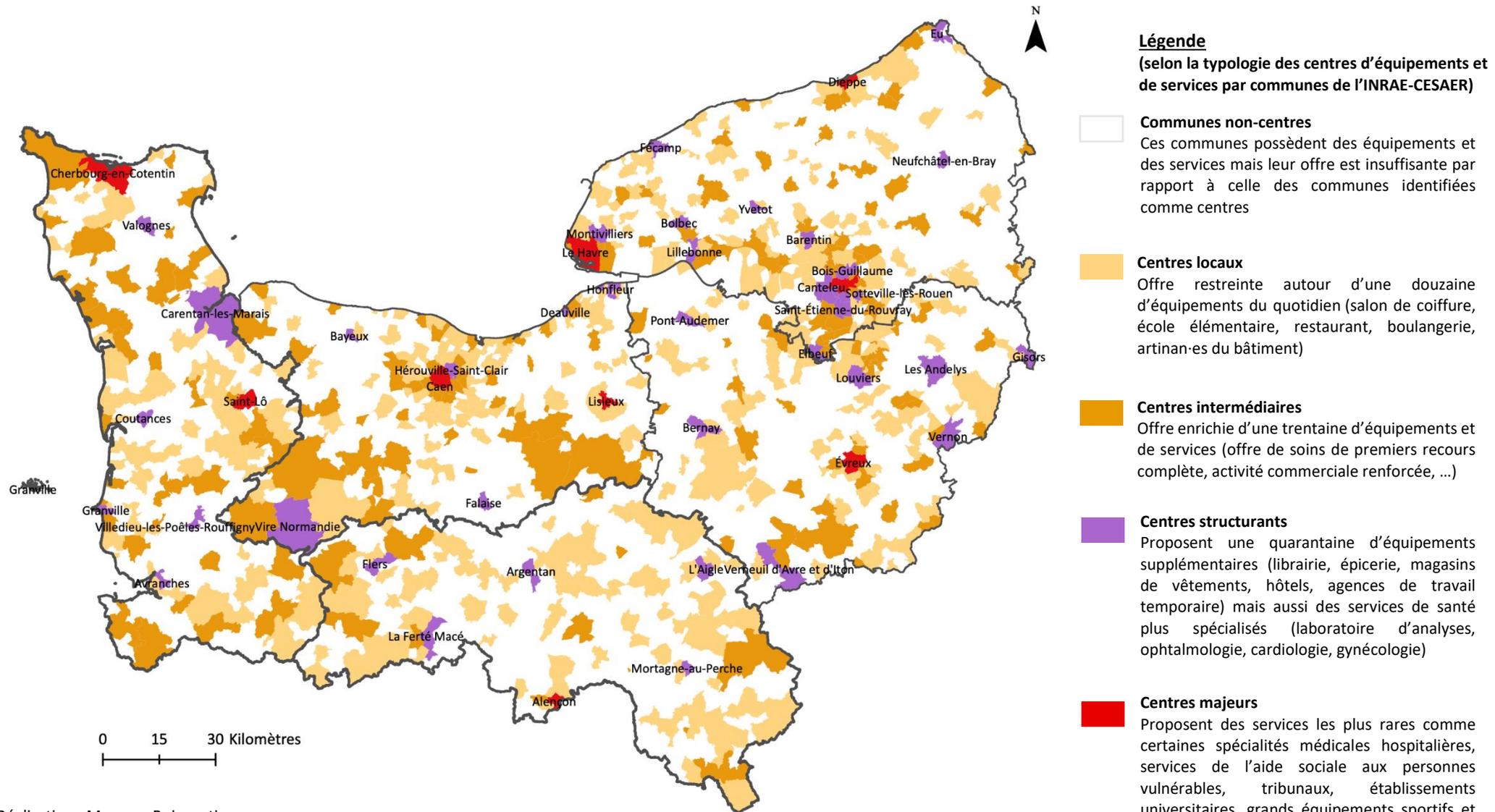
⁹ Épicerie, supérette, boulangerie, boucherie et charcuterie, fleuriste, ... (source : INSEE)

¹⁰ Police, gendarmerie, centres des finances publiques, écoles de conduite, vétérinaires, ... (source : INSEE)

¹¹ Supermarchés, librairies, magasins de vêtements, magasins d'optique, stations-services, ... (source : INSEE)

¹² Orthophoniste, laboratoires d'analyses et de biologie médicale, soins à domicile, services d'aides aux personnes âgées, services de garde d'enfants préscolaire, ... (source : INSEE)

Figure 16 Carte des communes normandes selon leurs niveaux d'équipements et de services en 2020



Réalisation : Margaux Boisgontier

Sources : BDTOPO 2020 IGN ; Étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?", INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT (2019) ; Données issues de l'Observatoire des Territoires, ANCT

La répartition des différents centres d'équipements en Normandie est marquée par une certaine hétérogénéité en fonction des départements. Le département de la Manche présente un maillage en centres intermédiaires relativement dense sur l'ensemble du territoire là où dans l'Orne, les communes sont davantage structurées par des centres locaux. Les maillages départementaux en centres d'équipements locaux et intermédiaires recouvrent ceux en bourgs-centres précédemment exposés. Dans l'espace ornais, les bourgs et petites villes qui regroupent le plus d'équipements se retrouvent dans le pays du Bocage (Tinchebray-Bocage, Domfront-en-Poiraie), laissant une grande partie du centre du département avec très peu d'unités structurantes.

En jouant un tel rôle dans la configuration spatiale des territoires ruraux, les petites villes et certains bourgs ont connu d'importantes réorganisations administratives depuis le début des années 2000. La présence de tels « pivots dans l'espace rural » représente pour les politiques publiques une échelle attirante pour reproduire au plus près des campagnes des logiques de métropolisation. En ce sens, ces espaces ont connu depuis une vingtaine d'années d'importantes restructurations en termes d'offre de services publics (dans les domaines sanitaire, judiciaire, postal) et de distributions des compétences de l'État. Les politiques de regroupement des fonctions de l'État dans certaines communes, décidées depuis la loi NoTRE (août 2015) en sont un des nombreux exemples. La création de schémas départementaux d'accessibilité des services au public a conduit à de vraies différences entre des départements s'appuyant sur des participations citoyennes et d'autres remplissant *a minima* leurs obligations légales. Dans la majeure partie des situations, ces schémas ont été réalisés par des bureaux d'études (Taulelle *in* Rieurort et al., 2018), prenant plus ou moins en considération les attentes des usager·ères. L'impact des récentes évolutions des politiques publiques de l'État a donc participé à perturber le fonctionnement des petites villes, et dans une moindre mesure - du fait qu'ils soient moins pourvus en services publics - celui des bourgs (Taulelle *in* Rieurort et al., 2018).

À cette première difficulté s'ajoute un autre problème : celui de l'affaiblissement des dynamiques commerciales et résidentielles des bourgs et petites villes. Le développement de la bien nommée « alliance pavillon-voiture individuelle-hypermarché » (Royoux *in* Rieurort et al., 2018). a participé et participe encore à dévitaliser le dynamisme commercial de ces « petits pôles ruraux ». Face à l'absence de transports collectifs dans ces mêmes espaces, la majeure partie des déplacements se fait en voiture et les hypermarchés pourtant éloignés des centres sont devenus des espaces « hyper-accessibles ». Bien que situés en périphéries des bourgs, la présence de ce type d'ensembles commerciaux ont participé à déstabiliser les commerces de proximité. Or pour les personnes âgées ou les plus précaires, le déplacement individuel ne va pas de soi et peut-être un frein à l'accessibilité à une variété de services : pour les populations peu mobiles, les services sont restreints à l'offre disponible au plus proche du domicile. L'offre de services leur devient de moins en moins diversifiée produisant parfois, un sentiment d'injustice et d'abandon.

Ainsi, plus l'on s'éloigne de ces bourgs et petites villes, plus l'on se rapproche de l'espace des campagnes et plus l'habitat est dispersé. Les différentes communes qui s'agglomèrent autour de ces entités géographiques présentent des caractéristiques plus ou moins similaires en termes d'habitat, ce sera donc l'objet de mon prochain propos.

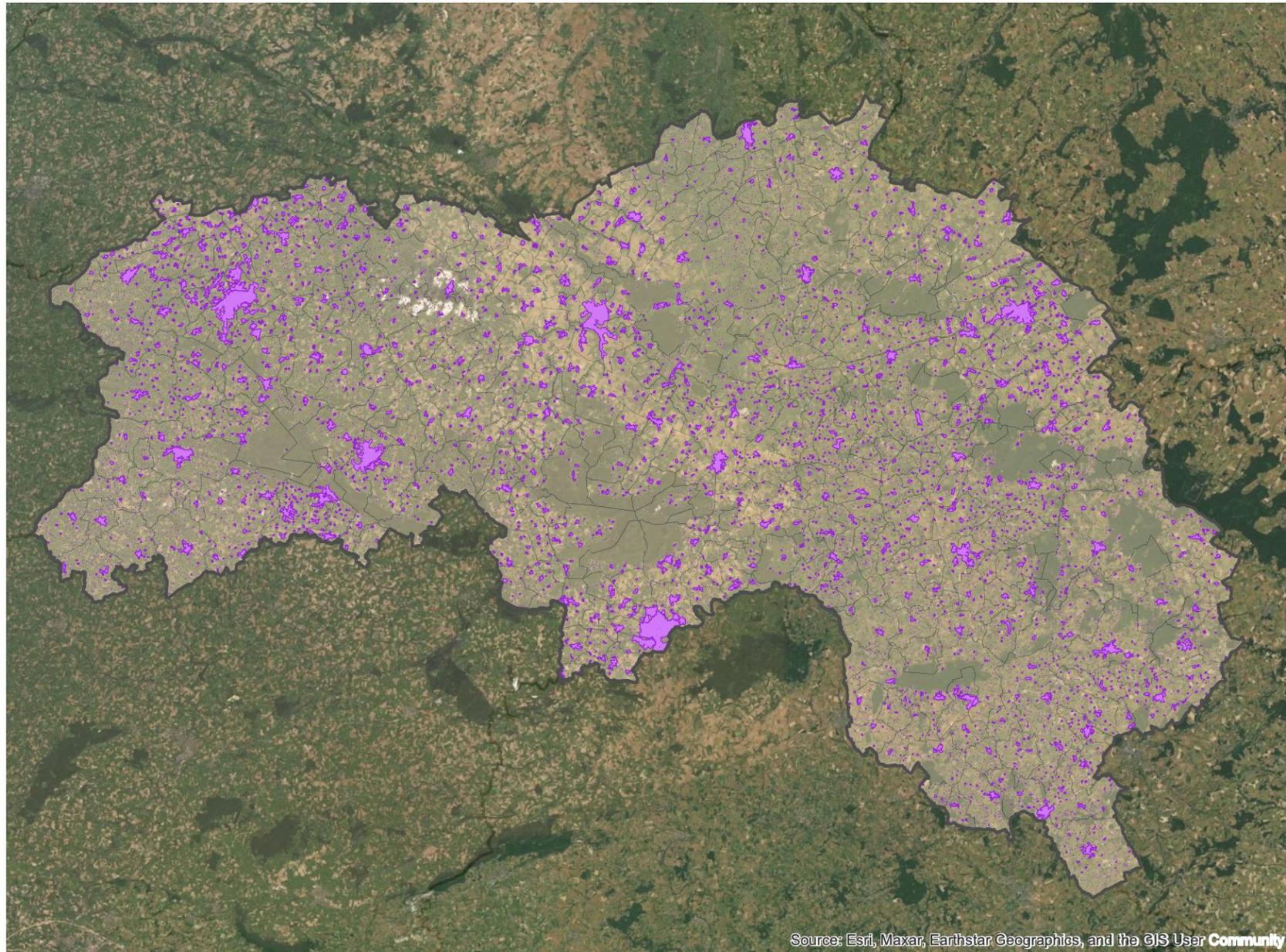
3.1.3 Des départements où l'habitat est dispersé

Dans des contextes spatiaux où de fortes proportions de campagnes autonomes sont présentes, l'organisation de l'habitat est singulière. Là où les villes moyennes ou petites vont présenter une répartition de l'habitat plus ou moins dense, les bourgs et villages normands ont la particularité de présenter un habitat souvent moins dense et plus dispersé.

En Normandie le bâti habité sera par exemple relativement plus concentré autour des villes du fait des dynamiques de périurbanisation ou de littoralisation (Rougé & Brouard-Sala *in* Guillemin et al., 2018). En revanche, dans l'espace des campagnes cette concentration de l'habitat se remarquera beaucoup moins.

En se penchant sur les prochaines cartes, il est dès lors possible de remarquer que les « tâches urbaines » qui représentent ici les zones d'habitations, se dispersent et se réduisent à mesure que l'on s'éloigne des petites villes ou villes moyennes. Le centre-est du département de l'Orne est particulièrement concerné par cette organisation de l'habitat tout comme le sud de la Manche.

Figure 17 Carte du zonage des habitations dans le département de l'Orne en 2021



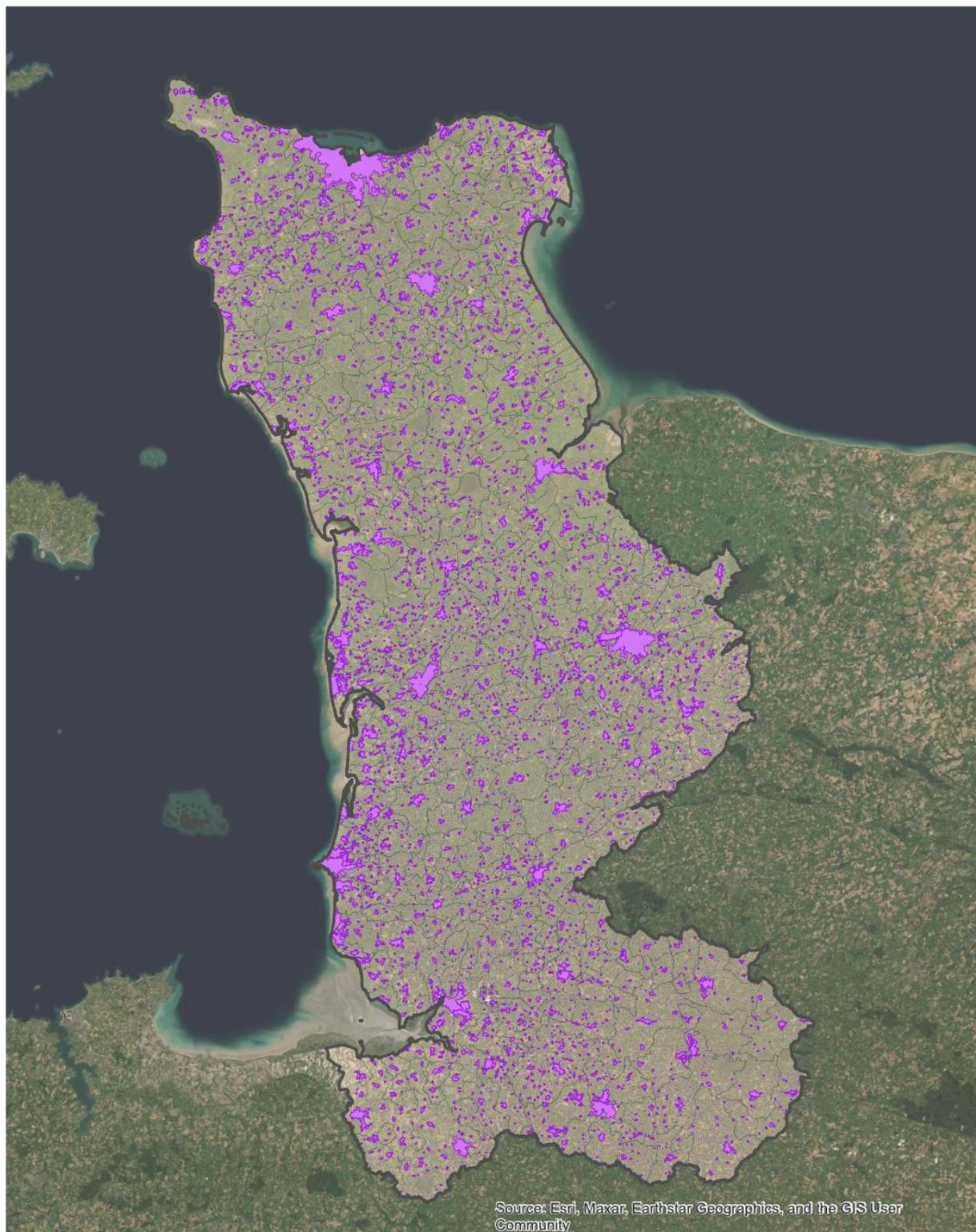
0 10 20 Kilomètres

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022

Sources : BDTOP0 2021 IGN

Source: Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community

Figure 18 Carte du zonage des habitations dans le département de la Manche en 2021



0 12.5 25 Kilomètres

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022

Sources : BDTPO 2021 IGN

Les deux départements étudiés sont donc marqués par une importante dispersion de l'habitat dans l'espace des campagnes. Dès lors, cette plus ou moins grande dispersion de l'habitat en fonction des types de campagnes conjuguée à l'inscription des espaces ruraux dans le tissu départemental pour accéder à différents types de services amène à une importante utilisation de la voiture pour effectuer ses déplacements. Néanmoins, la progression de l'influence urbaine sur les campagnes participe à ce que l'habitat y soit parfois davantage regroupé dans des lotissements, typiques des espaces périurbains (Lompech, *in* Rieurort et al., 2018). De même, appréhender les campagnes par les seules caractéristiques géographiques comme celles de l'habitat ou des niveaux de concentrations en équipements ne suffit pas à témoigner de leur diversité et de leurs éventuelles difficultés susceptibles de complexifier le traitement du problème des violences conjugales. Dans cette optique, une analyse de leurs dynamiques socio-économiques doit donc être réalisée.

3.2 Des contextes socio-économiques propres aux dynamiques des campagnes

3.2.1 Croissance démographique en déclin et vieillissement de la population

Pour cerner les récentes dynamiques des départements étudiés, une analyse de la croissance démographique sera ici appréhendée : ces dernières années, comment la population des départements de l'Orne et de la Manche a-t-elle évoluée ? Aujourd'hui, quelle tendance démographique observe-t-on dans ces deux départements ? Étudier ces critères permettra, par la suite, d'expliquer quelles sont les traits spécifiques des populations présentes dans les campagnes étudiées. Ceci permettra en effet de comprendre en quoi le traitement de la question des violences conjugales se pose de manière singulière dans ces espaces : une population jeune ne requérant par exemple pas les mêmes modalités d'accompagnement en situation post-violences qu'une population plus âgée.

En se focalisant sur les récents recensement de population de l'INSEE, il est dès lors possible d'observer qu'à l'échelle régionale, la croissance démographique normande stagne : entre 2013 et 2018, le taux annuel d'évolution de la population n'a pas évolué (0% par an pour une moyenne nationale de + 0,4% sur cette même période). Les départements de l'Eure et du Calvados connaissent les plus importantes croissances de populations (+ 0,2% et + 0,1% entre 2008 et 2013) là où les départements de la Manche et de l'Orne présentent en revanche un important déclin démographique (- 0,2% dans la Manche et - 0,1%). Ainsi, l'espace normand est marqué par d'importantes disparités en termes d'évolution de population et les départements d'étude s'écartent nettement des grandes tendances normandes, en témoigne le prochain graphique.

Figure 19 Évolution annuelle moyenne de la population par départements normands entre 2013 et 2018

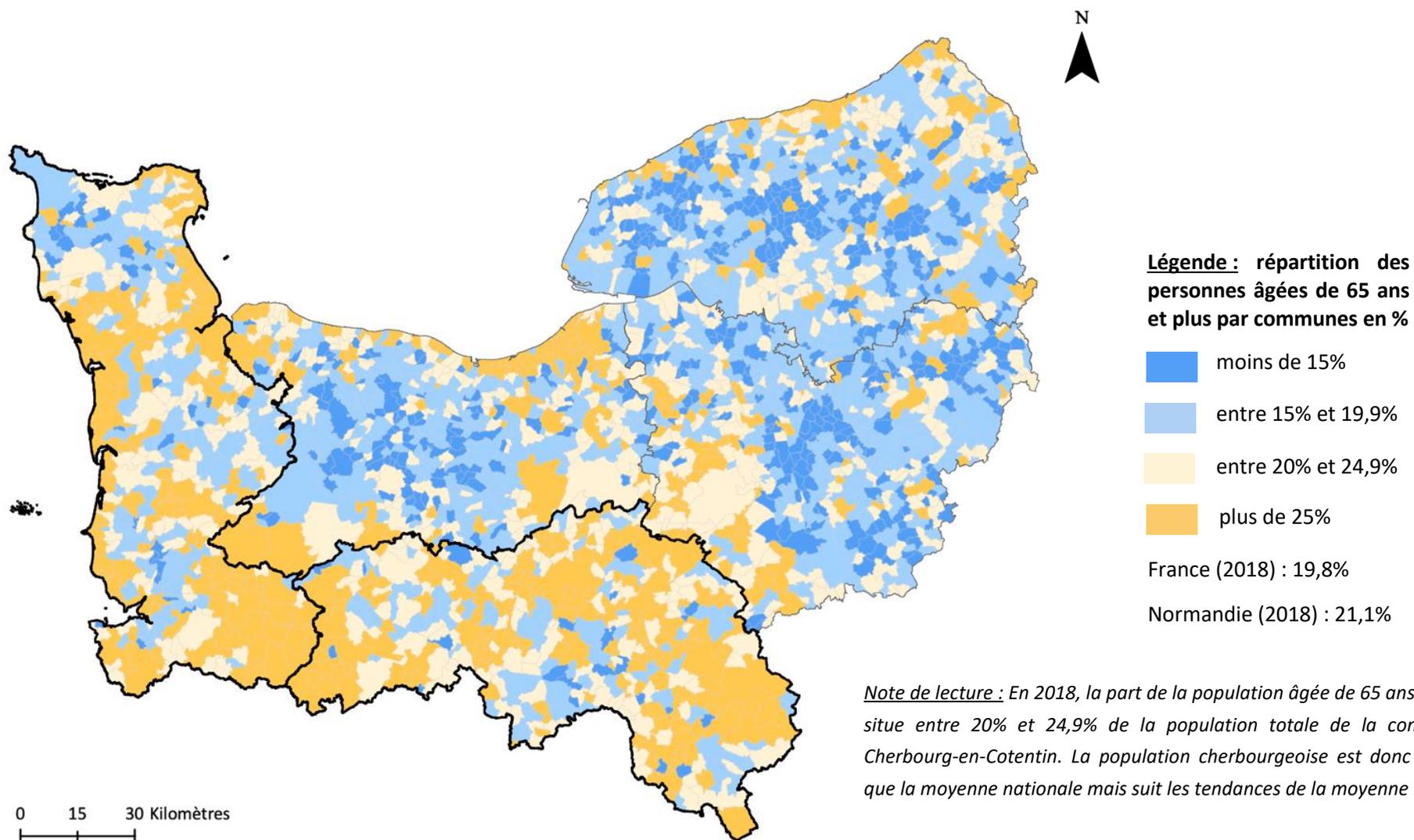
	Population au 1 ^{er} janvier 2018	Évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018 (en %)
Calvados	694 056	+ 0,1
Eure	599 962	+ 0,2
Manche	495 983	- 0,2
Orne	281 593	- 0,5
Seine-Maritime	1 255 883	0,0
<i>Normandie</i>	<i>3 327 477</i>	<i>0,0</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>64 844 037</i>	<i>+ 0,4</i>

Réalisation : Margaux Boisgontier ; Sources : INSEE, recensements de la population 2013 et 2018

Dans le département de l'Orne, le solde migratoire est négatif (- 0,3% entre 2013 et 2018 selon l'INSEE) et le département semble très marqué par un déficit migratoire qui s'installe depuis les années 2000. Ces évolutions sont toutefois à appréhender à une échelle plus fine : certains cantons étant plus attractifs que d'autres du fait de leur proximité aux villes moyennes ou intermédiaires, ils connaissent dès lors des dynamiques de populations qui peuvent s'écarter de ces tendances régionales. Dans la Manche, les communes de Cherbourg-en-Cotentin, Bréhal et Avranches sont par exemple marquées par de bonnes dynamiques démographiques. Avec un couloir saint-lois dynamique (Saint-Lô, Pont-Hébert, Agon Coutainville), la Manche se démarque nettement du département de l'Orne qui ne présente que très peu d'espaces en regain démographique (uniquement Damigny, Argentan et Flers). Les espaces les plus « ruraux » perdent donc en moyenne davantage d'habitant-es que ceux situés à proximité des villes et métropoles régionales.

Les déficits migratoires concernant amplement les moins de 20 ans (toujours selon les recensements de populations précédemment évoqués), les deux départements étudiés ont donc en commun une population vieillissante. En se rapprochant d'espaces urbains où sont localisés en majorité les établissements d'enseignement supérieur (Caen, Rouen, Le Havre), les jeunes quittent progressivement les départements de l'Orne et de la Manche dépourvus de ce type de structures. Le solde naturel de ces espaces étant en moyenne négatif et inférieur à la moyenne nationale, la population se renouvelle difficilement. La géographie des plus de 65 ans en Normandie est donc très concentrée dans les départements de l'Orne et de la Manche.

Figure 20 Carte de la répartition des personnes âgées de 65 ans ou plus par communes en 2018 en Normandie



Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022

Sources : BDTOPO 2018 IGN ; INSEE, RP 2018

L'organisation démographique de ces départements révèle donc deux grandes tendances : d'une part ces espaces sont marqués par une démographie en relatif déclin, en retrait par rapport aux moyennes nationales et régionales ; d'autre part la population y est globalement vieillissante. Dans la Manche, le vieillissement de la population est renforcé par l'arrivée de jeunes retraités-es, cherchant un bon cadre de vie. Les zones littorales sont dès lors très empreinte de ces populations avec d'anciennes catégories socio-professionnelles aisées issues de migrations de retraite intra-départementales (Granville, Avrancher). Pour appréhender ces différences de structures sociales aux échelons départementaux et comprendre ces dynamiques démographiques, l'analyse va ici se resserrer autour des compositions sociales dans mes départements d'étude.

3.2.2 Niveau de diplôme et situation face à l'emploi : des départements marqués par une faible qualification et des emplois peu mixtes

Pour traiter de la structuration sociale de la population des départements étudiés, et par-delà, prolonger la réflexion quant à la composition des campagnes d'études, l'analyse va à présent se concentrer sur les niveaux de diplômes des populations résidentes et les situations face à l'emploi dans les départements de l'Orne et de la Manche. Ces critères permettent dès lors d'établir de grandes tendances qui permettront par la suite, de développer mon propos autour des difficultés vis-à-vis d'inégalités sociales éventuellement présentes dans l'espace des campagnes étudiées : ces inégalités pouvant, comme nous le verrons après, complexifier l'amorce de processus de parcours de sortie de violences pour les femmes victimes.

La Normandie et, plus particulièrement, l'espace correspondant à l'ancienne Basse-Normandie (Calvados, Orne et Manche), se démarque des régions voisines en termes de niveaux de diplôme. Si l'Ouest français (Bretagne, Pays de la Loire) est marqué par une importante proportion de population diplômée, cette tendance ne s'applique pas aux départements normands (Rouault & Marie, 2018). À l'échelle régionale, le taux de diplômé-es d'un diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à un niveau bac+5 s'élève à 6,3% de la population en 2017 (pour une moyenne nationale de 10,1%). Les écarts entre les départements normands sont assez marqués, avec une population globalement moins bien qualifiée dans l'Orne et la Manche : les taux de diplômé-es d'un niveau bac+5 en 2017 représentent 4,2% de la population de l'Orne et 4,8% dans la Manche en 2017¹³. Cette situation commune à ces deux départements d'étude est liée à la fois à la structuration de la population par âge de la population (les plus âgés ayant quitté l'école avant la massification de l'enseignement secondaire et supérieur) mais aussi du fait de la nature des emplois disponibles.

¹³ Statistiques issues du recensement de la population 2017 (INSEE)

La majorité des emplois métropolitains supérieurs (EMS)¹⁴ se concentrant principalement dans les aires urbaines régionales (Caen, Rouen, Le Havre), la présence d'actif-ves ou de retraité-es diplômé-es y est donc plus importante. À la présence de ces grands employeurs dans les centres urbains régionaux s'ajoute celle des employeurs d'activités spécialisées et technologiques dans des espaces plus éloignés des capitales régionales : dans le Nord-Ouest du Cotentin (La Hague), la filière nucléaire traduit une surreprésentation des diplômé-es de niveau Bac et plus. Des filières plus industrielles et moins pourvoyeuses d'emplois très qualifiés figurent parmi les gros employeurs des départements ornais et manchots (construction navale, industries agro-alimentaires), expliquant dès lors l'importante part des diplômé-es de niveau CAP, BEP ou BAC. Dans les terres bas-normandes, l'emploi ouvrier et agricole est largement présent, traduisant ainsi un fort taux de diplômés de niveau CAP ou BEP dans ces mêmes espaces.

Cette analyse de la répartition géographique des types d'emplois fait apparaître des caractéristiques communes dans mes départements d'étude (La Manche et l'Orne étant à part quelques disparités, des départements où les habitant-es sont en moyenne peu diplômés), elle permet aussi de resserrer l'analyse sur la condition des femmes face à l'emploi. En effet, même si la ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes diminue très relativement, il reste des secteurs d'activité encore marqués par une très faible mixité comme en témoigne le prochain tableau réalisé par l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale.

¹⁴ Emplois à contenu décisionnel ou très qualifié (cadres, ingénieur-es, chercheur-euses, ...), notion développée par l'INSEE pour appréhender les fonctions métropolitaines. Pour développer ces répartitions spatiales des fonctions métropolitaines, la notion de « Cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) pour qualifier des emplois davantage « stratégiques » (INSEE 2021 : Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines de 1982 à 2018).

Figure 21 Tableau de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur la féminisation des secteurs d'activité

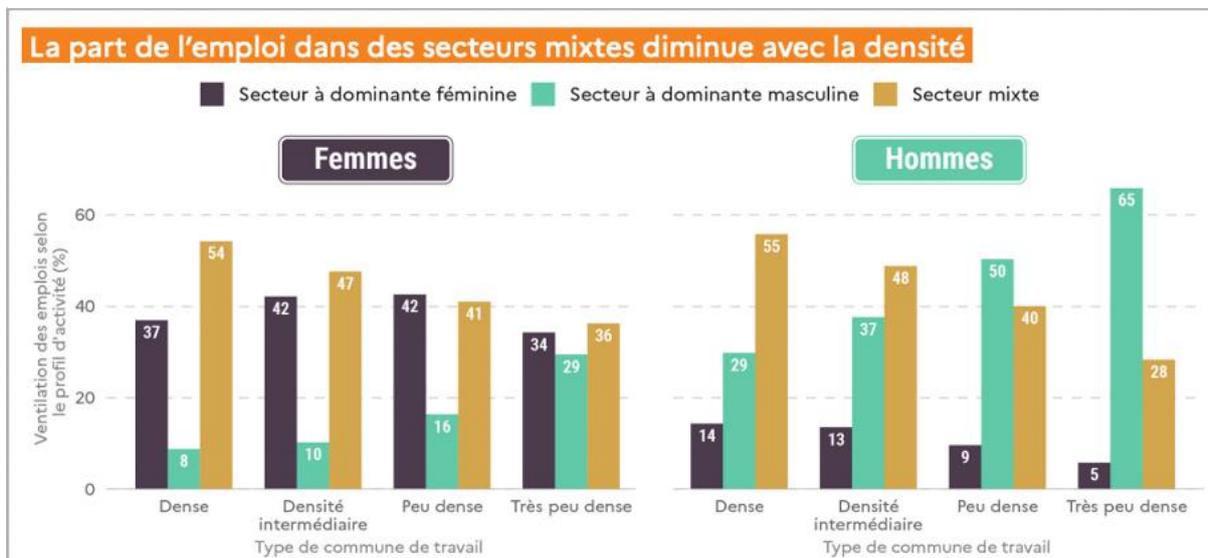
Des secteurs d'activité encore très peu mixtes				
	Secteurs d'activité	Taux de féminisation (%)	Proportion dans l'emploi des communes rurales (%)	Proportion dans l'emploi des communes urbaines (%)
Secteurs les plus féminisés	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	83	10,4	6,9
	Activités pour la santé humaine	75	4,2	7,8
	Enseignement	67	6,3	8,1
	Autres activités de services	66	2,5	3,2
Secteurs les moins féminisés	Fabrication de matériels de transport	20	0,9	1,4
	Fabrication de machines et équipements (non compris ailleurs)	20	0,9	0,6
	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	17	2,5	1,2
	Industries extractives	17	0,2	0,0
	Construction	11	9,1	5,7

Source : Insee, RP 2016
 Note: les communes rurales sont définies comme les communes « peu denses » et « très peu denses » de la grille communale de densité (Insee 2019)

Les secteurs les moins féminisés sont en grande majorité les activités industrielles de fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et équipements) ou le secteur de la construction. Ces types d'activités très présentes dans les communes rurales participe à ce que l'offre d'emploi y soit moins mixte.

Cette tendance n'échappe pas aux départements étudiés : avec comme grands employeurs des secteurs à dominante masculine, le degré de mixité de l'offre de l'emploi y est donc plus faible que dans d'autres départements moins ruraux. Ceci s'explique aussi du fait de la faible densité des communes ornaïses et manchoises : c'est aussi dans les communes très peu denses que la part de l'emploi dans des secteurs peu mixte y est la plus importante.

Figure 22 Répartition des secteurs d'emplois par densité des communes de travail selon le genre des travailleur-euses (d'après un graphique réalisé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)



Réalisation : ACNT pôle ADT, 2021 ; Sources : INSEE, RP 2016, Grille communale de densité 2019

De plus, la proportion de femmes occupant un emploi à temps partiel augmente à mesure que l'on s'éloigne des espaces de fortes densités (une géographie d'ailleurs inversée pour les hommes : plus l'on s'éloigne des zones de fortes densités, moins le temps partiel masculin peut s'observer)¹⁵.

Dès lors, l'ensemble des critères ici exposés participe à ce que les inégalités entre les femmes et les hommes soient amplifiées en contexte de campagnes. Le contexte spatial n'étant cependant pas le seul critère explicatif de ces inégalités - elles sont, comme évoqué longuement en première partie de ce travail, le fruit d'une société encore vivement patriarcale -, il participe néanmoins à expliquer que certaines femmes vivant en zones rurales présentent une vulnérabilité accrue face aux situations de précarités (du fait des emplois disponibles et de la répartition des emplois en temps partiels selon le genre en fonctions des seuils de densité de populations). Ainsi, ce caractère présent en campagnes pourra, comme nous l'évoquerons prochainement, constituer un facteur aggravant dans l'occurrence des violences conjugales : le parcours de sortie des violences dans le couple pouvant être largement impacté par la situation face au marché du travail et le degré de rémunération des emplois occupés.

¹⁵ Observations et données issues de la Fiche d'analyse « La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (2021).

Pour clore mon propos autour de la situation socio-économique présente dans les territoires étudiés, un croisement entre l'analyse des profils démographiques et celle des caractéristiques socio-économiques peut dès lors être réalisée. Ainsi, plusieurs profils de communes se distinguent dans les départements d'étude.

3.2.3 Dans l'Orne et la Manche : une forte proportion de « communes rurales au caractère préservé »

L'analyse des profils démographiques et socio-économiques des communes normandes met inévitablement en évidence différentes catégories d'espaces communaux aux cadres de vie singuliers à l'échelle de la Normandie. On y distingue trois grandes familles de communes qui présentent chacune différentes spécificités en termes d'habitat ou de contextes socio-économiques. S'intéresser à cette typologie permettra par la suite de caractériser les communes présentes dans les territoires étudiés à travers plusieurs critères. Ceci rendra ensuite possible une analyse en contexte d'éventuelles difficultés ou de possibles leviers présents dans les terrains d'études par rapport au traitement institutionnel des violences dans le couple.

Pour étudier ces différentes catégories de communes, leurs localisations géographiques et leurs particularités, j'ai souhaité m'appuyer sur une typologie réalisée par l'INSEE en 2018. À travers l'analyse de 57 indicateurs relevant de données sur le parc de logement (surfaces de logements, types de bâti, ...), sur les caractéristiques socio-économiques des populations résidentes (âge, catégories socio-professionnelles, niveaux de vie, ...) et de celles relevant des taux d'équipements, une classification est établie permettant de mettre en évidence dix classes de communes normandes.

Un premier ensemble de communes regroupe les communes dites « urbaines ». S'y distinguent les « cœurs métropolitains » dessinant les pôles urbains régionaux comme Caen, Rouen et Le Havre. Dans ces espaces, la densité de population y est élevée tout comme la densité de logements et les taux d'équipements. Ces centres urbains régionaux présentent une population jeune (la part des 15 – 29 ans s'élève à 28% en 2017). Les ménages y sont dès lors plus mobiles ce qui engendre une mobilité résidentielle relativement élevée. Ces cœurs métropolitains sont accompagnés de « cœurs urbains », composés de communes urbaines denses qui présentent des niveaux d'équipements relativement élevés par rapport à la région. Les communes d'Hérouville-Saint-Clair, Harfleur, Sotteville-lès-Rouen, Dieppe figurent dans ce premier sous-ensemble urbain à côté des villes moyennes comme Coutances, Saint-Lô, Flers ou Argentan. À ces grands centres polarisants, s'ajoutent des « villes relais » qui se distinguent des communes environnantes par leurs rôles structurants. Dans ces espaces, les services de proximité y étant proposés sont moins diversifiés et moins spécialisés. La population résidente présente une plus importante part d'employé-es et ouvrier-ères.

À cette première famille « urbaine » s'ajoute un groupe des communes aux profils davantage périurbains. Ici aussi plusieurs catégories de communes se distinguent. Situées autour des cœurs urbains, un premier groupe de communes peut se définir par un profil davantage résidentiel. Ces « communes périurbaines résidentielles » présentent la particularité de regrouper des communes où l'habitat est majoritairement composé de maisons individuelles dont la surface dépasse les 100m² et où les ménages y sont relativement aisés. Marquée par l'installation des ménages dans ces espaces dans les années 1970, elles sont maintenant marquées par une décélération de l'installation de nouveaux ménages. En ce sens, elles s'opposent à un autre groupe de communes périurbaines : les « communes périurbaines en essor ». Caractérisées par une récente installation des ménages avec enfants, ces communes sont majoritairement situées dans les couronnes périurbaines élargies des départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine Maritime. Troisième et dernier groupe de la famille des communes périurbaines normandes, les « communes périurbaines de longues distances » se distinguent des autres communes périurbaines par leur éloignement des différents centres urbains. On retrouve ce type de communes dans les départements de l'Orne et de l'Eure. L'essentiel des actifs résidents dans ces communes effectuent de longues distances pour se rendre sur leurs lieux de travail situés en région parisienne pour la frange est des communes de l'Eure ou dans les pôles urbains régionaux pour cette catégorie de communes dans l'Orne. Dans ces communes, les résident-es sont majoritairement propriétaires et la structuration socio-professionnelle suit les tendances régionales.

À mesure que l'on s'éloigne de ces deux premiers ensembles de communes, les profils ruraux se rapprochent progressivement. Dans cette dernière famille de communes, quatre profils-types de communes coexistent. Tout d'abord, les « bourgs de proximité » précédemment décrits et évoqués, qui présentent une large gamme de services pour les espaces alentours. Dans ces communes (Carentan, Sées, la Ferté-Macé, Mortgane-au-Perche), la population est en grande partie composée d'adultes de 35 à 49 ans avec des enfants encore mineurs. La structure socio-professionnelle est ici marquée par la présence d'employé-es et de quelques cadres et professions intermédiaires. Les « communes rurales à tendance périurbaine » ensuite, présentent un habitat individuel très présent mais où le parc de logement est plus ancien. La densité de logement y est moins importante que dans les précédentes communes et les ouvrier·es sont plus nombreux·ses que la moyenne régionale. Enfin, les « communes rurales à caractère préservé » sont plutôt caractérisées par un parc de logement ancien et une population résidente globalement moins aisée et vieillissante. Dans ces communes le taux d'évolution du nombre de logement reste faible par rapport à la moyenne régionale (de 0,7 sur la période 1999 – 2013 contre 1,3 de moyenne régionale) et la part des plus de 60 ans y est également importante. Au-delà des retraité-es qui y sont, assez logiquement, très présent·es, les agriculteur·ices y sont aussi très présent·es. Un autre profil de communes, plus particulier et très situé géographiquement regroupe les « communes de villégiature ». Ces communes, souvent littorales, présentent de fortes aménités paysagères et attirent une population de retraité-es aisé-es. On les retrouve sur le littoral manchois avec par

exemple les communes de Cricqueville-en-Bessin, Fermanville, Saint-Pierre-en-Port mais aussi sur la partie Est du littoral calvadosien autour de Honfleur, Trouville-sur-Mer ou Dives-sur-Mer.

Avec respectivement 22% et 35% de « communes à caractère rural préservé », les départements de la Manche et de l'Orne présentent un profil rural très marqué. Le parc de logement y est plus ancien (en moyenne en 2017 dans les communes à caractère rural préservé, 63% des logements sont des logements construits avant 1946) et la part des plus de 75 ans y est également plus importante que la moyenne régionale. Une autre particularité de ces départements réside dans le fait que les différentes dynamiques de périurbanisation ne semblent pas avoir atteint les caractéristiques rurales de ces espaces. En ce sens, là où les communes périurbaines des autres départements normands tendent à présenter des fonctions de plus en plus résidentielles (avec des logements en moyenne plus récents), le périurbain ornais et manchot ne semble pas avoir cette caractéristique. Dans ces espaces, le parc de logement y reste relativement ancien (en 2017, 48% des logements ont été construits avant 1946) et les taux d'accessibilité aux équipements de proximité s'écartent de la moyenne régionale (seulement 5% de ces communes ont accès à la gamme d'équipements de proximité en 2017).

En plus de ces caractéristiques géographiques et socio-économiques, les zones étudiées présentent certaines spécificités sociales, qu'il semble dès lors importantes à étudier de près, en ce qu'elles sont susceptibles d'apporter des éléments de compréhension pour analyser les violences conjugales et les modalités de traitement de cette question par les acteur·ices sociaux.

CHAPITRE 4 – Des spécificités sociales propres aux campagnes ?

Si les campagnes ne sont pas épargnées par la tendance à l'homogénéisation des modes et pratiques de vie, elles restent singulières du point de vue de leurs traits sociaux. Il est ici question de retracer ces différents traits des sociabilités caractéristiques des mondes ruraux, leurs contours mais aussi leurs mutations actuelles qui sont susceptibles de présenter, aussi, des obstacles dans l'amorce de parcours de sortie des violences pour les femmes victimes de leur conjoint. Loin d'être des ensembles figés, ces sociétés s'inscrivent aussi dans un assemblage de dynamiques collectives qu'il conviendra dans un premier temps de traiter. Pour ce chapitre, j'appuierai l'étude de concepts théoriques par des données recueillies lors de mes entretiens avec les associations et collectifs travaillant dans ces types d'espaces.

4.1 Des sociabilités spécifiques dans les mondes ruraux

4.1.1 Dans les campagnes, des sociétés locales en renouvellement

Les récentes recompositions sociales des campagnes ont participé à ce que les sociétés rurales contemporaines témoignent aujourd'hui d'une plus grande diversité des profils sociaux des populations résidentes. Avant de développer davantage mon propos sur ces « mondes ruraux », il convient donc ici de retracer quelques grandes tendances propres à ces sociétés. Ceci permettra dès lors de mieux saisir en quoi il est important d'en appréhender toute la diversité dans le cadre des actions de lutte contre les violences conjugales en campagnes.

Le déclin de l'activité agricole, les différentes trajectoires démographiques ou encore l'attractivité renouvelée pour certaines campagnes participent à ce qu'émergent de nouveaux groupes sociaux dans des espaces historiquement marqués par une société pensée comme communautaire. Au-delà de dessiner une certaine spécialisation des campagnes (résidentielles, agricoles, touristiques...), ces différents brassages de populations modifient inévitablement les liens sociaux produits dans ces types d'espaces.

Le déploiement de nouveaux paysages sociaux dans les campagnes se traduit donc par l'arrivée de nouvelles populations. Fréquemment réduit·es à l'image des « néo-ruraux » (des citoyen·es venu·es dans les campagnes uniquement pour le cadre de vie offert dans ces espaces), les profils de ces nouveaux·elles habitant·es sont surtout marqués par une grande variété. Cette diversité

dans les profils des nouveaux et nouvelles arrivant·es, Yannick Sencébé et Denis Lepicier l'ont appréhendée à travers plusieurs « catégories-type » de comportements migratoires vers les zones rurales (Sencébé & Lepicier, 2007). Les retraité·es composent un de ces premiers « groupes types ». L'installation de ce type de population dans les zones rurales traduit d'un « effet cycle de vie » qui, pour les un·es témoigne d'une aspiration à profiter des différentes aménités des campagnes pour profiter pleinement de leur retraite. Pour d'autres retraité·es, cette migration vers les campagnes traduit plutôt d'un « retour aux sources » où, après une vie active passée dans les centres urbains, ces ménages souhaitent revenir vivre dans leurs villages d'origine (ou familial). À ces premiers profils s'ajoutent ceux des familles d'actif·ves pour qui le déplacement vers les campagnes atteste d'une volonté de créer un cadre propice à l'épanouissement de la cellule familiale. Pour d'autres de ces actif·ves, le choix de venir habiter en campagnes est davantage dicté par des motivations économiques (le prix du foncier étant dégressif à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains). D'autres profils comme ceux des travailleur·euses indépendant·es ou ceux de résident·es occasionnel·les viennent compléter les précédents. Plus généralement associés aux groupes sociaux des professions intellectuelles supérieures, les campagnes sont pour ces nouveaux·elles habitant·es un ensemble attractif de repli pour s'isoler ou exercer des activités professionnelles permettant par exemple du télétravail.

Dès lors l'intégration de ces nouvelles populations en campagnes modifie inévitablement le fonctionnement des sociétés rurales. La diversité des motivations à venir habiter en campagnes, les différents des cycles de vie ou le degré d'attache territoriale de ces habitant·es produit différentes sociabilités locales. La présence de jeunes retraité·es peut dans certaines campagnes, être par exemple synonyme d'un investissement important dans le tissu associatif local. Les modes de vie liés à l'habitat pavillonnaire des habitant·es davantage périurbain·es étant davantage organisés autour des mobilités quotidiennes (domicile-travail, domicile-hypermarchés, domicile-loisirs,...), l'ancrage dans la société locale y sera moins important que celui « d'anciens ruraux ». Pour les néo-arrivant·es issu·es de milieux plus aisés, d'éventuelles expériences urbaines pourra aussi se remarquer à travers un désir de participer à la vie politique locale. L'installation en campagnes de ces populations peut aussi engendrer de nouveaux besoins dans ces espaces : une plus importante demande de services ou une amélioration des réseaux de communications pour les télétravailleur·euses par exemple. À présent, différentes conceptions de l'espace rural cohabitent entre anciens et néoruraux générant, parfois, des conflits d'usages. Assez généralement, ce genre de conflits est porté par les acteur·ices du territoire rural qui y exercent leur activité professionnelle et ceux·celles pour qui cet espace est davantage un lieu de résidence. Pour autant faire de ces tensions une généralité applicable à l'ensemble des campagnes ayant connu ces recompositions du tissu social local serait exagéré, d'autant plus que les conflits de voisinage ont existé bien avant cette « renaissance rurale » (Bouron & Georges, 2019).

Avec ces récentes recompositions, les mondes ruraux connaissent un plus important brassage socio-culturel. Le tissu social des campagnes y est dès lors de plus en plus diversifié. Un trait commun unit toutefois l'ensemble de ces populations rurales : celui d'une certaine « appropriation » de l'espace rural. Ainsi, différents liens sociaux ont la particularité de s'inscrire dans différents lieux et temps de l'espace des campagnes. L'école, les fêtes communales et autres temps forts de la vie sociale locale participent à ce que des sociabilités spécifiques aux campagnes s'y développent. Dans l'optique de comprendre les potentiels freins aux parcours de sortie des violences pour les femmes victimes de violences conjugales en contextes de campagnes, il sera à présent question d'étudier ce « poids de l'interconnaissance » présent dans les mondes ruraux.

4.1.2 « Ici tout le monde se connaît » : le poids de l'interconnaissance encore présent dans l'espace social des campagnes

Le déclin de l'activité agricole, l'absorption des services et commerces dans les espaces urbains, ou encore l'essor des modes de vie périurbains comptent comme autant de mécanismes susceptibles de participer à ce que l'on pense aujourd'hui que les campagnes soient devenues des ensembles de plus en plus dépourvus en liens sociaux de proximité. Or, ces récentes restructurations de l'espace rural n'ont en réalité que très peu gommé certains grands traits des sociabilités rurales (Lompech *in* Rieutort et al., 2018). L'interconnaissance comme forme de sociabilité, qui repose sur des liaisons sociales réciproques et localisées, reste caractéristique d'une grande majorité de campagnes. Lors des entretiens menés avec des acteur-ices de la lutte contre les violences conjugales en territoires ruraux, cette modalité de relations sociales prévalente dans les campagnes a à plusieurs reprises été évoquée (cf. Partie 3).

Géographes, sociologues et ethnologues ont de longue date étudié le fonctionnement social des espaces ruraux. Pour Anne-Marie Granié, l'interconnaissance est particulière à l'espace des campagnes : cette forme spécifique de sociabilité repose aussi sur des réseaux sociaux localisés qui revendiquent plus ou moins fortement l'appartenance au territoire dans lesquels ils s'inscrivent¹⁶ (Granié, 2003).

Les campagnes, et plus particulièrement les villages, seraient caractérisés par l'importance des lieux collectifs mais aussi par celle de l'ancrage territorial et familial. Le poids de l'histoire familiale dans le rapport à l'espace des habitant-es des communes rurales a été étudié par Yaëlle Amsellem-Mainguy, notamment à travers les sociabilités des jeunes femmes grandissant dans ces espaces. Être « une fille du coin » c'est donc appartenir à des réseaux d'interconnaissance installés depuis plusieurs générations qui s'appuient entre autres sur des logiques de reconnaissance sociale et de notoriété locale. Parce qu'elles peuvent être invitées à participer à différents événements de la vie locale en y accompagnant leur famille, elles sont « (re)connues comme la fille d'Untel ou

¹⁶ les clubs sportifs (« football club de ... »), associations locales (« comités des fêtes de ... », « associations de parents d'élèves de l'école ... »), etc...

d'Unetelle » (Amsellem-Mainguy, 2021). En entrant dans la vie amoureuse, ces modes de relations demeurent. L'entrée dans la vie conjugale sera par exemple marquée par un ensemble de normes dictant qui est fréquentable et, surtout, qui ne l'est pas.

Parce qu'ils permettent le partage et la communication, certains lieux de vie participent plus que d'autres à produire du lien social. Parmi ces lieux, il est possible de citer les écoles et collèges. En plus de représenter physiquement des lieux où les populations de différents villages s'y croisent, ils favorisent un certain brassage socio-culturel. Les familles ayant peu de choix dans la sélection de ces différents établissements d'enseignements, les stratégies d'évitement des classes aisées peuvent moins s'y réaliser (Bouron & Georges, 2019). D'autres lieux permettent aussi la construction d'un tissu social local, notamment les commerces de proximité ou les clubs sportifs locaux. L'ensemble de ces sociabilités locales passe aussi par les institutions traditionnelles de la vie locale et leurs représentant·es. Les élu·es locaux sont donc aussi d'importants vecteurs de l'interconnaissance locale.

4.1.3 Les élu·es locaux : figures publiques et figures de proximité

L'interconnaissance en campagnes est renforcée autour de quelques personnalités identifiées et connues localement. Les élu·es locaux, plus particulièrement les maires des communes rurales peuvent bénéficier de ce statut privilégié dans les cercles de sociabilités rurales, un statut qui, comme nous l'évoquerons prochainement, n'est pas sans signification dans les actions de lutte contre les violences faites aux femmes en campagnes.

Ce rôle peut dans un premier temps s'observer du fait des tâches leur étant attribuées. Les maires comme représentant·es de l'état au plus petit échelon du millefeuille territorial, tiennent un rôle « d'un intermédiaire ou un médiateur qui établit une communication dans son sens le plus large, entre différents segments ou réseaux de la société locale » (Garraud, *in* Paoletti, 2001). Ces postures peuvent être plus ou moins sensibles en fonction des responsabilités politiques : à la gestion des problématiques locales s'ajoutent pour certain·es élu·es celle des instances de coopération intercommunales. Pour autant, le lien direct à la population ne s'en trouve pas systématiquement impacté, d'autant plus lorsqu'il y a cumuls de mandats ou ambition de cumuls de mandats (Paoletti, 2001).

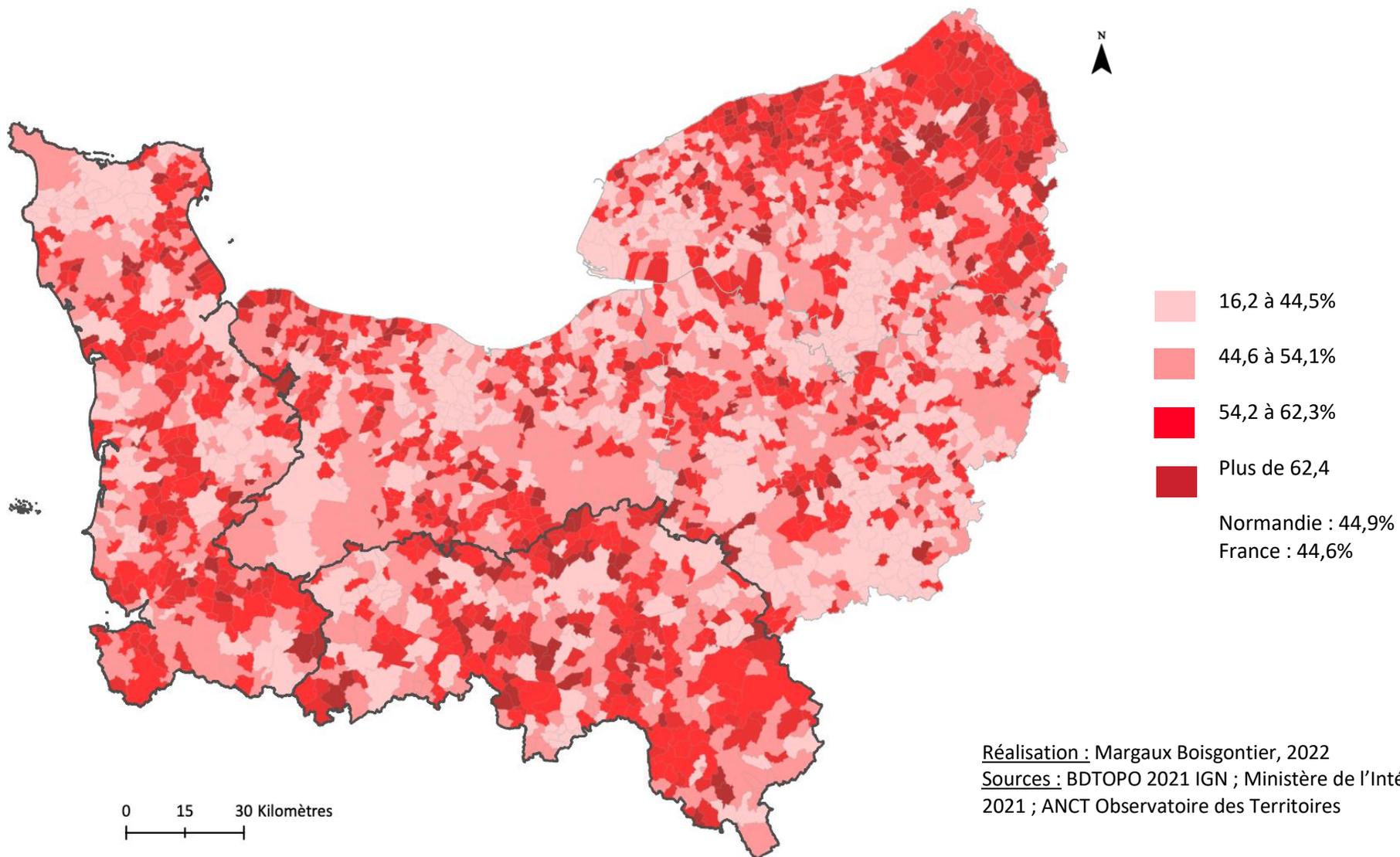
Cette bonne connaissance des élu·es locaux peut aussi se mesurer pendant les élections municipales : il n'est pas rare que lors de ces élections des dynamiques de compétition s'y jouent. Le degré de compétition est en partie lié à la taille de la commune ainsi qu'à sa structuration sociale. Les listes uniques sont encore très présentes dans les communes les plus agricoles et ouvrières là où les campagnes des classes supérieures oscillent entre unanimité ou compétition municipale (Rivière & Ripoll *in* Bermond et al., 2014). L'arrivée de nouveaux·elles habitant·es aux profils sociaux hétérogènes peut donc aussi potentiellement perturber ce fonctionnement local :

le degré de périurbanisation et avec lui, les positions sociales des nouveaux·elles arrivant·es, joue un rôle important dans les configurations électorales locales.

De manière assez générale, les élections municipales présentent un bon taux de participation dans les espaces ruraux (Rivière & Ripoll *in* Bermond et al., 2014). Les départements de l'Orne et de la Manche n'échappent donc pas à cette grande tendance. En 2021 lors des élections municipales, ces deux espaces ont présenté les plus forts taux de participation aux élections municipales. Avec respectivement 47,7% et 46,2%¹⁷ de participation au premier tour, les résidant·es des campagnes votent et s'investissent donc dans la vie politique locale. On le voit d'autant plus en regardant la géographie de la participation au premier tour : les communes présentant les plus forts taux de participation suivent assez généralement les zonages « ruraux » précédemment évoqués.

¹⁷ D'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur :
Moyenne nationale du taux de participation au premier tour des élections municipales (2020) : 44,6%
Moyenne régionale du taux de participation au premier tour des élections municipales (2020) : 44,9%.

Figure 24 Carte des taux de participation au 1er tour des élections municipales de 2021 par communes en Normandie



Cette importante participation à la vie politique communale traduit d'un intérêt toujours présent pour la vie locale. En se sentant concerné-es par la vie locale, les habitant-es des communes rurales ont donc un rapport à l'espace bien spécifique. Ce sont aussi ces types de rapports aux espaces et, surtout, ces représentations de l'espace de vue, qui pourront également constituer des freins quant aux situations post-violences pour les femmes ayant vécu des violences dans leur couple (cf. Partie 3).

4.2 Rapports aux territoires et construction des normes de genre en campagnes

4.2.1 Espace vécu et espaces de vie : les représentations de l'espace en campagnes

« Clairement quand elles sont bloquées au fin fond de la campagne en n'ayant que très peu accès à la voiture familiale, que les voisins sont à 100, 150 mètres, c'est forcément plus difficile pour elles de sortir de situations violentes. » - *Virginie*, **association G** (Cherbourg-en-Cotentin)

« C'est pas toujours évident pour une personne qui habite en pleine pampa de pouvoir se déplacer pour aller à une permanence qui a lieu une ou deux heures une fois par semaine sur Alençon, c'est forcément moins accessible dans ces situations-là. » - *Yannick*, **association A** (Alençon, Orne)

Virginie et *Yannick* sont deux personnes rencontrées lors de mon enquête de terrain. *Yannick* est moniteur éducateur et travaille avec les auteurs de violences intrafamiliales dans le département de l'Orne. Il m'a dit s'être installé dans le département depuis plusieurs années et connaît bien le territoire. *Virginie* quant à elle, est bénévole dans une association d'accompagnement des victimes de violences sexuelles à Cherbourg. En se référant à l'espace des terrains d'enquête avec des expressions telles que le « fin fond » ou « la pampa », *Yannick* et *Virginie*, comme beaucoup d'autres enquêté-es, ont témoigné dans leurs discours de représentations précises de l'espace rural.

Dès lors, les campagnes sont, pour ceux et celles qui y habitent ou y travaillent, sujettes à différentes représentations. Inévitablement, ces observations se rapprochent de la notion d'« espace vécu » (Frémont, 1976), si chère à l'école de la géographie caennaise. Avec cette notion, la géographie s'intéresse aux pratiques et représentations des espaces. Les différents espaces sont vécus, perçus, ressentis. Dans les discours, les relations entre les personnes et les lieux peuvent clairement être identifiées par les géographes. Dès lors, s'intéresser aux espaces vécus permet d'étudier aussi les pratiques des populations résidentes.

L'espace de vie, en tant qu'« espace concret du quotidien » (Di Méo, 1996) regroupe l'ensemble des lieux fréquentés par les populations. En le conjuguant aux expériences sensibles des espaces, ces pratiques concrètes des espaces témoignent elles aussi de représentations spatiales bien précises. Au cours d'un entretien avec *Coraline*, salariée d'une association d'aide aux femmes victimes de violences conjugales dans la Manche, elle évoque ce fait :

« Là à Cherbourg, il y a une chose qui me fait vraiment rire : c'est par rapport au pont. Le pont, quand on en parle ici c'est une vraie barrière ! On se dit « oulah mais tu habites maintenant de l'autre côté du pont ! », comme si c'était l'autre bout du monde ! Donc la notion de ce qui est loin ou pas, ça n'a vraiment rien à voir avec la distance, ça a vraiment l'air d'être les affects. »

Les campagnes en ce qu'elles présentent des lieux aux nombreuses spécificités, amènent donc à ce que les pratiques et représentations de leurs habitant·es soient elles aussi particulières à ces types d'espaces. Dans l'ouvrage *Les filles du coin*, Yaëlle Amsellem Mainguy, traite de ces relations singulières. Pour décrire l'espace dans lequel elles vivent et grandissent, les jeunes femmes interrogées dans cette enquête recourent à des éléments descriptifs tels que le vide, le manque de commerces, la rareté des transports en commun ou encore le faible nombre de jeunes dans les communes étudiées (Amsellem-Mainguy, 2021). Les ruralités sont donc aussi subjectives : la façon dont l'espace des campagnes est perçu dépend de notre position sociale, de notre cycle de vie mais aussi de notre genre. Pour une jeune femme issue de milieux populaire, vivre et grandir dans des espaces ruraux renvoi souvent aux besoins non-pourvus dans les campagnes (loisirs, transport, vie sociale). Aussi, vivre et grandir en zones rurale lorsque l'on est une jeune femme peut également renvoyer à un ensemble d'injonctions liées aux stéréotypes de genre.

4.2.2 Les « gars du coin » et les « filles du coin » : une socialisation genrée dans les mondes ruraux ?

Loin d'être des isolats imperméables aux inégalités femmes-hommes ou d'être au contraire des entités où elles y seraient exacerbées, les campagnes sont des espaces où la forme que peut prendre ces rapports genrés est fortement liée aux contextes socio-géographiques. Les recherches sur le sujet se développent de plus en plus mais sont aujourd'hui encore peu nombreuses. Les travaux d'Isabelle Clair, ceux de Yaëlle Amsellem-Mainguy ou la thèse en cours de Perrine Agnoux placent toutefois cet objet de recherche comme un sujet à part entière. Il sera ici question de faire état des principales dynamiques à l'œuvre dans les mondes ruraux en termes de normes de genre et de processus de socialisation genrée en campagnes.

On l'a vu, le contexte d'interconnaissance renforcée est très présent dans les campagnes contemporaines. Dans un milieu où l'interconnaissance est donc, plus ou moins marquée, les différents mécanismes de domination de genre peuvent dès lors y être beaucoup plus efficaces.

Pour les jeunes femmes vivant en milieu rural, ces rappels à l'ordre genré peuvent prendre la forme d'un contrôle des proches sur leurs fréquentations. À l'heure de l'entrée dans la vie sexuelle et affective, la proximité résidentielle de la structure familiale ou les faibles densités des villages, participent à ce que soit plus rapidement identifié celui qui fréquentera « la fille de ». Dans son enquête, Yaëlle Amsellem-Mainguy pointe ce type de contrôle collectif sur les fréquentations des jeunes femmes avec l'exemple de la vérification des véhicules garés devant les domiciles : « la voiture permet de « vérifier » si une fille est chez elle (...), et le scooter, la moto ou la voiture garés devant le domicile informent si elle est avec quelqu'un d'autre » (Amsellem-Mainguy, 2021).

L'orientation et le parcours scolaire des jeunes femmes grandissant en milieux ruraux révèlent aussi des rapports de genre propres aux contextes des campagnes. Plus amenées à « donner des coups de mains » que leurs frères lors des événements de la vie sociale locale, les jeunes femmes mobilisent des compétences largement assignées à leur genre (Amsellem-Mainguy, 2021). Cuisiner lors des événements festifs locaux, s'occuper des enfants que gardent leur mère ou de ceux des proches qui cherchent des baby-sitters sont autant d'aptitudes techniques que développement ces jeunes femmes en contexte rural.

De manière générale, le développement de ces compétences reconnues localement seront des éléments déterminants dans le choix de l'orientation scolaire de ces jeunes femmes. Pour une grande partie d'entre-elles, le parcours scolaire se tournera vers des filières professionnelles genrées comme celles des formations de services à la personne : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap. En campagnes, ces bacs pros sont davantage obtenus par des jeunes femmes des classes populaires : « dès l'enfance, les compétences relationnelles sont plus développées chez les filles et leur travail domestique est plus important que celui demandé à leurs frères. Les jeunes femmes de classes populaires qui ont des difficultés scolaires vont reconnaître dans ces filières les compétences qu'elles ont développées dans le cadre familial et qui sont sources de valorisation sociale » (propos issus d'un entretien de Perrine Agnoux dans la revue *Transrural Initiatives* en mai 2020, n°479). Si elles accèdent à une certaine stabilité matérielle une fois employées, ces postes plongent néanmoins les travailleuses dans des situations de vulnérabilités (précarité économique mais aussi pénibilité au travail et risque accru d'arrêts maladie et de *burn-out*). À celles qui ont pu accéder à un emploi s'opposent celles pour qui cette situation est plus difficilement envisageable : les mondes ruraux nécessitant d'être véhiculée, les jeunes femmes n'ayant pas le permis de conduire trouvent difficilement un emploi.

Le présent propos ne tend pas à dresser un état des campagnes où l'entièreté des femmes y résidant occupent exclusivement des emplois précarisés et féminisés. Il convient ici d'évoquer le fait que de plus en plus de jeunes femmes quittent les mondes ruraux pour partir étudier dans des établissements d'enseignement supérieur, souvent localisés dans les milieux urbains denses. Toutefois « l'expérience » de l'Université diffère selon les jeunes femmes et selon leurs milieux sociaux : pour certaines, suivre des études supérieures coûte cher et constitue un frein.

L'éloignement inévitable du domicile pour se loger et travailler dans des centres universitaires urbains représente un coût que les familles les plus modestes ont difficilement les moyens de financer (Amsellem-Mainguy, 2021).

Une fois ces éléments exposés, il est à présent possible d'affirmer qu'il existe une plus grande fragilité socio-économique pour certaines femmes vivant en campagne. Cette fragilité semble moins prégnante pour les hommes vivant dans les mêmes milieux. Dans un entretien accordé à la revue *Transrural Initiatives* en mai 2020, Perrine Agnoux, doctorante à l'Université de Bourgogne, met en avant le fait qu'en contexte de campagnes, les hommes accèdent en revanche à une plus grande stabilité professionnelle et matérielle due aux compétences masculines davantage reconnues dans le marché de l'emploi en milieux ruraux. L'expérience des sociabilités masculines semble aussi être spécifique en contexte de campagnes. Les instances de sociabilités masculines en milieu rural reposent en effet sur des lieux où s'expriment une certaine virilité valorisée socialement (Coquart, 2018). Les clubs de foot et lieux de travail où la majorité des travailleurs sont des hommes en sont deux exemples. Cette construction d'un entre-soi masculin participe à une mise à l'écart des femmes au sein même des ménages qui, faute d'autres espaces de sociabilités en campagnes, sont parfois des lieux où l'on peut se retrouver entre amis (Renahy, 2005).

L'entrée dans la vie conjugale est aussi marquée par un certain nombre de spécificités dans les mondes ruraux. Le poids du célibat lorsque l'on est une femme et la force des normes hétéroconjugales y sont encore puissantes.

4.2.3 Conjugalité et ruralités

En 2014, une étude du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires pointait le fait que 62% des ruraux·les vivent en couple contre 57% des urbain·es. Cette légère surreprésentation du nombre de couples en milieux ruraux par rapport aux ensembles urbains est à mettre en lien avec la représentation du couple dans les mondes ruraux. Pour les jeunes femmes qui grandissent en contextes de campagnes, le célibat devient rapidement « gênant » pour elles (Asmellem-Mainguy, 2021). L'entrée dans la vie conjugale devient dès lors signe de réussite sociale, le couple s'y présente comme un « enjeu de respectabilité » dans le tissu relationnel local (Clair, 2010). Cette importance accordée au couple est d'autant plus renforcée lorsque les jeunes femmes accèdent à un emploi et fréquentent des femmes, plus âgées, installées dans un modèle familial souvent nucléaire : la pression sociale que peut représenter le fait de ne pas encore avoir de « copain » y est dès lors renforcée. Au-delà d'être signe d'une certaine « respectabilité », la mise en couple peut aussi représenter une certaine sécurité matérielle (Asmellem-Mainguy, 2021). Pour beaucoup de jeunes femmes issues des classes populaires enquêtées par Yaëlle Amsellem-Mainguy en contextes de campagnes, l'adhésion à la norme conjugale passe par la cohabitation quasi-systématique avec le partenaire. Dans la grande majorité des cas, cette cohabitation prend

place chez le partenaire ou chez sa famille (Asmellem-Mainguy, 2021 ; Clair, 2010). Dès lors les jeunes femmes sont parfois amenées à rompre avec leur cercle amical local pour rejoindre celui leur conjoint, leurs nouvelles sociabilités tournent donc autour du cercle amical de ce partenaire. Progressivement, l'entrée dans la vie en couple et l'inscription dans la durée du couple participe à ce que les jeunes femmes se « renferment sur l'intérieur » (Asmellem-Mainguy, 2021). Les sociabilités de ces femmes tournant autour de celles du compagnon ou conjoint participe à ce qu'elles y « trouvent leur place ». Dès lors trouver sa place passe par une attention particulière portée à la gestion du foyer, qui devient très rapidement un lieu où elles peuvent parfois s'y sentir épiée comme en témoigne l'expression de « volets transparents » recueillie par Benoît Coquart lors de son enquête sur les socialisations populaires en milieu rural (Coquart, 2018).

Dans une enquête sur les jeunes hommes issus de classes populaires réalisée en campagnes, Nicolas Renahy consacre un chapitre entier sur les dynamiques masculines de socialisation conjugale en contexte rural. Issus de milieux populaires, les jeunes hommes enquêtés aspirent à une certaine ascension sociale qui passe entre autres par l'accession à la propriété pour y créer une famille. L'idéal de la maison individuelle et du modèle de « vie pavillonnaire » renforce aussi cette idée de norme conjugale très présente en campagne, fondée sur la mise en couple et la création d'un foyer stable. Dès lors, « trouver une compagne... et la garder » (Renahy, 2005) – titre de ce chapitre -, devient pour ces jeunes hommes un refrain très présent.

Bien sûr il convient toutefois de nuancer les précédents propos en insistant sur le fait que ces études se sont majoritairement concentrées sur les classes populaires vivant en milieu rural. Néanmoins un tel modèle hétéroconjugal et l'occurrence de l'évocation de cette norme dans les discours des différent-es enquêté-es prend place dans un contexte socio-spatial bien précis. Ici également, l'interconnaissance favorise le prolongement de ces dynamiques de socialisation conjugale. Le modèle hétéroconjugal mais aussi et surtout son importance diffère toutefois selon les milieux sociaux.

Néanmoins cette importance accordée au couple, ne sera pas sans conséquence dans la vie conjugale. Le repli sur le foyer des jeunes femmes rurales ou encore les différentes injonctions genrées vécues tout au long de leur construction personnelle, participent à ce que tout climat de violences au sein du couple soit peut-être beaucoup plus intériorisé : la perspective de la rupture devient alors bien plus lourde de conséquences au sein de l'espace de vie sociale de ces femmes.

Conclusion de la deuxième partie

La configuration territoriale des départements étudiés en campagnes autonomes, leur structuration par les petites villes et bourgs tout comme la dispersion de l'habitat constituent un ensemble de spécificités socio-spatiales dans ces types d'espaces. De la même manière, la présence de mondes ruraux aux traits sociaux spécifiques comme ceux relatifs à une certaine interconnaissance, ceux qui concernent les représentations des espaces de vie très liés aux contextes de ruralités ou encore ceux correspondants aux caractéristiques des normes de genre viennent renforcer ces particularités propres au campagnes. Dès lors, l'action collective de lutte contre les violences dans le couple et de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, ne peut faire l'économie d'un traitement spécifique de ces caractères.

Agir dans ces types d'espaces implique donc de les saisir dans toute leur diversité car cet ensemble de caractéristiques dresse inévitablement un « effet de contexte » dans la problématique des violences conjugales en campagnes. C'est donc sur une étude de cet effet de contexte que se terminera le présent travail de recherche.

PARTIE 3
L'effet de contexte spatial sur les violences conjugales en
campagnes
Résultats de la recherche

Introduction de la troisième partie

Dans cette troisième et dernière partie sera développé l'effet de contexte produit par l'ensemble des caractéristiques spatiales précédemment évoquées sur la question des violences conjugales. Les campagnes étant des espaces étendus où les densités de populations y sont faibles, il s'agira dans un premier temps de traiter des difficultés relatives à ces configurations spatiales singulières. Au-delà des spécificités spatiales, nous verrons également en quoi les traits sociaux des mondes ruraux peuvent aussi participer à renforcer les difficultés quant à l'identification des victimes de violences conjugales en campagnes. Pour prolonger le présent propos autour de cet effet de contexte, il s'agira ensuite de s'intéresser à la façon dont les acteur·ices de la lutte contre les violences faites aux femmes agissent dans les espaces dits « ruraux ». Cet « effet de contexte » est-il présent dans les différentes actions collectives de lutte contre les violences de genre ? Si tel est le cas, comment se manifeste-t-il et quelles sont les stratégies en œuvre pour le contrer ?

CHAPITRE 5 – En campagnes, des victimes éloignées des possibilités de sortie des violences

Un des premiers obstacles pour les victimes de violences conjugales vivant en campagne réside dans le fait que ces espaces soient, par définition, des espaces étendus où les densités de population y sont faibles. Comme évoqué précédemment, l'habitat y est aussi dispersé et les services inégalement présents en fonctions des types de communes. Selon les professionnel·les enquêté·es dans les départements de l'Orne et de la Manche, ce contexte participe à ce que le parcours de sortie des violences soit complexifié pour les victimes vivant en campagnes.

5.1 Des spécificités spatiales qui participent à renforcer l'isolement des victimes

5.1.1 La dispersion de l'habitat et le manque de transports en communs : des obstacles pour entamer un parcours de sortie des violences

Coraline est salariée de **l'association H** à Cherbourg-en-Cotentin. Depuis 15 ans, elle s'occupe d'une branche de l'association spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Si la majorité des accompagnements de femmes se concentre dans le Nord-Cotentin et autour de l'agglomération cherbourgeoise plus spécifiquement, *Coraline* m'a indiqué avoir déjà suivi des femmes venant de milieux « plus ruraux ». Au cours de l'entretien, nous parlons ensemble des différences entre milieux urbains et milieux ruraux en termes d'accompagnement de femmes victimes de violences. Sur cette question, *Coraline* me parle de la problématique de l'éloignement des habitations en campagnes et des répercussions sur le parcours de sortie des violences :

« Très basiquement l'éloignement des habitations ça joue. Parce que quand vous habitez dans un territoire urbain, si vous partez du domicile, que vous marchez mécaniquement parce que vous avez fui, il peut vous venir à l'idée d'aller dans un commissariat ou d'aller chez des connaissances. Ça moi, je l'ai déjà rencontré sur des situations. En milieu urbain il y a du passage donc même la nuit, les gens peuvent éventuellement s'arrêter en voiture. Si vous êtes en milieu rural, que vous partez du domicile, que ce soit le jour ou la nuit, vous vous retrouverez sur une départementale et il n'y aura personne. On ne pourra pas vous voir et vous non plus vous ne verrez personne. » - *Coraline*, **association H** (Cherbourg-en-Cotentin, Manche)

L'étendue des espaces et la dispersion de l'habitat en zones rurales sont des facteurs qui accroissent les difficultés pour sortir de situations de violences conjugales. Le processus d'emprise spatiale, précédemment décrit et évoqué, est dès lors fluidifié d'autant plus lorsqu'il n'y a pas de transports en commun. Cette problématique a également beaucoup été évoquée lors de mes

entretiens. *Virginie* est bénévole dans **l'association G** à Cherbourg cherbourgeoise. Créée en 1997, **l'association G** accueille, écoute et accompagne les victimes de violences sexuelles. En parallèle de son activité associative, *Virginie* est conseillère conjugale en région parisienne. Avant notre rencontre nous avons échangé ensemble par téléphone et elle m'avait indiqué avoir travaillé sur la problématique des violences conjugales en milieu rural. Dans le cadre de son activité professionnelle, *Virginie* a en effet réalisé un travail de recherche il y a 5 ans sur la connaissance de la problématique des violences conjugales par les élu-es de communes rurales manchoises. Au cours de ses expériences associatives et professionnelles, la problématique du transport pour les victimes de violences est un problème qui selon elle, est propre aux espaces ruraux, et constitue un véritable frein dans le parcours de sortie des violences conjugales :

« Quand on est un couple et qu'on s'installe au fin fond de la campagne avec une seule voiture et que Monsieur travaille à l'extérieur : s'il n'y a pas de transports en commun, elle est forcément aux desideratas de Monsieur. Alors s'il est sympa et bienveillant, ce n'est pas un problème évidemment. Mais dès lors qu'il y a des violences, c'est un vrai problème parce qu'elle n'aura aucun moyen d'aller rencontrer une assistante sociale ou quelqu'un pour en parler. » - *Virginie*, **association G** (Cherbourg-en-Cotentin, Manche)

Ce constat est aussi appuyé par les professionnelles rencontrées dans l'Orne. *Ludivine* est directrice de **l'association E**. Si l'association est davantage tournée vers l'hébergement d'urgence et l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité, un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales a été ouvert il y a maintenant 10 ans. D'abord situé à Mortagne-au-Perche, le dispositif a ensuite été déménagé pour s'installer à l'Aigle (pour des raisons internes à l'organisation de l'association). En supervisant ces différents dispositifs, *Ludivine* m'indique également que la question des mobilités est une difficulté majeure en milieu rural pour les femmes victimes de violences conjugales :

« Ici il y a de gros problèmes de mobilités. Même s'il y a des bus, pour les personnes qui ont des problèmes de mobilités comme c'est parfois le cas avec le public qu'on peut accompagner - des personnes qui n'ont pas de voiture à elles ou tout simplement le permis par exemple – c'est compliqué. Et je dirais même que ça doit être d'autant plus compliqué en situation de violences : quand il y a une surveillance des allers-venus, forcément dès qu'on sort et qu'on doit faire plusieurs kilomètres, ça devient suspect pour la personne violente. » - *Ludivine*, **association E** (L'Aigle, Orne)

Ce manque de transports en commun en campagnes peut être mis en lien avec le concept de « déprise spatiale » (San Martin, 2019) des victimes de violences conjugales. En ce sens, être obligée de se servir de la voiture familiale pour aller se renseigner sur les procédures à tenter pour sortir d'éventuelles situations de violences dans le couple amènera à ce qu'il y ait des questionnements de la part du conjoint violent. Pour *Sophie* de **l'association C**, ces situations de contrôle des déplacements par le conjoint violent sont pour elle relativement fréquentes en milieu rural du fait des territoires où la voiture est nécessaire pour se déplacer :

« Des fois on a aussi des femmes qui ne peuvent pas se déplacer au niveau de leur conjoint. Par exemple aller au centre social avec les enfants pour faire des activités, il n'y a pas de soucis parce que c'est une habitude de la famille. Par contre prendre la voiture pour venir ici à Alençon, en centre-ville, ça amène à ce qu'il y ait des questionnements de la part du conjoint. » - *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Dès lors pour les personnes enquêtées, la dispersion de l'habitat et le manque de solutions de transports de proximité participent à ce que les mécanismes d'isolement déjà présents au sein du couple soient dès lors renforcés.

5.1.2 Des territoires étendus où l'action des services de sécurité y est complexifiée

Dans la majorité des entretiens réalisés avec les associations spécialisées sur la thématique des violences conjugales dans l'Orne et la Manche, les forces de sécurité intérieure figurent parmi les premiers interlocuteurs pour les femmes qui réussissent à entamer un processus de sortie des violences et qui souhaitent poursuivre leur agresseur en justice. *Jean-Luc*, salarié de **l'association B** et référent d'un dispositif d'aide aux victimes de violences intrafamiliales à Alençon, m'explique un parcours « type » des femmes qu'il accompagne pour des cas de violences conjugales :

« Généralement, elles vont d'abord en commissariats. Ensuite, ce sont les gendarmes ou les policiers eux-mêmes qui peuvent nous appeler. Après nous, on rencontre la victime et on commence notre accompagnement avec elle en fonction de ses besoins. » - *Jean-Luc*, **association B** (Alençon, Orne)

En zone rurale, ce sont davantage les commissariats de gendarmerie qui représentent une de ces premières portes d'entrées dans le parcours des victimes de violences conjugales.

En réalisant mes entretiens dans la Manche, j'ai pu échanger avec *Fantine*, juriste d'une vingtaine d'années, dans **l'association F**. *Fantine* réalise des permanences dans le commissariat de police central de Cherbourg-en-Cotentin. Lors de ma prise de contact avec elle, *Fantine* m'a proposé de réaliser notre entretien dans les locaux du commissariat afin de pouvoir rencontrer aussi les brigadières référentes violences intrafamiliales. Pendant mon entretien avec *Fantine*, nous avons

donc été rejointes par *Nadine*, brigadière cheffe au commissariat de police de Cherbourg. Avant d'occuper la mission de référente violences intrafamiliales, *Nadine* était en police-secours où elle est intervenue sur des patrouilles diurnes et nocturnes dans tout le Cotentin.

Sur la problématique de l'intervention en milieu rural pour des cas de violences, *Nadine* pointe le fait que ce sont des zones étendues où les brigades doivent selon elle, s'adapter aux spécificités spatiales pour pouvoir intervenir à temps :

« Très schématiquement, à partir de 18h, il y a une seule brigade qui doit gérer tout un espace très large. Par exemple Beaumont qui doit gérer Sainte-Mère-Église jusqu'à Bretteville-en-Saire. Quand j'étais en brigade de nuit, on a eu par exemple le cas de la gendarmerie de Sainte-Mère-Église qui était d'astreinte et qui a été appelée par Saint-Lô pour se rendre à Bretteville-en-Saire pour une affaire de viol en cours. Donc ils nous ont appelés ici à Cherbourg parce que le temps qu'ils arrivent jusqu'à Bretteville-en-Saire depuis Sainte-Mère-Église, même avec les gyrophares aux deux tons c'était compliqué. On était intervenus mais ce n'était pas notre zone de compétences. C'est ça pour moi le problème, c'est qu'en zone rurale, on doit couvrir une grande surface et ils n'ont pas le système de guichets ouverts comme nous. Nous 24h/24h, on assure un service. Les gendarmes eux, à 18h, la brigade elle est fermée et il n'y a plus personne. Donc ils se débrouillent entre brigades comme ils peuvent. Heureusement pour eux il y a moins d'interventions parce qu'il y a moins de population, mais quand il y a des situations comme ça de violences en cours ça peut être très long pour pouvoir intervenir. »

Figure 25 Illustration des propos de Nadine



0 5 10 Kilomètres
|-----|-----|

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022
Sources : BDTOPO 2021 IGN, Géoportail

Du fait d'une configuration spatiale spécifique, les premières solutions pour les femmes victimes souhaitant entamer un processus de sortie des violences conjugales sont donc éloignées. Cet éloignement des services de sécurité est aussi renforcé par un éloignement des solutions d'hébergement d'urgence et des dispositifs d'accompagnement. La part de communes rurales dans les départements d'étude étant importante, il est matériellement difficile pour les associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales de couvrir l'ensemble des territoires.

5.2 Une difficile couverture territoriale des campagnes pour les services d'accompagnement des victimes

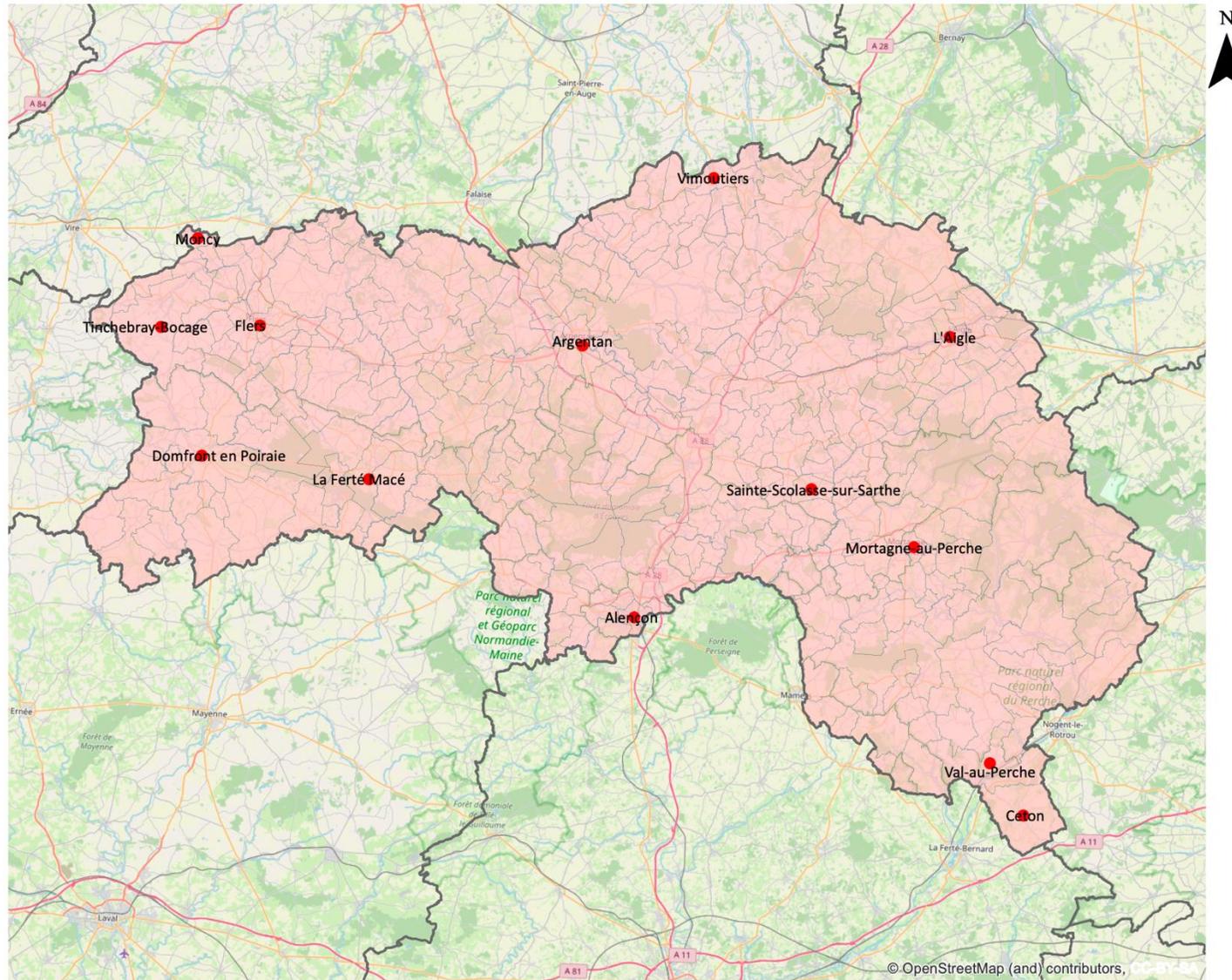
5.2.1 Des services sociaux concentrés dans bourgs et petites villes

Julia est monitrice éducatrice dans **l'association B** à Alençon. Avec *Jean-Luc*, elle s'occupe du dispositif de suivi et d'accompagnement des femmes et familles victimes de violences intrafamiliales à Alençon. Pour elle, un des principaux freins dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en milieu rural réside dans le fait que les principaux services d'accompagnement social sont éloignés des communes les plus rurales :

« Les points d'accès à l'information sont moins nombreux qu'en ville. L'accessibilité en général, c'est plus compliqué pour elles. Dans les milieux vraiment ruraux, les seuls points d'accès à l'information c'est les caisses d'allocation familiales et les relais du conseil départemental en matière de service social. Avant il y avait les circonscriptions d'action sociale, maintenant ça ne porte plus ce nom là mais ça existe encore. Dans l'Orne il y a Domfront et la Ferté-Macé pour ça. Ces points relais, les personnes peuvent y aller pour s'y réfugier et trouver des informations. Mais selon moi, dans tous les cas il n'y en n'a pas assez et c'est toujours aux femmes de se déplacer. Donc forcément si elles sont en campagnes avec un mari ou un compagnon violent c'est plus difficile pour elles. » - *Julia*, **association B** (Alençon, Orne)

Dans ses propos Julie fait référence aux relais des services de l'État en matière d'action sociale. Après les forces de sécurité intérieure, ce sont pour la majorité des associations rencontrées, les seconds prescripteurs externes de femmes victimes de violences pour les associations spécialisées. Regroupées aujourd'hui en centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, l'Orne et la Manche en dénombre respectivement 11 et 15 (selon l'annuaire de l'Action sociale).

Figure 26 Carte des délégations territoriales d'action sociale dans le département de l'Orne au 1er janvier 2021



0 5 10 Kilomètres

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022.

Sources : BDTOPO 2021 IGN ; Annuaire de l'action sociale 2021

Figure 27 Carte des délégations territoriales d'action sociale dans le département de la Manche au 1er janvier 2021



0 5 10 Kilomètres

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022.

Sources : BDTOPO 2021 IGN ; Annuaire de l'action sociale 2021

Les deux départements d'étude présentent donc un maillage en centres communaux et intercommunaux d'action sociale relativement dense. Néanmoins pour posséder un centre communal d'action sociale (CCAS), les municipalités doivent atteindre les 1 500 habitant-es. Au deçà de ce seuil de population, les communes peuvent se regrouper en centres intercommunaux d'action sociale (CIAS). Du fait des faibles densités présentes en campagnes, beaucoup de communes sont donc rattachées à des CIAS et les CCAS se concentrent dans les bourgs et petites villes.

Une autre problématique peut ici être soulevée : ces services sociaux locaux ne sont, par définition pas spécialisés dans la problématique des violences conjugales. Or, comme me l'ont indiqué plusieurs de mes enquêtée-es, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales nécessite une prise en charge spécifique due au processus d'emprise et au cycle des violences dans lequel elles peuvent être :

« Le public des femmes victimes de violences, c'est un public difficile à accompagner. Une fois une collègue d'une autre structure me disait qu'elle avait voulu arrêter de les suivre, à l'époque je me souviens, elle m'avait dit « moi, les femmes victimes de violences elles m'ont usée ! ». C'est un public qui a plein d'ambivalences, mais justement ça fait partie du processus d'emprise dans lequel elles sont et c'est à nous les professionnelles de trouver pour elle une porte d'entrée pour ne pas risquer de les perdre. Donc oui, parfois ça peut vraiment être compliqué, pour elles comme pour nous. » - *Coraline*, **association H** (Cherbourg-en-Cotentin, Manche)

« Quand on les reçoit et qu'elles sont dans la phase où elles subissent des violences, on essaye de les projeter, de répondre à un maximum de leurs questions. On commence à préparer une porte de sortie sans pour autant parler aussitôt de séparation parce que ça, ça leur fait clairement peur. Il faut absolument qu'on soit modérées dans nos propos parce que le but c'est qu'on puisse les revoir et qu'on ne leur fasse pas peur. C'est vraiment tout art mais c'est ce qui est intéressant dans notre boulot... ! Après c'est vrai que des fois on est frustrées parce qu'on ne les revoit pas... Alors on se demande si on a fait un truc de travers, on se pose 10 000 questions alors qu'en fait ce n'était juste pas encore le bon moment pour elles... On se doit de respecter leur rythme, ce n'est pas à nous de leur imposer quoi que ce soit, elles subissent déjà assez de contraintes comme ça à la maison. » - *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Dès lors, si une femme victime passe par un CCAS ou CIAS, elle est souvent redirigée vers les associations spécialisées.

5.2.2 Des associations spécialisées qui essaient d'atteindre les campagnes

Dans la grande majorité des entretiens réalisés, les professionnel·les rencontré·es ont pointé une autre des spécificités des territoires ruraux en matière d'accompagnement des victimes de violences : la difficile couverture territoriale des départements étudiés. Dans des espaces où la proportion de petites communes aux faibles densités est très importante, la centralisation des dispositifs d'accueils et de suivi dans les villes moyennes, petites villes et bourgs s'impose assez naturellement. Les territoires sont étendus, les campagnes nombreuses et dispersées ce qui participe à ce qu'une intégrale couverture territoriale nécessite des moyens humains et financiers plus conséquents :

« Après je ne vois pas comment, en prenant en compte la réalité des financements, on pourrait à l'heure actuelle faire autrement... Moi je suis à 80% sur l'accueil de jour, je ne suis même pas à 100%... Je ne vois pas comment c'est possible d'être partout sur le territoire avec le temps qui nous est imparti et les moyens qui nous sont donnés. J'aimerais tellement que ce soit nous qui nous déplaçons vers ces femmes en campagnes mais concrètement en l'état actuel des choses, on n'aurait pas la même qualité d'accueil et de suivi pour elles. » - *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Cette problématique de la couverture départementale en matière d'accompagnement spécialisé des victimes de violences conjugales, les Déléguées Départementales aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Orne et de la Manche l'ont mise au cœur de leurs objectifs d'action. Un objectif spécifique aux départements ruraux que Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne, m'a à plusieurs reprises indiqué :

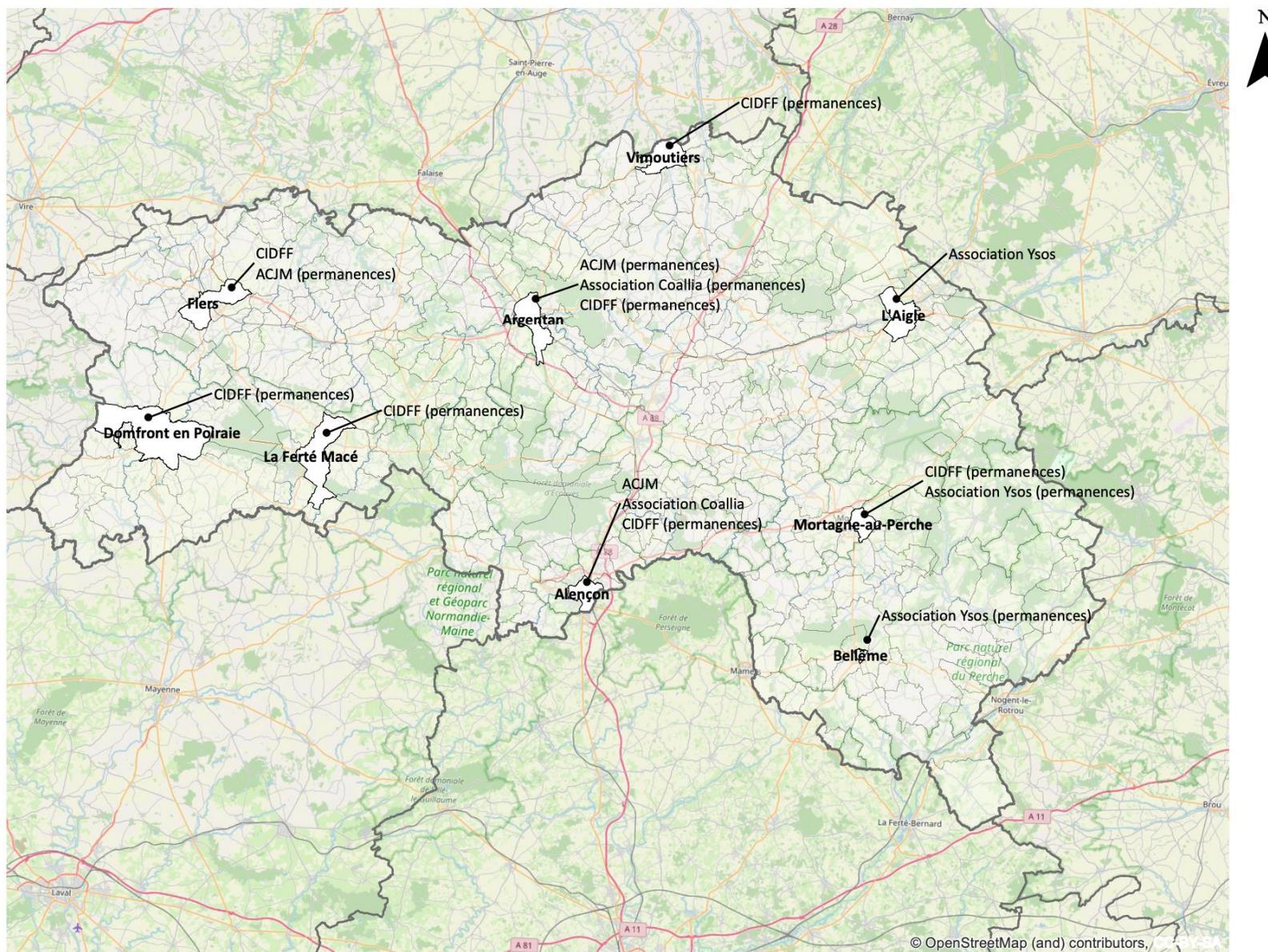
« **MB.** *Vos missions sont-elles les mêmes que celles de vos collègues dans le Calvados, l'Eure ou la Seine-Maritime ?*

DDDFE Orne Il peut y avoir des grandes différences entre les départements. On pourrait justement imaginer qu'on a le même poste et que tout est donc identique mais justement, non. Il y a une marge d'adaptation et notamment en ruralité : on ne va pas avoir les mêmes objectifs en Seine-Maritime que dans le Calvados, la Manche ou l'Orne.

(...)

Au niveau du volet « mieux accompagner », l'objectif ici c'est vraiment d'assurer la plus grande couverture territoriale possible, ce qui n'est pas évident vu la configuration du département. Mettre en place des permanences ça a été le plus gros chantier : quand je suis arrivée il y a trois ans, il n'y en avait que quelques-unes. Maintenant il y en a presque partout. »

Figure 28 Carte des associations et permanences d'associations spécialisées dans la problématique des violences conjugales dans le département de l'Orne en 2022



0 5 10 Kilomètres
|-----|

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022. Sources : BDTOPO 2021 IGN ; Données issues des entretiens

Figure 29 Cartes des associations et permanences d'associations spécialisées dans la problématique des violences conjugales dans le département de la Manche en 2022



0 5 10 Kilomètres

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022.

Sources : BDTOPO 2021 IGN ; Données issues des entretiens

Cette multiplication des permanences dans l'objectif d'une amplification de la couverture territoriale sur la problématique des violences intrafamiliales est à mettre en lien avec l'augmentation des nombres de places d'hébergements d'urgence en zone rurale. Dans mon entretien avec Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne, elle m'a indiqué que depuis 2019, 19 places qui ont été ajoutées aux 33 places d'hébergements d'urgence déjà présentes dans le département de l'Orne. Dans le département de la Manche, 7 places d'hébergement d'urgence fléchés femmes victimes de violences ont été ajoutées en 2020 et 2 places supplémentaires ont été créés à Avranches en 2021 selon Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans la Manche. À ces places d'hébergements, on peut également évoquer les Allocations de Logement Temporaire (ALT). Ce dispositif permet d'aller au-delà de la mise à l'abri en contexte d'urgence en proposant des aides financières pour trouver une solution de logement plus pérenne pour les femmes et familles victimes de violences conjugales. Ces ALT présentent toutefois des contraintes relatives au coût de ce dispositif : un tel budget doit couvrir à la fois la location du logement et les différents coûts en termes d'accompagnement social des femmes victimes (salaires des intervenant-es sociaux notamment). Dans la réalité des faits, ces places d'ALT ne sont pas souvent utilisées du fait de ces faibles moyens accordés pour couvrir la mission :

« Pour être tout à fait honnête avec vous, l'argent donné par l'État pour ces places d'ALT n'est pas suffisant pour couvrir l'intégralité de la mission. C'est-à-dire qu'on ne peut pas couvrir à la fois la location du logement et le coût des fluides et l'accompagnement social. J'ai déjà eu une situation où une association m'a déjà demandée si elle pouvait « rendre les places ALT » du fait de cette contrainte-là. » -
DDDFE Manche

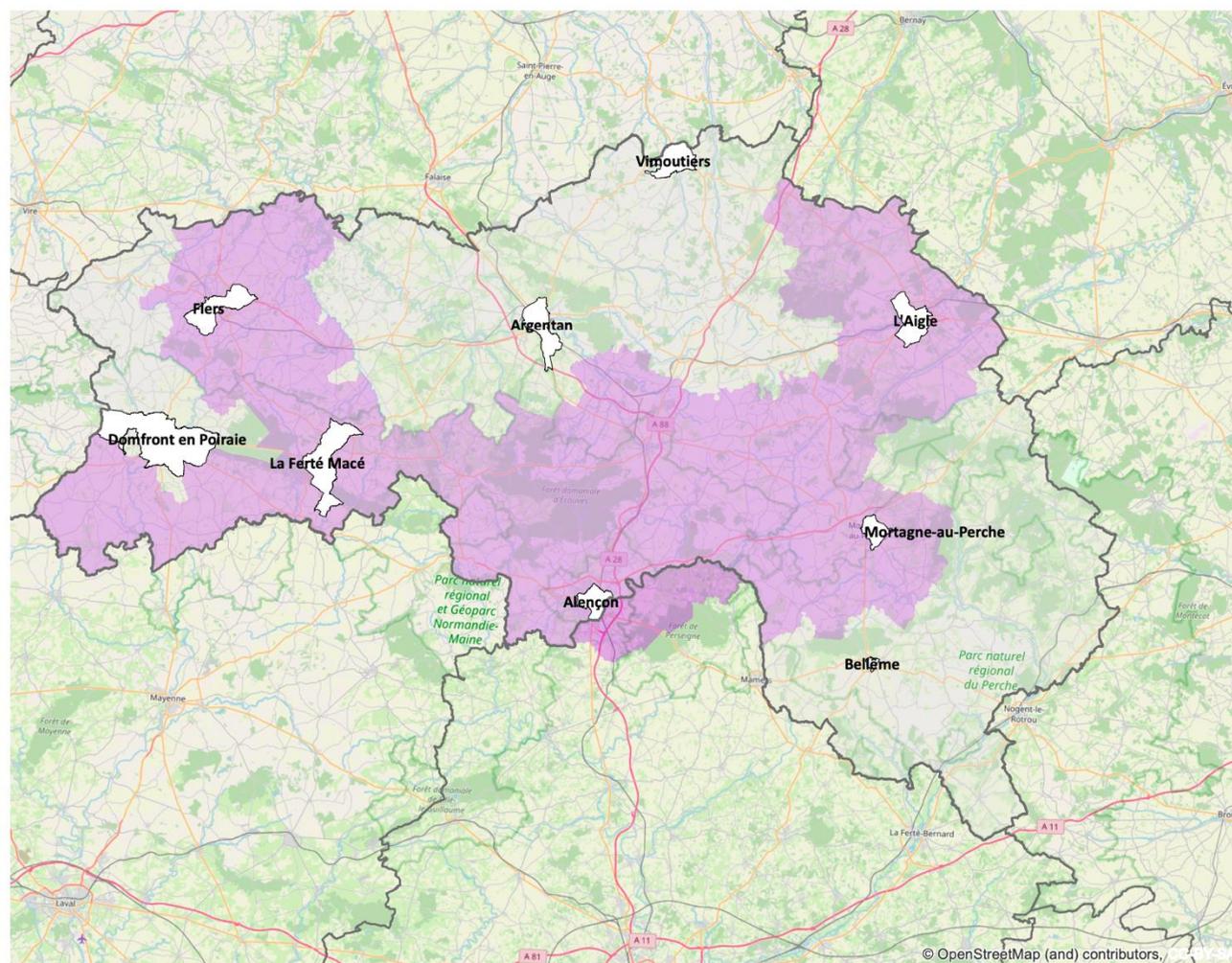
De même pour les places d'hébergements, si elles se sont multipliées ces dernières années, les associations rencontrées pointent toutefois le fait qu'elles ne sont toujours pas assez nombreuses pour couvrir l'intégralité des besoins en hébergement pour les femmes et familles victimes de violences. Dès lors les associations, en fonction de leurs moyens et de leurs modes de fonctionnements, sont locataires d'appartements ou payent des nuits d'hôtel pour les personnes ayant fui leur domicile. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce fait dans les prochaines parties mais, déjà, un premier paramètre peut ici être lié au contexte géographique des départements d'étude : les hôtels sont davantage présents dans les centres urbains ce qui amène à ce que les femmes déménagent temporairement à plusieurs kilomètres de leur domicile pour bénéficier d'une mise à l'abri. Un paramètre non négligeable dans un parcours de sortie lorsqu'elles partent avec des enfants encore scolarisés aux alentours de la commune où elles sont initialement domiciliées.

La mise en place de ces nouveaux dispositifs, malgré les différentes difficultés apparentes, tend toutefois à ce que les deux départements d'études présentent un maillage de plus en plus robuste en termes d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Au cours des entretiens réalisés, j'ai souhaité rendre compte de cette actuelle couverture départementale par le maillage associatif. Le département de l'Orne étant le département où j'ai pu rencontrer le plus d'acteur·ices, je me suis donc appuyée sur les données de ces entretiens afin de réaliser une carte des « territoires d'actions » des associations spécialisées sur la problématique des violences conjugales dans l'Orne. Pour réaliser cette carte, je me suis servie des données recueillies lorsque je demandais à mes enquêtées de me faire part des communes d'où viennent les femmes qu'elles accompagnent.

Pour des raisons évidentes de confidentialité et parce que certaines communes citées sont des communes où les dossiers sont encore « en cours »¹⁸, la suivante représentation cartographique représentera les EPCI couverts par l'action des associations rencontrées. En moyenne, dans chaque EPCI, 3 ou 4 femmes sont ou ont été accompagnées par les associations rencontrées lors des trois dernières années (2019, 2020, 2021).

¹⁸ Communes où la personne accompagnée est encore suivie par l'association à l'heure où j'écris ce mémoire

Figure 30 Zonages des accompagnements en cours ou passés, réalisés par les associations rencontrées dans le département de l'Orne en 2019, 2020, 2021 et 2022



Légende

 EPCI où au moins 3 femmes ont été accompagnées (par les associations rencontrées) pour des questions de violences conjugales au cours des années 2019, 2020, 2021 et 2022

0 5 10 Kilomètres

Réalisation : Margaux Boisgontier, 2022
Sources : BDTOPO 2021 IGN, Données recueillies dans les entretiens

Dès lors, le département semble assez bien couvert par l'action des associations ornaïses. Cependant, les spécificités sociales des campagnes participent à ce que cette couverture territoriale soit complexifiée : dans les mondes ruraux, les représentations des espaces, l'interconnaissance et la difficile sensibilisation collective aux violences de genre peut compliquer l'identification des victimes.

CHAPITRE 6 – Dans les mondes ruraux, des freins à l’identification des victimes de violences conjugales

Il s’agira dans ce chapitre d’évoquer les différentes spécificités sociales des mondes ruraux ainsi que leurs répercussions sur les parcours de sorties des victimes de violences conjugales. La problématique de l’interconnaissance sera évoquée avant d’aborder les difficultés quant à la sensibilisation aux violences faites aux femmes dans ces mêmes espaces.

6.1 Un contexte où se dressent des « barrières » dans le processus d’identification des victimes

6.1.1 Représentation de l’espace et interconnaissance en milieu rural

Au cours de mon enquête de terrain, j’ai cherché à comprendre quels pouvaient être les autres freins à l’identification des femmes victimes de violences en contextes de campagnes (au-delà des freins et obstacles d’ordre « purement » géographiques). À plusieurs reprises, la question des représentations de l’espace par les femmes victimes a été sous-entendue :

« J’ai quand même un petit pourcentage de femmes qui habitent en milieu rural et ce qu’il se passe c’est qu’elles ont leur famille là-bas donc elles y restent. Par contre ce qu’il se passe aussi, c’est que quand c’est Monsieur qui les amènent là-bas, ce que je j’ai remarqué c’est que là elles ne restent pas dans le rural. C’est assez curieux ça, les personnes elles ont vraiment des habitudes par rapport à leurs lieux de vie etc... Des fois c’est vraiment difficile à comprendre ces habitudes des personnes par rapport à leurs lieux de vie ! Après, nous évidemment on fait en fonction de ce qu’elles souhaitent, donc on s’adapte aussi à tout ça ! » - *Coraline*, **association H** (Cherbourg-en-Cotentin, Manche)

En s’intéressant aux verbatims de *Coraline*, on perçoit comment les représentations de l’espace peuvent impacter le parcours de sortie des victimes de violences. Pour les victimes, l’espace de vie paraît marqué par un ensemble de représentations et de pratiques liés aux vécus des femmes dans les espaces ruraux. Ce constat a aussi été appuyé dans mon entretien avec Madame la déléguée départementale aux droits des femmes et à l’égalité de l’Orne :

« En milieu rural, elles vont aller à ce qui est le plus proche, et s’il n’y a rien, elles ne vont nul part parce que pour elles ça sera de toutes façons trop loin. Par exemple à Sées, il n’y a pas de point spécifique et ce n’est pas très loin d’Alençon où là il y a plein de dispositifs. Pourtant, il y a le train vous l’avez vu comme moi ! Mais pourtant non, les gens ne vont pas y aller en se disant ça, pour eux, ça reste trop loin. Et ça, je pense

très honnêtement que c'est encore plus présent pour les femmes qui sont victimes de violences de la part de leur conjoint. » - DDDFE Orne

Dès lors, selon les acteur·ices rencontré·es, les différentes représentations de l'espace des femmes vivant en contextes de campagnes peuvent impacter leur processus de sortie des violences. Il est ici important de noter que ces représentations subjectives des espaces sont aussi présentes dans les discours des personnes enquêtées.

Néanmoins ces différents vécus des espaces ruraux par les victimes me sont aussi apparus dans mon entretien avec Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Manche. Nous parlions des différents outils mis en place par l'État dans le cadre des dispositifs de lutte contre les violences conjugales. À cet instant précis de la conversation, nous abordions ensemble le cas du Bracelet Anti-Rapprochement (le BAR)¹⁹ : un dispositif issu du Grenelle contre les violences conjugales en 2019 qui prend la forme d'un boîtier que la victime doit constamment avoir sur elle et qui sonne lorsque son agresseur – lui aussi équipé d'un boîtier - se rapproche d'elle au-delà du périmètre défini par la justice. Certaines associations m'ayant déjà parlé de ce dispositif en évoquant ses inconvénients, j'ai souhaité aborder cette problématique avec Mme la déléguée départementale :

« En fait, je pense que ça dépend des centres d'intérêts je dirais « localisés » de chacun. Il faut regarder si les vies sont suffisamment séparées. Il faut voir avec la personne si la famille est aux mêmes endroits, où ils font leurs courses etc... En gros, il faut vraiment être attentives et attentifs à la façon dont chacune et chacun utilise le territoire. Vraiment pour les dispositifs comme le BAR, il faut regarder chaque dossier, regarder comment sont organisées les vies des gens pour voir comment on peut adapter les outils à chaque situation et à chaque type d'espace utilisé. » - DDDFE Manche

Les espaces ruraux étant des espaces étendus, délimiter les pratiques et l'espace de vie des populations paraît complexe pour les différent·es professionnel·les de la lutte contre les violences. À cela s'ajoute le fait qu'en contexte de campagnes, l'interconnaissance est très présente.

¹⁹ « Le bracelet anti-rapprochement permet de géolocaliser le conjoint ou ex-conjoint violent et de déclencher un système d'alerte lorsqu'il s'approche de la personne protégée au-delà d'un périmètre défini par le juge. Dans ce cas, il est immédiatement contacté par une plateforme de téléassistance. S'il ne répond pas ou ne rebrousse pas chemin, les forces de l'ordre sont alertées. La personne protégée dispose d'un boîtier qu'elle doit toujours garder avec elle et qui lui permet d'être elle aussi géolocalisée. Elle peut contacter directement le téléopérateur à tout moment. » Source : Service-Public.fr, rubrique « Actualités ».

Pour les associations interrogées, cette forme de socialisation spécifique aux mondes ruraux constitue un frein majeur dans l'identification des victimes de violences :

« Aller à la gendarmerie ou à l'hôpital quand tout le monde se connaît c'est compliqué. Ici même si on ne connaît pas directement la personne, il y aura forcément un lien : très schématiquement, on connaît toujours la cousine d'untel qui était à l'école avec le frère du voisin d'untel etc... ! Et ça pour nous c'est vraiment un frein ici. Même si tout le monde est soumis au secret professionnel, même si on essaye de tout mettre en place pour maintenir la confidentialité, il y a quand même le risque que ça finisse par se savoir et ça clairement les femmes concernées le savent et n'ont pas envie que tout le monde soit au courant de leur situation. C'est sûr qu'à cause de ça on passe à côté de plusieurs situations où elles ne viennent pas parce qu'elles ont ça en tête. » - *Ludivine*, **association E** (L'Aigle, Orne)

Pour *Ludivine*, ce contexte d'interconnaissance a d'autant plus d'impacts en milieu rural du fait du fonctionnement des associations en systèmes de permanences. Ces-dernières se tiennent la majeure partie du temps dans des lieux publics qui regroupent d'autres services :

« Nous nos permanences on les tient par exemple dans les Maisons France Service. En venant jusqu'ici, elles prennent le risque de croiser du monde. Parce que le point fort c'est que justement on regroupe beaucoup de services dans ces structures mais forcément, il y a plus de passages et plus de monde. » - *Ludivine*, **association E** (L'Aigle, Orne)

Dès lors ce contexte d'interconnaissance mêlé à un sujet difficile à aborder (comme nous le verrons dans la sous-partie suivante) participe pour *Sophie*, à ce que certaines victimes aient aussi plus de mal à entamer des démarches :

« Ce sont des femmes qui ne veulent pas forcément que ce soit dans leur ville ou dans leur village car Monsieur connaît untel qui connaît untel. À cause de ça, elles se censurent et mettent certainement plus de temps à venir sur nos dispositifs. » *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Cette problématique m'a aussi été évoquée par *Fantine* (**association F**) et Nadine (Brigadière cheffe référente violences intrafamiliales – commissariat de police de Cherbourg) avec cette fois-ci la question de la notoriété locale dont peuvent bénéficier certains gendarmes en contexte de campagnes. À cet instant de l'entretien, Nadine venait d'évoquer les différentes difficultés liées à l'intervention des forces de sécurité intérieure en zone rurale :

« **Fantine** Il y a aussi le fait qu'ils soient proches de la population.

Nadine Tout à fait oui, ils sont très intégrés dans le paysage local. Ils habitent sur place donc leurs enfants vont à l'école sur place aussi. Du coup une victime va y réfléchir à deux fois avant d'aller en gendarmerie parce qu'elle aura forcément plus peur que ça se sache. Au sein d'un village ça va très vite ça ! Déjà chez nous à Cherbourg, ça va vite aussi alors imagine dans un village ! Elle aura aussi peur qu'on ne la croie pas, ça c'est sûr. Parce que le gendarme il aura serré la main de son mari la vieille parce qu'ils se sont croisés, qu'ils s'entendent bien ou parce qu'ils jouent au foot ensemble. C'est ça le problème, c'est qu'en soit le gendarme il fera son boulot, mais elle elle aura cette image-là. »

Pour les femmes victimes de violences, ce contexte d'interconnaissance et la représentation qu'elle s'en font participe donc, selon les enquêtées, à ce que le parcours de sorties des violences soit complexifié. Cependant il faut toutefois noter que pour les professionnel·les qui travaillent sur la question des violences conjugales, le travail de coopération entre associations peut quant à lui être davantage facilité du fait de ce contexte. C'est ce que Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne a remarqué après 3 ans d'activité :

« Sur la question du fait que tout le monde se connaisse c'est assez paradoxal : parce d'un côté, pour les victimes, on a ce gros problème d'anonymat où, sans vouloir faire de généralités, ici tout le monde sait tout, donc il faut que nous on trouve des dispositifs où les personnes peuvent garder leur anonymat. Mais d'un autre côté pour le fonctionnement des dispositifs ça peut aussi être facilitant pour nous : on peut lancer des dynamiques de coordination assez rapidement parce que justement, autour de la table on n'est pas 36 000 et les gens se connaissent, donc c'est sûrement plus facile pour nous... ! C'est peut-être une force et une faiblesse finalement » - DDDFE Orne

6.1.2 « Ici les questions de violences ça reste un sujet difficile à aborder » : la question de la sensibilisation collective aux violences faites aux femmes dans les mondes ruraux

Lors de mes entretiens avec les différent·es professionnel·les de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, une autre problématique relative à l'identification des victimes m'a été présentée : dans les mondes ruraux, il reste encore difficile de parler des sujets de violences envers les femmes. Le prochain propos ne tend pas à développer le fait que les milieux ruraux seraient les seuls espaces marqués par l'existence de tabous autour des violences conjugales : même si une « culture commune » autour des violences faites aux femmes se développe, le sujet reste sensible et ce, dans tous les types d'espaces. Cependant, plus le sujet est abordé dans l'espace public, plus ces tabous peuvent se briser comme me l'a dit *Léonie*, salariée de **l'association F** à Flers :

« Je pense qu'aujourd'hui au niveau du grand public, plus personne ne dit « la violence conjugale, je ne sais pas ce que ça veut dire ». On a maintenant bien en tête que la violence physique ce n'est pas tolérable et qu'on doit accompagner les victimes. On commence à avoir une culture commune autour de la violence et ça a participé au fait que de plus en plus de personne prennent contact avec nous. Après il faut continuer d'en parler, c'est comme ça qu'il y aura moins de tabous : plus on fait de la prévention, par quel que moyen que ce soit, moins il y aura de prises en charge. » - *Léonie*, **association F** (Flers, Orne)

Ayant cette hypothèse avant d'entamer mon travail de terrain, j'avais initialement prévu de me rapprocher des militantes féministes locales pour bénéficier de leur vécu militant quant à ce sujet. En organisant des événements de lutte axés – entre autres - sur les problématiques des violences sexistes et sexuelles dans les départements étudiés, le point de vue de ces dernières permet de saisir quelle peut-être la sensibilité par rapport à ce sujet dans les espaces ruraux. Avant de développer mes observations, il convient tout d'abord ici de rappeler que, comme tous les points de vue récoltés, ces derniers sont inévitablement situés. Ils le sont d'autant plus du fait que mes interlocutrices sont engagées politiquement et mènent une lutte autour des questions féministes. En connaissance de cause, j'ai volontairement souhaité m'appuyer pour cette partie sur les propos tenus par les militantes rencontrées et sur ceux de *Léonie*.

Pour récolter ces points de vue, j'ai donc réalisé des entretiens avec *Christelle*, membre d'un collectif féministe militant que j'appellerai ici **l'organisation A** ainsi que *Pascale* et *Catherine*, membres d'une association militante que l'on nommera ici **l'association D**. La méthode de l'observation participante a également été retenue pour développer ce propos. (cf. Annexe 8).

Figure 31 Photo de la manifestation du 08 mars à Alençon



MB, le 08 mars 2022 (Alençon)

Figure 32 Tract distribué lors de la manifestation du 08 mars à Alençon



Figure 33 Photo de la manifestation autour du 08 mars à Saint-Lô



MB, le 05 mars 2022 (Saint-Lô)

Figure 34 Tract distribué lors de la manifestation autour du 08 mars à Saint-Lô


Comité Manche

8 mars 2022
La grande déferlante pour l'égalité !

Plus que jamais, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes est d'actualité. Rémunérations, violences sexistes et sexuelles, égalité dans la sphère domestique, liberté de choix sur son corps... les raisons de se battre ne manquent pas !

POUR

- Affirmer notre solidarité avec les femmes du monde entier qui subissent la répression, la négation de leurs droits,
- Exiger des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles,
- Exiger l'égalité salariale et professionnelle
- Revendiquer la revalorisation des métiers féminisés, la fin de la précarité et des temps partiels et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- Exiger un investissement financier et un recrutement massif dans les services publics, notamment dans les secteurs du soin, du lien et de l'éducation pour socialiser les tâches domestiques !
- Développer une éducation féministe et égalitaire qui lutte enfin contre les stéréotypes et les violences et qui donne à tou.te.s la possibilité de réussir leur parcours scolaire et professionnel
- Faire de l'IVG un droit fondamental et exiger l'accès sur l'ensemble du territoire à des centres IVG,

Hommes et femmes, cette année encore, toutes et tous ensemble, dans la lutte !

SAMEDI 5 MARS 10H30 à SAINT LÔ
FACE à LA MEDIATHEQUE LA SOURCE
PLACE DU CHAMP DE MARS

Christelle est membre d'un collectif militant féministe depuis plusieurs dizaines d'années. Très active dans les luttes féministes à Alençon, je lui ai demandé quel ressenti elle avait par rapports aux mobilisations sur les questions de violences faites aux femmes dans le département de l'Orne. Selon elle, ces dernières années ont été marquées par un regain du militantisme féministe autour de ces questions avec notamment l'arrivée de plus jeunes femmes dans les luttes locales. Elle reste néanmoins dubitative quant au fait que ces revendications réussissent à pénétrer l'espace des campagnes :

« Déjà il n'y a aucun autre mouvement ou collectif féministe que le nôtre et le Planning Familial dans l'Orne. À l'Aigle, il y a des copines qui ont récemment fait une initiative féministe publique à travers un collage mais sinon tout est sur Alençon. Il va bientôt y avoir un petit collectif dans le sud Perche je crois. Mais ici, les questions de violences ça reste un sujet difficile à aborder. Nous on se mobilise pas mal, on a de plus en plus de jeunes qui nous rejoignent et pour moi on est en train de renouer avec ce que j'avais connu moi dans le féminisme années 70 ! Après pour toucher les espaces les plus ruraux c'est encore compliqué, en manif peut-être qu'il y en a quelques-unes qui viennent mais c'est clairement pas la majorité des cortèges. Globalement là-bas on en parle assez peu et c'est sûrement encore très secret, très tabou. » - *Christelle*, **organisation A** (Alençon, Orne)

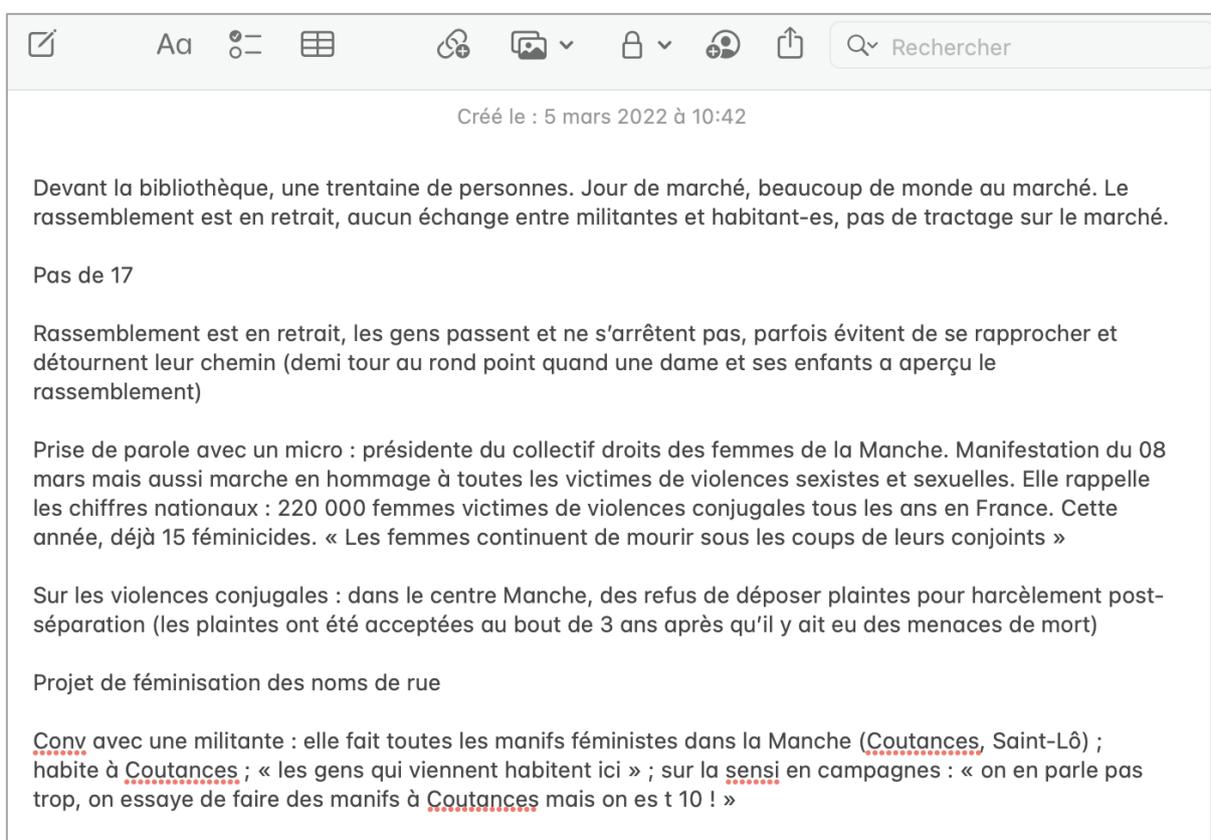
Ce ressenti quant à la faible résonance des sensibilisations aux violences faites aux femmes, *Pascale* et *Catherine* de **l'association D** me l'ont aussi indiqué :

« Nous c'est clair qu'on a du mal à toucher les femmes qui sont dans les campagnes. D'autant plus que les zones rurales dans l'Orne c'est 80% des communes, c'est vraiment énorme. L'écho il est forcément plus difficile en sachant ça. » - *Pascale*, **association D** (Alençon, Orne)

En participant aux mobilisations du 08 mars à Saint-Lô, puis à Alençon, j'ai pu échanger avec quelques manifestantes autour de cette question. Si elles ont toutes remarqué une relative augmentation du nombre de personnes « dans les manifs' », elles pointent cependant le fait « qu'on voit toujours les mêmes têtes » et que, globalement « les gens qui viennent habitent ici ».

À Saint-Lô dans le cadre du 08 mars, un rassemblement a été organisé le samedi 05 mars. Jour de marché, les suivants extraits de mes notes de terrain peuvent témoigner du fait que cet évènement a suscité peu de curiosité pour les saint-lois-es présent-es sur place :

Figure 35 Extrait des notes de terrain pendant la manifestation du 05 mars à Saint-Lô



MB, notes de terrain prises sur mon téléphone le 05 mars 2022

Ces observations, Léonie les a également évoquées. À l'inverse des militantes rencontrées, notre entretien ne portait pas directement sur la sensibilité des mondes ruraux à la problématique des violences. En revanche, par ses missions de sensibilisations dans tout le département de l'Orne (évidemment, bien plus institutionnalisées que dans le cadre des manifestations précédemment évoquées), elle me fait part de son ressenti par rapport à la perception des violences conjugales dans ces mêmes mondes ruraux :

« On s'est très vite rendues compte dans nos permanences et nos actions de sensibilisation que souvent, l'image des personnes violentes, ce sont des personnes malades. Sauf que dans la réalité ce n'est pas le cas, les violences ce sont les conséquences du sexisme, de la société patriarcale dans laquelle on vit qui nous abreuve d'injonctions sur les relations amoureuses. Donc non, les personnes violentes ce ne sont pas des personnes malades dans la grande majorité des cas. Mais ça très honnêtement, ici c'est des fois un peu compliqué à faire entendre. »

Or une difficile prise de conscience des contours de la problématique des violences conjugales a, selon elle, des impacts dans la prise en charge des victimes et, en amont, dans l'identification de la présence de situations de violences dans le couple :

« Quand on les a au téléphone ou qu'on les reçoit, on leur pose la question : « est-ce que vous vivez des violences » et ce n'est pas rare d'entendre en réponse « ah non non, il me tape pas » ou même « j'ai connu pire que ça donc là ça va ». Mais si on creuse un peu, on est déjà dans le cadre de violences qui sont très bien installées, ce sont des comportements violents particulièrement avec des violences psychologiques qui ne sont pas identifiées comme telles. Ça très honnêtement, même dans le cadre des événements de sensibilisation c'est des choses qui reviennent. C'est vrai qu'en général, elles ont du mal à évoquer les situations de violences et c'est normal : elles sont dans un processus d'emprise et c'est toujours difficile d'en parler, c'est des fois très intime. Après, c'est clair que quand autour de nous on n'en parle pas du tout, c'est encore plus difficile et clairement ça, c'est le cas dans les communes éloignées je trouve. » - Léonie, **association F** (Flers, Orne)

Dès lors la sensibilisation aux violences conjugales, qu'elle soit affirmée comme militante ou non, semble difficile dans les mondes ruraux. La faible résonance de ces questions dans les espaces étudiés peut donc avoir des répercussions dans le processus de sortie des violences : en n'utilisant que très peu l'espace public pour aborder les violences conjugales et leurs mécanismes, le sujet est d'autant plus tabou. Selon les enquêtées, les victimes peuvent donc avoir davantage de difficultés pour entamer des démarches pour sortir de situations violentes dans leur couple.

6.2 – La présence de populations vulnérables dans les territoires ruraux

6.2.1 « je pense qu’elles, on n’arrivera jamais assez à les toucher » : la question des violences faites aux femmes âgées en campagnes

Lors de mon entretien dans **l’association C**, *Sophie* avait sorti son bilan annuel pour me faire part des caractéristiques des populations qu’elle a pu accompagner les précédentes années. En regardant son bilan, elle me rapporte qu’une part de plus en plus importante de femmes relativement âgées est suivie par l’association :

« Au niveau de l’âge, la majorité des personnes accompagnées on va être du 26 – 39 ans. Mais on a de plus en plus de plus de 60 ans. Ce sont des femmes vieillissantes qui s’interrogent davantage sur les violences qu’elles subissent. Depuis que je suis arrivée ici, j’ai vraiment vu une augmentation du suivi de ces femmes-là. Mais même si elles viennent de plus en plus nous voir, c’est malheureux à dire mais je pense qu’elles, on n’arrivera jamais assez à les toucher. » - *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

En poursuivant la conversation, *Sophie* m’explique comment elle et ses collègues mettent en place un accompagnement spécifique pour ce type de public :

« Nous, ça nous force à faire d’autres propositions. Évidemment, comme pour chacune des femmes que l’on accompagne, on évalue le degré de danger encouru. On s’aperçoit avec ces femmes là qu’elles sont exposées à beaucoup de situations où se sont des violences psychologiques et verbales. Ces violences-là, elles sont quotidiennes et d’une certaine façon elles s’y sont habituées... Ce qu’il se passe de plus en plus c’est que leurs enfants se rendent compte de ces situations. Ils prennent conscience de ces choses-là et ne veulent pas que les petits-enfants soient témoins de ce genre de scènes, de ce genre de choses. La difficulté c’est que très souvent, elles souffrent mais elles ne veulent pas partir : elles ont leur maison depuis des années, leur jardin, leurs repères et ce serait pour elles un énorme déracinement. Donc nous, de notre côté, on essaye de travailler avec elles sur la confiance en soi, la valorisation, la fin de leur isolement. On essaye de les pousser vers l’extérieur pour qu’elles fassent leurs expériences seules et qu’elles se disent « ah mais oui en fait, je ne suis pas si nulle que ce qu’il me dit ». » *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Selon les propos de *Sophie*, ce public est sujet à un isolement important. Dans un article de la revue POUR paru en mars 2022, Maïté Albagy, experte sur la question des violences faites aux femmes auprès de la Commission Européenne, abordait cette problématique des violences faites aux femmes âgées. Dans son article, elle pointe justement l’absence de statistiques qui évaluent les violences faites aux femmes de plus de 69 ans mais aussi le fait qu’il s’agit d’une « population de plus en plus nombreuse et fragilisée » qui « accumulent souvent de nombreuses difficultés et

la question des violences conjugales passe malheureusement à l'arrière-plan, rendant leur mise à l'abri difficile » (Albagy, 2022). Les deux départements étudiés, comme beaucoup de mondes ruraux, sont marqués par une forte proportion de personnes âgées. En situation de violences, vivre en campagnes peut donc accroître les difficultés pour ces femmes. Car à cet isolement s'ajoute comme évoqué récemment, un autre contexte d'isolement lié alors aux caractéristiques spatiales des espaces de campagnes.

De plus, pour ce type de public, les violences sont plus ou moins intériorisées et il est difficile pour les associations d'identifier ces victimes qui ne s'identifient pas elles-mêmes comme tel. Ce fait a aussi été remarqué par certaines de mes interlocutrices. Nadine étant intervenue en police-secours plusieurs fois auprès de ce public, elle me raconte que ces femmes intériorisent beaucoup les violences et ont davantage de difficultés à demander de l'aide :

« Il y a eu des femmes âgées qui n'avaient pas le permis par exemple. Même si le mari a 80 ans et qu'elle a le même âge, elle peut très bien encore subir des violences. Les femmes de cette génération-là, j'ai l'impression qu'elles ne se plaignent jamais et qu'elles subissent. Je pense même qu'il pourrait y en avoir quelques-unes qui disparaîtraient et personne ne verrait rien. » - Nadine

Le présent propos ne s'articule pas autour du fait que les femmes âgées sont inévitablement plus exposées aux difficultés par rapport à la sortie des violences. En revanche il d'articule davantage autour de l'effet de contexte que constitue l'espace des campagnes : en milieu rural, l'action des accompagnant·es des femmes victimes de violences conjugales tend à s'adapter aux spécificités des mondes ruraux et ceci, d'autant plus lorsque la population est vieillissante.

Une autre spécificité liée au contexte socio-économiques des terrains étudiés réside dans le fait qu'une part importante de la population connaît des difficultés économiques. Pour ces femmes, le parcours de sortie peut lui aussi être compliqué.

6.2.2 Dans les mondes ruraux populaires, des freins quant au départ du domicile

Avant d'évoquer cette dernière caractéristique observée dans mes départements d'étude, il est ici nécessaire de rappeler un fait relaté dans plusieurs de mes entretiens : les violences conjugales sont une problématique transversale qui touche tous les milieux sociaux. J'ai tenu ici à reprendre les propos de *Coraline* (**association H**, Cherbourg) qui, assez succinctement, résume ce fait rappelé par la quasi-intégralité des associations rencontrées :

« Ce qui m'étonnera toujours aussi, c'est que quel que soit le milieu social d'où l'on vient les insultes et les processus sont toujours les mêmes. Moi je n'ai pas peur des mots, quand elles viennent, je leur demande de me dire tout ce qu'elles ont pu vivre ou entendre. À partir de ça, je peux vous affirmer que clairement, il n'y a pas besoin de venir d'un milieu très défavorisé pour traiter quotidiennement sa femme de salope ! » - *Coraline*, **association H** (Cherbourg-en-Cotentin, Manche)

Mon prochain propos ne tournera donc pas autour du fait qu'une importante part de ménages populaires amène à ce qu'il y ait plus de violences dans les espaces étudiés. En revanche, pour les femmes victimes issues de classes populaires, le parcours de sortie des violences peut être plus compliqué du fait d'un ensemble de freins liés entre autres aux manques de ressources économiques. Ce constat, Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne me l'a présenté assez rapidement au cours de notre rendez-vous :

« Il y a aussi tout ce qui relève de la précarité : dans l'Orne, il y a beaucoup de précarité, on a un taux de pauvreté assez élevé. (...) Être une jeune femme, en milieu rural, issue d'un milieu précaire, on explose les difficultés c'est certain. » - DDDFE Orne

Le fait que des populations vulnérables socio-économiquement soient très présentes dans le département de l'Orne et dans la Manche est à mettre en relation avec les types d'emplois occupés. Comme évoqué en Partie 2, dans les mondes ruraux beaucoup de femmes se tournent vers des métiers peu reconnus en lien avec une faible mixité du marché du travail. Pour *Sophie*, ce contexte professionnel pouvant parfois être précaire et précarisant pour les femmes peut notamment être mis en lien avec des situations où les violences sont apparues dans le couple :

« J'ai tous types d'emplois mais après ce que je peux dire par rapport à ça c'est que j'ai déjà remarqué qu'il y a beaucoup de femmes qui sont dans des emplois d'aide à la personne, qui font quelques heures de ménage, etc... C'est peut-être d'ailleurs assez symptomatique de ce public-là : souvent ce sont des femmes qui ont été habituées à faire passer les autres avant elles. » - *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Plus tard dans l'entretien, *Sophie* poursuit son propos :

« Ce sont des femmes qui sont obligées de travailler jusqu'à tard le soir, de s'occuper des enfants en rentrant et le mercredi toute la journée. Elles ne gagnent pas des sommes folles et, dans le foyer en général la vie est de plus en plus chère. Donc c'est vrai que la perspective du départ fait plus peur, elles me font souvent part de leurs craintes par rapport à la perte de ressources par exemple. » - *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Dès lors, pour les membres d'associations rencontrées, avoir des ressources économiques limitées, amène à ce que les femmes victimes de violences dans leur couple envisagent plus difficilement un parcours de sortie des violences.

CHAPITRE 7 – En zones rurales, des dispositifs d’« allers-vers » pour lutter contre les violences

La présence d’un effet de contexte particulier à l’espace des campagnes dans les départements d’étude a un certain écho dans les politiques et initiatives collectives de lutte contre les violences conjugales. Il sera ici question de se pencher sur la résonance de ces politiques ainsi que des initiatives collectives de lutte contre les violences dans les deux terrains d’étude. À travers les propos des enquêté·es, leur expérience et leur travail, nous verrons comment ces différentes dynamiques collectives tentent de pénétrer les milieux ruraux. Plus qu’un diagnostic des stratégies à l’œuvre en milieu rural, il s’agira ici de voir en quoi le milieu rural, du fait de son contexte particulier, devient un lieu d’expérimentations pour l’adaptation spatiale des luttes contre les violences de genre.

7.1 Une adaptation spatiale de la politique de lutte contre les violences

7.1.1 L’utilisation de l’espace des pôles ruraux pour améliorer l’identification des victimes et sensibiliser aux violences

Comme évoqué précédemment, ces dernières années ont été marquées par une volonté de démultiplier les lieux de permanences des associations dans les espaces ruraux. Ces permanences ont dès lors pris place, pour la grande majorité d’entre elles, dans les espaces des petites villes et bourgs ruraux (cf. **Figure 15**). Pour *Ludivine*, directrice de **l’association E** à l’Aigle dans l’Orne, la présence de ces dispositifs d’accompagnement dans ces différents lieux structurants des espaces ruraux a permis d’agir entre autres au niveau de l’isolement des femmes vivant dans les campagnes alentours :

« Ce qu’on a observé avec l’accueil de Mortagne-au-Perche c’est qu’il y avait des femmes qui venaient de communes alentours de façon récurrente : pour parler et rompre l’isolement. Même si dernièrement avec la crise sanitaire on a dû un peu changer nos pratiques, avant on avait des modes de suivi individuel et collectif. Pour les prises en charge c’était facilitant pour nous car elles venaient peut-être plus facilement parler à nos professionnel·les. Ce qu’on faisait c’est qu’on proposait des ateliers et des moments collectifs au sein de l’association. Ça leur permettait de parler entre elles, d’échanger leurs savoirs, de reprendre confiance en elles. Nous ça nous permettait aussi de leur proposer un suivi. » - *Ludivine*, **association E** (L’Aigle, Orne)

En étant présent·es dans les espaces structurants des milieux ruraux, les professionnel·les de l’accompagnement des femmes victimes de violences conjugales peuvent, selon mes enquêtées, répondre entre autres à la problématique de l’isolement présent dans l’espace des campagnes.

Néanmoins, il faut ici faire part du fait que cette politique n'a pas pu être mise en place pour l'intégralité des associations et dispositifs de lutte contre les violences intrafamiliales. Yannick, référent du dispositif de prise en charge des auteurs de violences m'indiquait justement cette volonté de mettre en place ce genre de procédé avec son dispositif. Les espaces ruraux étant des espaces étendus, le manque de moyens humains et financiers conduit à ce que pour certaines structures, ce type de système d'actions soit donc compliqué à mettre en place :

« Ce qui serait top c'est qu'on puisse bouger nous aussi. Ce serait génial qu'on puisse, avec les psychologues, faire nos groupes de paroles dans l'Orne, à Flers et dans les alentours. Mais pour des aspects pratiques très honnêtement là c'est clairement très difficile à envisager. Déjà par rapport à mon taf ici, je ne peux pas quitter mes missions ici donc ça voudrait dire qu'il y aurait des créations de postes... Et là, encore une fois, ce serait à l'association de payer si on ne nous donne pas d'aides, en sachant que pour faire ça il en faudrait beaucoup... Donc pour résumer, assez grossièrement je te l'avoue : pas de thune, pas de groupes de parole ailleurs ! C'est sincèrement malheureux mais c'est comme ça... » - Yannick, **association A** (Alençon, Orne)

L'utilisation des espaces de pôles ruraux par les associations et professionnel·les a aussi pu s'observer en sortie de confinement avec la mise en place de dispositifs « hors les murs » spécifiques aux mondes ruraux. Face à une augmentation des signalements de violences intrafamiliales, la multiplication des points d'information a pris place dans les lieux de « flux de population » des espaces ruraux. Les lieux de supermarchés et hypermarchés ont donc été mobilisés dans cette optique de maillage départemental post-covid :

« On a mis aussi en place des permanences dans les supermarchés. Là c'était une logique d'aller-vers les publics, surtout en sortie de confinement où on a remarqué une augmentation des signalements de violences intrafamiliales. On était vraiment dans cette logique d'aller où sont les flux en milieu rural. » - DDDFE Orne

Avec ses collègues de **l'association F**, Léonie a été missionnée pour tenir ces permanences dans les supermarchés de l'Orne. Dans notre entretien, je lui ai demandé de me raconter comment se sont passées ces permanences et de m'expliquer quel type de public elles avaient rencontré :

« Sur les centres commerciaux c'était vraiment intéressant parce qu'on a pu voir pas mal de monde. Il y avait des personnes contentes de nous trouver ici. C'était intéressant parce qu'on a pu voir un public pas du tout sensibilisé à ces questions-là, qui ne s'attendait pas du tout non plus à nous trouver là. En dehors de certaines personnes - des hommes souvent - qui venaient nous voir pour nous dire qu'ils ne venaient pas ce qu'on venait faire ici, on a pu parler avec plusieurs femmes. Ça a été l'occasion pour nous de glisser des flyers sur les violences, distribuer des numéros de téléphones et de faire connaître nos actions. » - Léonie, **association F** (Flers, Orne)

Dans son propos Léonie fait référence à la communication sur les actions de l'association en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Cette problématique autour d'une potentielle méconnaissance des dispositifs d'aide, d'accueils et suivi des victimes a été à plusieurs reprises soulevées lors de mes entretiens. Ce constat a aussi été relevé par Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne :

« En fait on a des dispositifs sur le territoire, on essaye de communiquer dessus mais ils ne sont pas forcément connus par la population. » DDDFE Orne

Les professionnel·les rencontrés ont toutes ou presque évoqué le fait que peu de femme semblent connaître les structures d'accompagnement. Pour *Sophie* de **l'association C**, ceci s'explique du fait du manque de temps à accorder à la communication autour de l'existence des différents dispositifs :

« C'est vrai que nous on se demande toujours comment toucher encore plus de personnes. Ça ça fait vraiment partie de nos axes d'amélioration. En termes de communication, je l'avoue on est nulles. En soit ce n'est pas notre travail mais je trouve que c'est vraiment dommage qu'on ne réussisse pas à se faire connaître... » - *Sophie*, **association C** (Alençon)

Ayant cette hypothèse en tête lors de mon enquête de terrain, j'avais initialement prévu de demander à mes enquêtées comment leurs structures communiquent sur les actions réalisées, par quels canaux de diffusion et avec quelles répercussions en termes d'accompagnement des femmes concernées (cf.

Annexe 7). Lors de mon rendez-vous avec *Ludivine* de **l'association E** à l'Aigle, elle m'a indiqué avoir réalisé à plusieurs reprises des campagnes d'informations sur l'existence de l'association dans l'Orne :

« On essaye vraiment d'axer notre travail autour de la communication, parce que peut-être que sur chaque campagne de communication on ne touche que 2 ou 3 personnes de concernées mais en soit c'est toujours ça de fait... Dernièrement on avait fait une action de communication à Bellême où, avec l'appui du sous-préfet, on était allé distribuer nos guides et nos flyers dans les commerces de la ville. Là-bas on essayait en même temps de présenter qui on était et ce qu'on faisait. » - *Ludivine*, **association E** (L'Aigle, Orne)

Figure 36 Extrait du guide de prévention et d'orientation distribué par l'association E dans le département de l'Orne

Les dispositifs nationaux

 → En cas d'urgence, une victime ou un témoin de violences conjugales doit composer le **17**

Pour une aide ou un conseil **gratuit et anonyme** ← 
composer le **3919**

 → Pour demander de l'aide en urgence par SMS, composer le **114**

Un tchat pour dialoguer en direct avec les forces de l'ordre est disponible sur arretonslesviolences.gouv.fr ← 

Les contacts locaux

Je suis un professionnel, j'ai un doute.
Où me renseigner?
Qui prévenir ?

Les acteurs spécialisés dans la prise en charge des femmes victimes de violences

Structures	Coordonnées
L'intervenante sociale de la Gendarmerie	Compagnie de Gendarmerie de Mortagne-au-Perche Tél. 02 33 85 24 20.

Structures	Missions/Offres	Coordonnées
L'Association VIOJ et l'accueil de jour pour femmes victimes de violences	Accueil inconditionnel, écoute favorisant l'expression et l'échange, 1ère information relative aux droits et dispositifs de recours existants. Orientation vers les acteurs et services en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social, sanitaire et professionnel. Aide dans les démarches administratives, conseils et accompagnement juridique en lien avec les partenaires.	Accueil de jour Du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 14h à 17h—5, place de l'Europe 61 300 L'Aigle Permanences à Bellême Le jeudi (tous les 15 jours, semaines paires) de 10h à 12h - Maison France Services, place de la République. Permanences à Mortagne-au-Perche Le jeudi (tous les 15 jours, semaines paires) de 14h à 17h - Maison France Services, 7, route d'Alençon à Saint-Langis-les-Mortagne. Tél. 06 72 06 35 69. Standard 02 85 52 05 70. Courriel : accjourfv@vijos.fr
Le Planning Familial de l'Orne	Actions d'écoute et d'accompagnement, partenariats avec les structures dans la prise en charge des victimes.	Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 10h à 17h ou 06 82 23 15 44. Permanence physique au 25 rue Demées 61 000 Alençon, le mercredi de 14h à 17h avec ou sans RDV. Courriel : planning61@outlook.fr .

Les acteurs du droit et du soutien juridique

Structures	Missions/Offres	Coordonnées
L'ACM—Service d'aide aux victimes Accès aux droits	Prise en charge globale (accueil-écoute-information-juridique-orientation-soutien psychologique...) à toute victime, quel que soit le type d'infraction subie. Permanence de l'Aigle, une demi-journée est spécifiquement dédiée à l'Accès aux Droits, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de l'Orne (CDAD). Information pour toute question juridique, notamment en matière de droit de la famille (séparation, divorce, garde) qui peut être en lien avec des phénomènes de violences conjugales. Dans ce cadre, sous condition de ressources, des bons de consultation gratuite vers un avocat peuvent être délivrés par le service (ces bons sont financés par le CDAD).	Antenne de l'Orne Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi, 6-8 rue des Filles Sainte Claire 61 000 Alençon Tél. 02 33 32 20 00 Permanence de l'Aigle 2 fois/mois au CIA5, 5, place du Parc 61 300 L'Aigle (Sur rendez-vous, contacter l'antenne de l'Orne)

4 | GUIDE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

5 | GUIDE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

Si ici ce sont les professionnel-es qui ont mené cette campagne d'informations sur l'existence de dispositifs spécifiques aux violences faites aux femmes, il arrive parfois que ce soient les municipalités qui soient à l'origine de ces initiatives. Ce genre d'action reste cependant ponctuelles et prennent lieu en des temporalités nationales fortes comme celles des journées du 8 mars et du 25 novembre comme me l'indique *Sophie* :

« Les municipalités, quand elles ont les moyens et l'idée, elles nous aident à communiquer sur nos actions. Elles peuvent vraiment avoir ce rôle-là, mais après jusqu'à maintenant ça a toujours été que sur des temps ponctuels comme le 25 novembre ou le 8 mars. Là je me souviens à Alençon la ville avait fait une campagne d'affichages avec les numéros de tout le monde. Ils en avaient mis vraiment partout dans la ville, sur les panneaux ect... » - *Sophie*, association C (Alençon, Orne)

Figure 37 Campagne d'affichages de la municipalité d'Alençon pour la journée du 25 novembre 2021

LA VILLE D'ALENÇON MOBILISÉE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

VICTIMES OU TÉMOINS, OSONS PARLER

Des acteurs à votre écoute :

- ACJM antenne de l'orne **02 33 32 20 00**
- Accès au droit 61 **02 33 82 14 54**
- CIDFF de l'orne **02 33 64 38 92**
- Planning familial **06 82 23 15 44**
- Police nationale **17**
- Coallia **115**

Ville d'Alençon

Médiation - Rue Charles - Dupuy - 61100 - Alençon

Dans les plus grosses villes des départements ruraux, ce genre de sensibilisation peut par exemple prendre la forme d'évènements municipaux comme cela a été le cas dans le cadre du Festival « Femmes dans la Ville » à Cherbourg-en-Cotentin.

Figure 38 Photo de l'affiche du festival "Femmes dans la ville" organisé par la municipalité de Cherbourg-en-Cotentin et les associations locales



MB, le 26 avril 2022 (Cherbourg-en-Cotentin)

Au-delà de permettre aux municipalités d'afficher ostensiblement leur engagement autour des problématiques relatives aux inégalités de genre – ce panneau est resté *au minimum* plus d'1 mois après la fin de l'évènement -, et par-delà de participer peut-être aussi à une forme de marketing territorial, ces évènements sont aussi l'occasion d'utiliser l'espace pour rappeler l'existence de tels sujets et de permettre aux associations, d'animer des actions de sensibilisation aux violences.

Pour les associations rencontrées, ce genre d'évènements participe à faire connaître le sujet des violences faites aux femmes, comme me l'a indiqué, *Coraline* présente à ce festival et ayant animé une conférence sur les violences conjugales :

“ MB J'ai vu en passant à la gare qu'il y avait encore le panneau du festival Femmes dans la ville, si je me souviens bien j'avais vu que votre association y animait un débat. J'étais sur Caen pour les évènements du 8 mars ce jours-là et je n'ai pas pu y assister, est-ce que tu peux me raconter comment ça s'est passé ?

Coraline Oui ! J'ai fait un petit déjeuner-débat sur les violences conjugales : on a expliqué comment ça s'installe, les formes de violences et surtout comment on peut s'en sortir, comment ici on peut demander de l'aide.

MB Trop chouette ça ! Et au niveau des personnes qui sont venues, tu as senti que c'était plutôt des personnes sensibilisées ? Ou est-ce qu'il y a eu aussi des personnes qui venaient pour se renseigner ?

Coraline Là dans le cadre du Festival Femmes dans la Ville on a eu des personnes intéressées par ces questions-là, je pense que d'une certaine façon elles étaient déjà un peu sensibilisées. Après, tu le sais comme moi je pense, mais c'est un sujet qui touche tellement de personnes et dont ne parle tellement pas assez qu'il y avait peut-être des personnes concernées ou anciennement concernées dans la salle... Ça sur un temps aussi court je n'ai pas pu le sentir, le savoir... »

Ainsi, les petites villes, bourgs et plus grosses villes, du fait de leurs rôles de pôles ruraux dans les départements étudiés, ont été mobilisés ponctuellement pour appuyer les campagnes d'informations et de sensibilisation sur l'existence des dispositifs de soutien aux femmes victimes de violences. Cette volonté de communiquer sur l'existence des dispositifs se trouve aussi dans la mise en place de dispositifs qui tendent à être de plus en plus itinérants pour toucher davantage l'espace des campagnes.

7.1.2 En campagnes : des initiatives de plus en plus itinérantes

Au cours de mes entretiens dans le département de l'Orne, plusieurs associations ont évoqué la mise en place d'un dispositif itinérant dans les années à venir. Sur le modèle du dispositif Nina et Simone dans les Hauts de France (cf. [Annexe 9](#)) un bus itinérant irait dans les territoires les plus éloignés des villes pour proposer des informations en matière de droits pour les femmes vivant en campagnes. Mêlant accès aux droits et prévention, ce dispositif permettrait également de présenter la possibilité de mettre en place un lieu d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences.

Dans notre entretien, Mme la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne, en charge de la mise en place de ce projet, me donne sa vision du futur dispositif :

« Comme les dispositifs ne sont pas très connus, charge à nous de les faire connaître ! Charge à nous d'aller dans les lieux où il y a des flux pour proposer un endroit où toute personne se questionnant sur le droit des femmes, les violences en particulier, la santé sexuelle, d'avoir un endroit où on puisse en parler et qu'on trouve des réponses à ces questions-là. Typiquement on renverse un peu les choses comme ça, là c'est nous qui allons vers elles. » - DDDFE Orne

Figure 39 Photo du dispositif de bus itinérant Nina & Simone dans les Hauts-de-France



Sources : Lille Actu ; Photo d'illustration de l'article « Violences conjugales et sexuelles : un van d'écoute va sillonner le Nord et l'Aisne » (04 février 2021).

À l'heure où j'écris mon mémoire, ce dispositif est encore en phase de préfiguration. Il serait mis en place dans le courant de l'année 2023 dans l'ensemble du département de l'Orne. Les réflexions tournent en ce moment autour de la forme que prendrait ce dispositif. Sur ce sujet, Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne me fait part de ses questionnements autour de ce projet :

« Le but en ce moment c'est de voir justement où est-ce que ça peut être pertinent de le mettre. On est aussi toujours sur la question de savoir si on fait un truc voyant, pétant, ou au contraire quelque chose de plus discret, plus formel. On ne sait pas encore si on fait quelque chose d'hyper convivial, de très voyant, bonne ambiance ect qu'on met direct sur la place du village un jour de marché ou si au contraire on reste sur quelque chose de plus professionnel et technique, je dirais. Il y a plein de façon d'aborder les choses mais on ne sait pas nous ce qui marcherait le plus ici. » - DDDFE Orne

Elle revient sur cette problématique plus tard dans l'entretien :

MB Est-ce que vous avez déjà en tête les paramètres sur lesquels vous souhaitez vous appuyer pour identifier les zones où vous souhaiteriez que ce bus aille ?

DDDFE Orne En ce moment c'est un cabinet de benchmark et d'enquêtes qualitatives qui est sur le projet, c'est Ysos qui l'a pris. Pour l'instant on fait un comparatif avec d'autres dispositifs qui existent déjà par exemple le bus Nina et Simone. Mais le problème c'est que elles c'est dans le Nord et que le Nord c'est pas le même rural qu'ici. C'est plus dense dans les Hauts de France, on n'a pas du tout les mêmes configurations qu'ici. Donc Nina et Simone elles ont pu faire quelque chose de voyant. Elles c'est vraiment la fête, on est sur quelque chose de jaune très pétant, très voyant c'est hyper sympa ! Mais nous il faut qu'on voit si ça correspond à notre modèle, à notre type de territoire.

Dans ses propos on perçoit à quel point il est nécessaire pour ce dispositif de prendre une forme qui s'adapte aux mondes ruraux dans lequel il sera amené à se déplacer. Une problématique que *Ludvine* appuie avec l'importance de l'adaptation quant à la problématique des violences conjugales. Pour elle, ce dispositif ne devra pas être exclusivement axé sur les questions de violences faites aux femmes :

« L'idée du bus c'est que ce soit un endroit où on puisse aborder toutes les questions relatives aux femmes et pas uniquement les questions de violences. Ça je pense qu'il va falloir qu'on soit vigilante pour que ce ne soit pas un bus identifié uniquement comme un bus sur les questions de violences faites aux femmes. Si ça prend cette

forme là, ce serait quelque chose de trop visible et dans les campagnes, comme on sera plus visibles, elles auront peur de venir nous voir du fait qu'elles connaissent forcément des personnes qui tourneront autour du dispositif.» - *Ludivine*, **association E** (l'Aigle)

Dans leurs propos, les deux interlocutrices sous-entendent toutes les deux la nécessité de s'adapter aux configurations territoriales mais également aux mondes ruraux pour la mise en place ce bus itinérant. La réflexion collective autour de ce dispositif tend visiblement à prendre en considération le contexte spécifique dans lequel se bus se déplacera : un contexte d'interconnaissance très présent dans les mondes ruraux où la discrétion autour des questions de violences faites aux femmes est un des enjeux pour réussir à intervenir.

7.2 S'adapter aux mondes ruraux pour identifier et prendre en charge les victimes de violences conjugales en campagnes

7.2.1 Garantir et préserver l'anonymat dans l'intervention sur la problématique des violences conjugales en contexte rural

La problématique de l'interconnaissance précédemment évoquée, est un des problèmes très bien identifié par les professionnel·les de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales rencontrées dans les terrains d'étude. Même si, comme évoqué auparavant, les questions relatives aux violences sont des sujets intimes à aborder où la recherche de la discrétion n'est pas conditionnée par un fort ou faible contexte d'interconnaissance, dans les mondes ruraux, les représentations subjectives des espaces participent à ce que ce paramètre soit renforcé. Cette problématique a donc émergé dans les différentes discussions collectives amenant à un essai de prise en compte de ce paramètre dans la mise en place de politiques de lutte contre les violences conjugales, comme me l'a indiqué Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne dans notre entretien :

« Ici tout le monde sait tout. Il faut qu'on trouve des dispositifs où les personnes peuvent garder leur anonymat. » - DDDFE Orne

Sur le fait de s'adapter aux spécificités sociales des territoires ruraux, Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Manche prolonge les propos de son homologue ornaise :

« L'intérêt des territoires ruraux je trouve, c'est que ça nous pousse à développer une politique « d'allers-vers ». D'allers vers les victimes en l'occurrence, de se rapprocher d'elles et de faire en sorte que nos dispositifs soient connus. Pour ça je trouve qu'il faut bien connaître le territoire, bien connaître ses particularités mais aussi sa

population. Il faut sans cesse qu'on s'y adapte, que nos outils et dispositifs s'y adaptent. Parce qu'il y a toujours des initiatives mais si ça ne colle pas à ce qu'il se passe ici, on devra toujours faire mieux. Après je dirais, même bémol et même espoir dans toute cette histoire. Même bémol parce qu'il va falloir des moyens : on a beau être la « grande cause du quinquennat », on reste le plus petit budget de l'État. Et même espoir parce que malgré tout je sens que les choses changent, que ça bouge et qu'on arrive à mettre en place des choses. » - DDDFE Manche

Conjugué à une nécessité de tourner les dispositifs existants vers l'espace des campagnes, les projets en cours tendent à prendre en considération les spécificités sociales présentes en contexte de campagnes :

« On est en ce moment sur un projet de dépôt de plainte hors les murs. En courant d'année, les gendarmes et policiers pourront prendre une plainte de bout en bout en dehors des commissariats. Ils sont en train de faire des conventions avec La Poste parce que ce sont des lieux quand même sécurisés, avec du matériel et où l'anonymat peut être préservé. On a tenu à ce que les fonctionnaires ne soient pas en uniformes pour préserver l'anonymat et la discrétion. Le but ensuite, ce sera de faire ce genre de conventions directement avec les associations voire jusqu'au domicile des victimes. »
- DDDFE Orne

7.2.2 L'espace des communes rurales : mobilisation des élu-es locaux et émergences d'initiatives locales

L'identification et la prise en charge des victimes de violences peut également passer par des acteur·ices ayant un rôle spécifique dans les campagnes : les élu-es des communes. Ces dernier·ères constituent pour la grande majorité de bons relais pour les associations. De ce point de vue, les associations rencontrées m'ont fait part du fait que les mairies des communes rurales peuvent, par le biais de campagnes d'affichage, servir dans un premier temps de points d'informations de proximité :

« Nous ce qu'on avait fait avec les municipalités c'est qu'on leur avait envoyé des plaquettes et des affiches avec un petit courrier où on expliquait qui on était, ce qu'on faisait et ce qu'on pouvait faire. Là je me dis aussi qu'on devrait aller aux réunions des communautés de communes, pour dire qu'on existe et qu'ils peuvent être des relais pour nos actions d'accompagnement. » - *Sophie*, **association C** (Alençon, Orne)

Pour *Sophie* de **l'association C**, les élu-es des communes rurales peuvent donc être aussi de bons relais pour les professionnel·les et associations agissant sur la thématique des violences conjugales

du fait de leur relative bonne connaissance de la population. Un point de vue appuyé par Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans l'Orne :

« Le maire c'est un bon relais, il est au courant des situations. Donc il y a les deux côtés : il y a le versant où il n'y a pas d'anonymat et l'autre côté où grâce à ça justement, on peut mettre en place des choses » - DDDFE Orne

De façon plus générale, l'ensemble du personnel communal peut être mobilisé par rapport à ces questions. Pour *Ludivine* de **l'association E**, la formation de ces personnels d'accueil et de proximité est aussi un bon moyen pour toucher davantage de femmes dans les communes rurales :

« Un des constats qu'on a eu c'était que les personnels de premier accueil dans les communes rurales ne sont pas forcément formés à identifier et surtout à orienter les victimes. Donc a mis en place des sessions de formations à destination des secrétaires de mairie, des élu-es, des agents communaux. Ces réunions là ça nous a aussi permis de mieux se connaître, de créer des liens et d'avoir des relais sur les terrains les plus ruraux. » - Ludivine, **association E** (L'Aigle, Orne)

Dans leurs politiques locales, les élu-es des communes rurales peuvent aussi s'engager « matériellement » autour de la problématique des violences conjugales en proposant des mises à dispositions de logements communaux. Ce travail se fait en partenariat étroit avec les associations comme me l'a indiqué *Julia* de **l'association B** :

« Il y a quelque chose qui se développe, ça doit être spécifique aux territoires ruraux justement : c'est que dans les mairies de petites communes, il y a des initiatives de mise à disposition de logements communaux à destination des victimes. Ça, il y en a de plus en plus dans l'Orne, dans le secteur d'Argentan, de Gouffern en Auge notamment. Les maires ont cette volonté-là de vouloir accueillir et mettre à disposition un logement pour ces familles-là. Après c'est sûrement aussi pour eux une question d'écoles, pour qu'elles ne ferment pas et qu'il y ait sûrement plus d'enfants mais c'est bien, ça permet de proposer des solutions plus proches, plus locales et nous, ça nous fait de bons relais. » - *Julia*, **association B** (Alençon, Orne)

Figure 40 Article de presse sur la mise à disposition d'un logement communal à Gouffern-en-Auge (Orne) pour les femmes victimes de violences



Source : Le Journal de l'Orne, article paru le 01 mars 2021

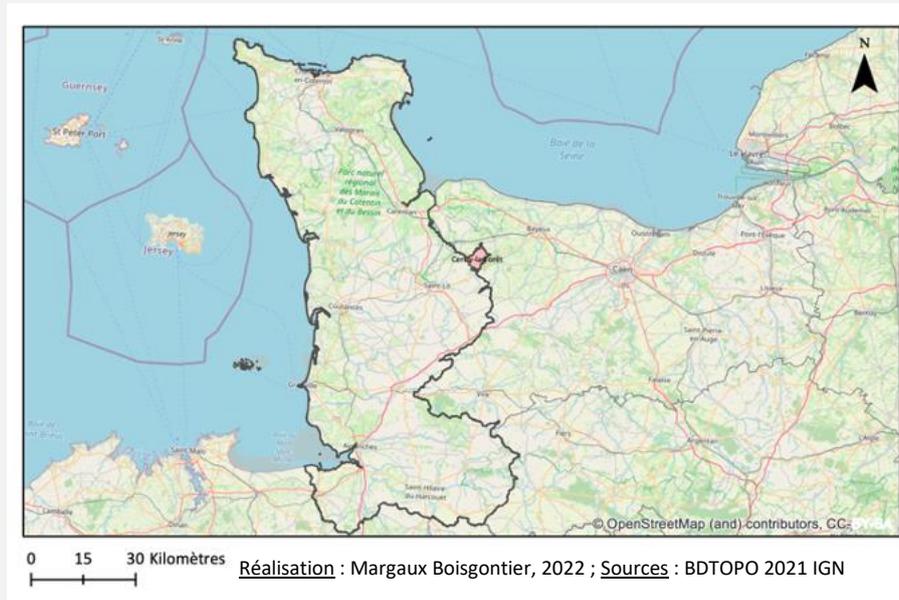
Par rapport aux mises en place de ces dispositifs, j'ai demandé à Mme la déléguée départementale de l'Orne de m'en expliquer le fonctionnement :

« **MB** Pouvez-vous m'en dire plus sur les logements temporaires mis en place par les communes ?

DDDFE Orne Les logements sont fléchés pour les femmes victimes de violences. Ça peut soit être une volonté de la mairie soit une initiative issue de discussions entre la municipalité et les acteurs de l'accompagnement. S'ils sont vides, on ne met personne dedans. Malheureusement, ils ne sont pas souvent vides. Au niveau de la mise en place : les communes conventionnent avec la DETSPP et reçoivent une compensation pour ça. Souvent les communes sont propriétaires de biens, elles les rénovent et les mettent à disposition. »

Étude de cas à Cerisy-la-Forêt (Manche)

Figure 41 Carte de localisation de la commune de Cerisy-la-Forêt



En novembre dernier dans le cadre de ma phase de terrain exploratoire, j'ai pu me rendre dans la commune de Cerisy-la-Forêt. Une des communes rurales autonomes de densité intermédiaire (à tendance périurbaine) si l'on reprend les typologies précédemment évoquées. Au sein de la commune, le conseil municipal a souhaité mettre en place une exposition en lien avec la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Figure 42 Article de presse sur la mobilisation de la commune de Cerisy-la-Forêt autour de la thématique des violences faites aux femmes



Source : Article Ouest-France paru le 26 novembre 2021.

Figure 44 Photo de l'exposition "Vous ne pouvez pas rester comme ça, madame" à Cerisy-la-Forêt

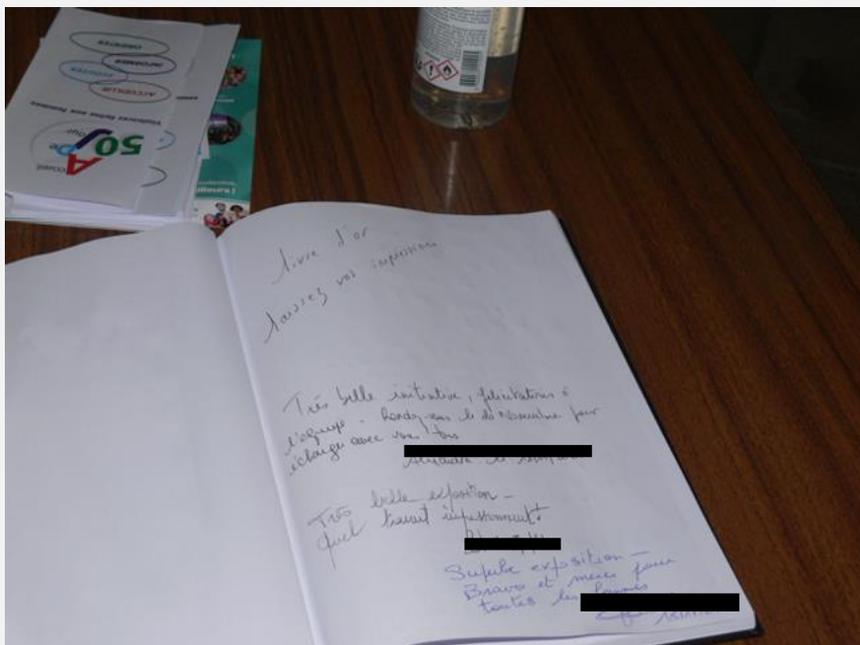


MB, le 24 novembre à l'abbaye de Cerisy-la-Forêt (Manche)

En amont de ma venue dans la commune, j'ai contacté le maire afin que nous puissions avoir un échange autour de la mise en place de cette exposition. Une fois sur place, Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Manche était également présente. Une fois la visite de l'exposition terminée, nous nous sommes tous les trois dirigé-es vers la mairie où nous avons pu avoir un échange à trois autour de cet évènement, et, plus précisément des initiatives de la municipalité quant à la problématique des violences conjugales.

En échangeant autour de l'exposition, Monsieur le Maire m'indique avoir été surpris de la résonance de cette exposition auprès de ses administré-es. Le jour de l'inauguration, plusieurs associations locales (dont **l'association G**) ont été invitées pour organiser un débat dans la commune sur la thématique des violences, où plusieurs habitant-es sont venu-es prendre part aux discussions. Si l'exposition en elle-même a plus ou moins attiré les habitant-es de la commune, il m'a également indiqué avoir été à plusieurs reprises remercié de cette initiative par certain-es habitant-es (en témoignent également les prochains extraits du Livre d'Or de l'exposition pris en photo et anonymisés). Il m'indiquera, à la fin de notre rendez-vous qu'il souhaite renouveler ce genre d'évènements de sensibilisation les prochaines années.

Figure 45 Photo du livre d'or de l'exposition "Femmes en résistances" à Cerisy-la-Forêt



MB, le 24 novembre à l'abbaye de Cerisy-la-Forêt

Au cours de notre échange, Monsieur le Maire m'indiquera qu'il souhaite mettre à disposition un logement à destination des femmes et familles victimes de violences conjugales. Cette volonté est issue d'une sensibilisation récente aux questions des violences faites aux femmes de la part de l' élu. Il m'expliquera en avoir fait part aux membres du conseil municipal qui, pour la grande majorité, ont très rapidement adhéré à la proposition.

Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Manche étant présente lors de cet échange, la discussion a, dès lors, tournée autour des modalités de mises en place de ce futur dispositif d'accueil d'urgence pour femmes et familles victimes de violences : prise de contact avec les associations locales, envoi d'un dossier à la DETSPP pour une convention et, surtout, anonymisation stricte du lieu choisi pour le logement.

À l'heure où j'écris ce mémoire, la mise en place de ce dispositif dans la commune de Cerisy-la-Forêt est prévue pour la rentrée 2023.

Au-delà de leurs rôles de relais des associations et programmes d'accompagnements des femmes et familles victimes de violences conjugales, les municipalités peuvent aussi apporter un soutien financier pour l'hébergement d'urgence. En consultant les élu-es des communes de l'Orne, *Ludivine* de **l'association E** m'a indiqué ces initiatives :

« En termes de mieux identifier et mieux prendre en charge, on remarque qu'au niveau du territoire, il y a eu une mobilisation autour de ce sujet. Là dans les réunions qu'on mène, les communautés de communes et les collectivités sont forces de propositions. » - *Ludivine*, **association E** (L'Aigle, Orne)

Elle poursuit sur le même thème plus tard dans l'entretien :

« On avait lancé un appel pour la création de places d'hébergements d'urgence. On avait demandé ici aux municipalités de réfléchir à des solutions mais là c'est vraiment de la mise à l'abris pour avoir des lieux en cas de départs précipités. On a eu pas mal de propositions, il y avait des communes qui voulaient bien mettre à dispositions des logements communaux et pour d'autres pour qui c'était difficile de payer un logement qui peut potentiellement être vide des fois, qui voulaient bien payer des nuitées d'hôtels » - *Ludivine*, **association E** (L'Aigle, Orne)

Cependant ces différentes initiatives ne concernent pas la totalité des communes de mes départements d'étude. Comme me l'a indiqué Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Manche, le sujet n'est pas encore pris en considération par une grande majorité d'élu-es :

« Après très honnêtement, je ne sais pas si tous les élu-es ont encore perçu la stratégie à avoir. Pour l'instant les élu-es se focalisent peut-être un peu trop sur les étuis à baguette de pain²⁰... ! C'est bien, c'est très bien même, mais peut-être que c'est autre chose qu'il faudrait faire. Ce qu'il faut faire typiquement c'est qu'il faut être inscrits dans le réseau avec les professionnel·les et ça, on y est pas encore. Il faut continuer à travailler ces partenariats entre dispositifs d'accompagnement, État et communes rurales. » - DDDFE Manche

²⁰ Cf [Annexe 10](#) Article Ouest-France sur les "étuis à baguette de pain"

Un constat appuyé par Mme la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Orne où l'enjeu, pour elle, est que ces actions publiques s'intègrent aux politiques locales :

« L'enjeu je pense c'est d'arriver à ce que cette politique publique soit prise en charge par l'ensemble des acteurs. Il faut qu'on passe d'une approche spécifique à une approche intégrée : que les collectivités, les municipalités et les élu-es l'intègrent à leurs politiques publiques. Il est impératif que ce soit un sujet pris en charge par tout le monde. Si on ne compte que sur les associations, elles ne pourront évidemment pas être partout. C'est pour ça qu'on essaye de faire des formations, de mettre en lien les différents acteurs. Le but c'est qu'on arrive à ce que tout le monde soit un minimum sensibilisé, formé, pour qu'on puisse avoir un maximum de relais partout. C'est sûrement aussi comme ça qu'on réussira à mieux gérer la situation en campagnes : en s'appuyant sur des acteurs qui connaissent les problématiques de leurs territoires mais aussi et surtout, qui connaissent les contours de ce sujet. » - DDDFE Orne

Conclusion de la troisième partie

À travers une analyse géographique de deux départements ruraux et une enquête auprès des professionnel·les de la lutte contre les violences dans le couple, il est dès possible d'affirmer qu'il existe un effet de contexte dans la question des violences conjugales en campagnes. Les espaces hors influence des pôles urbains ont des caractéristiques qui leurs sont propres et qui les différencient des espaces urbanisés : configurations spatiales particulières, faibles concentrations en équipements et services publics, haut degré d'interconnaissances, Ce sont ces caractéristiques qui, associés à des niveaux de vie généralement moins élevés et des inégalités sociales souvent importantes, constituent des facteurs aggravants pour les violences conjugales.

Le renforcement de l'isolement des victimes, la présence de populations vulnérables et la difficile identification des femmes victimes sont un ensemble de caractères qui participe à ce que la question des violences conjugales se pose de manière singulière en contexte de campagnes. Dès lors, à partir de dispositifs d'allers-vers ou de mobilisations d'acteur·ices et outils connus des mondes ruraux, le traitement des violences conjugales par les institutions en charge de la question des violences dans le couple se complexifie pour tenter de s'adapter aux freins et obstacles présents dans ces espaces.

Conclusion générale

L'espace des campagnes regroupe un ensemble de spécificités socio-spatiales qui participent à élever un effet de contexte dans le traitement des violences conjugales. Premièrement, dans des espaces de faibles densités où une forte proportion de campagnes sont « autonomes », la présence d'équipements et de services publics est réduite. Pour les femmes subissant des violences dans leur couple, les mécanismes d'isolement y sont dès lors renforcés : entamer un parcours de sortie des violences se heurte à une série d'obstacles dépendants aussi des configurations spatiales des campagnes. De plus, ces espaces sont également marqués par des populations caractérisées par des ressources économiques faibles ou modestes. Or, les parcours de sortie de la violence sont aussi sujets aux inégalités sociales : les femmes les moins stabilisées économiquement rencontrent des freins dans le parcours de sortie des violences. À ces difficultés socio-spatiales s'ajoute un ensemble de traits sociaux et culturels propres aux mondes ruraux présents dans l'espace des campagnes. Malgré un renouvellement des sociétés locales, ces espaces présentent encore un haut degré d'interconnaissance faisant des sociabilités à l'œuvre, des sociabilités locales singulières. Ce sont aussi ces types de sociabilités qui participeront à bloquer les différents processus d'identification des femmes victimes de violences conjugales tant dans leurs parcours personnels que dans celui des dispositifs d'accompagnement.

L'ensemble de ces caractères constituent dès lors des facteurs aggravants dans l'occurrence des violences dans le couple amenant ainsi les institutions en charge de la question à s'adapter au contexte spatial dans lequel elles opèrent. En campagnes, la prise en charge et le rôle des acteur·ices de l'accompagnement des femmes victimes de violences se définissent en effet selon les spécificités de ces espaces. Le traitement des phénomènes de violences conjugales y est complexifié et un ensemble de stratégies sont mises en place pour tenter de contrer cet effet de contexte. L'élargissement des actions d'aller-vers à travers entre autres, la mise en place d'actions itinérantes ou encore l'adaptation des dispositifs existants aux contextes des mondes ruraux, n'en sont que quelques exemples. À ces actions des professionnel·les de l'accompagnement des femmes subissant des violences dans leur couple, il est aussi possible d'évoquer les différentes initiatives mise en œuvre par certaines communes rurales. Par l'organisation d'évènements de sensibilisation à des échelles locales ou du fait de volontés collectives de mise à disposition d'outils locaux, certaines municipalités présentes en campagnes participent aussi à lutter contre les violences conjugales.

À travers ce travail, j'ai souhaité dresser un état des lieux de l'ensemble des difficultés des territoires dits « ruraux » (de leurs acteurs et actrices, des élues et élus ainsi que des populations) dans le fait de se saisir d'un sujet complexe tel que celui des violences conjugales, et, plus largement, des violences faites aux femmes. Ces freins et obstacles qu'ils soient, comme nous l'avons vu, directement liés aux caractéristiques des territoires ou que ce lien soit davantage implicite, ont été révélés dans le but de comprendre comment une réelle lutte contre les violences faites aux femmes peut être menée dans des territoires - *a priori* - éloignés des pôles mobilisateurs que sont les espaces urbains et les grandes villes. Ce premier travail de recherche qui, je l'espère, tend à éclairer le plus fidèlement possible les difficultés dans le combat contre les violences conjugales en campagnes, pourra possiblement servir d'appui pour évoquer d'éventuels leviers d'amélioration dans la lutte contre les violences conjugales en campagnes. Aussi, cette recherche a été pour moi l'occasion de traiter de la place des femmes et minorités de genre en campagnes, sujet qui se place non plus du point de vue de l'urbanité pour étudier les effets de contextes spatiaux dans les rapports de genre, mais du point de vue de l'ensemble des espaces « en dehors de l'urbain ».

Le mémoire qui vient d'être présenté est le fruit d'une initiation à la recherche scientifique où sept mois ont été pleinement consacrés à la réalisation de ce travail. Les apports professionnels et personnels m'ont été nombreux et ont largement participé à ce qu'une meilleure maîtrise de différents outils soit développée : réalisation d'enquêtes de terrain, analyse de données, cartographie, synthétisation et rédaction, etc.... Néanmoins, quelques regrets qui constituent aussi les limites de cette recherche doivent à présent être évoqués. Le présent travail repose principalement sur le point de vue de professionnel·les et d'acteur·ices engagées dans la problématique des violences conjugales. Ces points de vue, aussi riches soient-ils dans l'apports d'informations à la croisée entre des expériences de terrain et un regard sur les politiques publiques, ne permettent pas à ce jour d'approfondir suffisamment les connaissances sur le regard des femmes ayant subi des violences dans leur couple en contextes de campagnes.

Pour finir, je souhaite donc évoquer les prolongements envisagés de cette recherche. La recherche pourrait par la suite davantage se reposer autour du point de vue de ces femmes, principales concernées par la problématique développée. Par la réalisation d'une enquête à plus grande échelle, de récits de vie ou d'ateliers de cartographie, la recherche permettrait d'analyser en profondeur les différents freins aux parcours de sortie des violences ici évoqués. De même, des comparaisons entre différents espaces pourrait aussi être opportunes pour davantage rendre compte des contours de cet effet de contexte spatial dans la problématique des violences conjugales en campagnes, et, plus largement, dans celle relative aux violences et rapports de genre.

Bibliographie

- AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle (2021).** *Les filles du coin*. Presses de Sciences Po.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence (2010).** *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*. 4e édition augmentée. Paris : La Découverte. Grands Repères Guides.
- DE BEAUVOIR Simone (1949).** *Le deuxième sexe. II. L'expérience vécue*. Paris : Gallimard.
- BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, DEZE Alexandre et AUCANTE Yohann (2012).** *Introduction aux études sur le genre*. Bruxelles Paris : De Boeck Sup.
- BERGMAN Carla (2021).** *Joie militante: Construire des luttes en prise avec leurs mondes*. Rennes : Éditions du commun.
- BERMOND Michaël, MARIE Maxime, MARGETIC Christine et JOUSSEAUME Valérie (2014).** *Atlas des campagnes de l'Ouest*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. Espace et territoires.
- BESSIÈRE Céline et GOLLAC Sibylle (2020).** *Le genre du capital: comment la famille reproduit les inégalités*. Paris : La Découverte. Collection l'Envers des faits.
- BLAIS Mélissa et DUPUIS-DÉRI Francis (2009).** Le mouvement masculiniste au Québec, l'antiféministe démasqué. *Reflets (Sudbury)*. 2009. Vol. 15, n° 1, pp. 206-.
- BLANCHARD Sophie, ESTEBANEZ Jean et RIPOLL Fabrice (2021).** *Géographie sociale*. Armand Colin.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne et SINGLY François (1992).** *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan. Sociologie Série l'enquête et ses méthodes.
- BLIDON Marianne (2021).** *La géographie féministe, s'appropriier un champ heuristique*. In : *Mo(uve)ment de géographie*.
- BOURON Jean-Benoît et GEORGES Pierre-Marie (2019).** *Les territoires ruraux en France: une géographie des ruralités contemporaines*. 2e édition. Paris : Ellipses Éditions Marketing.
- BROWN Elizabeth et MAZUY Magali (2021).** Violences conjugales subies par les femmes. *Terrains/Théories*. 23 novembre 2021. N° 14.
- BRUNEAU Ivan, LAFERTÉ Gilles, MISCHI Julian et RENAHY Nicolas (2018).** *Mondes ruraux et classes sociales*. EHESS
- CARDI Coline et PRUVOST Geneviève (2012).** *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte.
- CHAMBERLAND Line (2019).** Enquêtes nord-américaines sur les violences homophobes et transphobes en contexte scolaire : l'invisibilisation du sexisme. *Cahiers du Genre*. 18 juillet 2019. Vol. 66, n° 1, pp. 129-155.
- CLAIR Isabelle (2010).** Des filles en liberté surveillée, dans les espaces ruraux et périurbains aujourd'hui. In : *Les jeunes et la sexualité*. Autrement. Pp. 321-329.
- COQUARD Benoît (2019).** *Ceux qui restent*. La Découverte. SH / l'envers des faits.

COUTRAS Jacqueline (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris : Armand Colin Masson.

DEBAUCHE Alice et HAMEL Christelle (2013). Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? *Nouvelles Questions Feministes*. 2013. Vol. 32, n° 1, pp. 4-14.

DEBONNEVILLE Julien et LIEBER Marylene (2021). Rappels à l'ordre sexué dans l'espace public : perspective intersectionnelle sur les violences dans l'espace public. *Dynamiques régionales*. 2021. Vol. 3, n° 12, pp. 83.

DELAGE Pauline (2017). *Violences conjugales*. Presses de Sciences Po.

DELPHY Christine (2013). *L'ennemi principal. 1. Économie politique du patriarcat*. 3e édition. Nouvelles questions féministes. Paris : Éditions Syllepse.

DI MÉO Guy (1996). *Les territoires du quotidien*. Paris Montréal : l'Harmattan. Géographie sociale.

DI MÉO Guy (2011). *Les murs invisibles: femmes genre et géographie sociale*. Paris : Armand Colin. Armand Colin Recherches.

DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre et MERCADER Patricia (2019). Les violences de genre à l'école, terreau des violences conjugales ? *Recherches familiales*. 4 avril 2019. Vol. 16, n° 1, pp. 117-128.

FOURMENT Emeline (2019). Une "dinosaurienne chercheuse" dans le milieu libertaire allemand: Effets d'une double casquette de chercheuse et de militante. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*. 2019. Pp. 18.

FRÉMONT Antoine (2022). *Un géographe dans le siècle: hommage à Armand Frémont*. Caen : Maison de la Recherche en Sciences Humaines.

FRÉMONT Armand (1976). *La région espace vécu*. Paris : Presses universitaires de France. Collection Sup Le Géographe.

FRÉMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HÉRIN Robert et RENARD Jean (1984). *Géographie sociale*. Paris, France.

GIANINI BELOTTI Elena (1978). *Du côté des petites filles*. 2e édition. Paris : Editions des Femmes.

GINSBURGER Nicolas (2017). Femmes en géographie au temps des changements. *L'espace géographique*. 31 octobre 2017. Vol. 46, n° 3, pp. 236-263.

GRANIÉ Anne-Marie (2003). Sociabilités dans le monde rural. *Revue Projet*. 2003. Vol. 274, n° 2, pp. 51-58.

GUILLEMIN Colette (1992). *Sexe race et pratique du pouvoir: l'idée de nature*. Paris : Côté-femmes. Recherches.

GUILLEMIN Pierre, BROUARD-SALA Quentin, VALOGNES Stéphane, MADELINE Philippe et DELAHAYE Daniel (2018). *Atlas de la Manche: des polders au pôle d'air*. Bayeux : Orep éditions.

HANCOCK Claire (2002). Genre et géographie : les apports des géographies de langue anglaise. *Espace Populations Sociétés*. 2002. Vol. 20, n° 3, pp. 257-264.

HANCOCK Claire (2020). Les études de genre ont-elles transformé la géographie française ? *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*. 1 juin 2020. N° Tome IX-n°1, pp. 45-54.

HEILAUD Anne (2021). Aurore Koechlin : La révolution féministe. *Nouvelles Questions Feministes*. 21 mai 2021. Vol. 40, n° 1, pp. 209-212. Éditions Antipodes

HEINIGER Alix (2020). « Violences de genre : retour sur un thème féministe ». *Nouvelles Questions Feministes*. 2020. Vol. 39, n° 2, pp. 169-173. Éditions Antipodes

HERMAN Elisa (2016). *Lutter contre les violences conjugales: Féminisme, travail social, politique publique*. Presses universitaires de Rennes.

JASPARD Maryse (2007). *Au nom de l'amour : les violences dans le couple*. Informations sociales. 2007. Vol. 144, n° 8, pp. 34-44. Caisse nationale d'allocations familiales

JASPARD Maryse (2011). *Les violences contre les femmes*. Nouvelle édition. Paris : La Découverte. Repères sociologie.

JASPARD Maryse, BROWN Elizabeth, CONDON Stéphanie, FIRDION Jean-Marie, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique, HOUEL Annik et SCHILTZ Marie-Ange (2003). Violences vécues, fantasmes et simulacres... *Les Temps Modernes*. 2003. Vol. 624, n° 3, pp. 184-195. Gallimard

JASPARD Maryse et L'équipe Enveff (2001). Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France. *Population et Sociétés*. Janvier 2001. Vol. 364.

KELLY Liz (1987). The Continuum of Sexual Violence. In : *Women, Violence and Social Control* HANMER Jalna et MAYNARD Mary. London : Palgrave Macmillan UK. Pp. 46-60. Explorations in Sociology.

LAPASSADE Georges (2016). *Observation participante*. Érès. Vocabulaire de psychosociologie

LAVOIE Kevin (2013). *La violence conjugale chez les couples d'hommes gais : apports et défis de l'analyse féministe*. Université Laval.

LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (2013). *Dictionnaire de la géographie* (Nouvelle édition revue et augmentée). Paris : Belin.

LIEBER Marylène (2008). *Genre, violences et espaces publics*. Presses de Sciences Po.

MATHIEU Nicole (2017). *Les relations villes/campagnes : Histoire d'une question politique et scientifique*. Paris : Editions L'Harmattan.

MILLETT Kate (1979). *La Politique du mâle*. Paris : Stock.

PLAN Odile et RAOULT Nicole (2022). *Vieilles et citoyennes: le vieillissement n'est pas neutre*. Revue Pour. 2022. Paris : GREP.

PAOLETTI Marion (2001). Renouveau de l'élus médiateur. *Revue Projet* Vol. 265, n° 1, pp. 89-97.

POULOT Monique (2008). Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? *Géocarrefour* Vol. 83, n° 4.

POULOT Monique (2015). Être ou ne pas être rural... *Revue Pour*. Vol. 228, n° 4, pp. 69-76.

RAIBAUD Yves (2012). Introduction : « Géographie du genre : ouvertures et digressions ». *L'Information géographique* Vol. 76, n° 2, pp. 7-15. Armand Colin

RAMOS Elsa (2015). *L'entretien compréhensif en sociologie: usages pratiques analyses*. Paris : Armand Colin. Cours Sociologie.

RENAHY Nicolas (2010). *Les gars du coin*. La Découverte.

RICORDEAU Gwenola (2004). Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention. *Deviance et Société* Vol. 28, n° 2, pp. 233-253. Médecine & Hygiène

RIEUTORT et al., (2018). *Les espaces ruraux en France*. Malakoff : Armand Colin. Horizon.

SALMONA Muriel (2021). *Comprendre l'emprise pour mieux protéger et prendre en charge les femmes victimes de violences conjugales dans Violences conjugales et familles*. Dunod.

SAN MARTIN Evangelina (2019). *La dimension spatiale de la violence conjugale*. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.

SÉCHET Raymonde (2012). *De la place des femmes et de leur corps dans la géographie française: souvenirs et expériences personnels*. ESO Travaux et Documents. N° 33, pp. 97.

SÉCHET Raymonde (2017). *Géographe féministe à l'ombre de la classe*. Géographies féministes : théories, pratiques, engagements.

SEGATO Rita Laura (2016). *La guerra contra las mujeres* (1er édition). Madrid : Traficantes de Sueños.

SENCEBE Yannick (2011). Multi(ples) appartenances en milieu rural. *Informations sociales* Vol. 164, n° 2, pp. 36-42.

SENCÉBÉ Yannick et LEPICIER Denis (2007). Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale. *Espacetemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

THIRY Michel (2004). *Violences conjugales : Evolutions d'une lutte*. Bruxelles : Editions Labor.

VAN CAMPENHOUDT Luc, MARQUET Jacques, et QUIVY Raymond (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5e édition entièrement revue et augmentée). Malakoff : Dunod.

VILLANI Michela, POGLIA MILETI Francesca, MELLINI Laura, SULSTAROVA Brikela et SINGY Pascal (2015). L'engagement (scientifique) sensible. *Civilisations*. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines N° 64, pp. 45-56.

VIRGILI, Fabrice (2021). *Du droit de correction à la lutte pour l'élimination des violences conjugales*. Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe.

Documents de travail & projets de recherche

Agence Nationale De La Cohésion Des Territoires (2021). *La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes.*

Association pour la formation et l'information paysannes France et Fédération Nationale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural France (2021). *Genre et sexualités en rural : libérons la parole ! Trans rural initiatives n°479.* Paris : ADIR Agence de diffusion et d'informations rurales.

BRENDLER Jonathan, BRUNET Laurent et MOUNCHIT Nabil (2018). *Les communes normandes sous l'angle de l'habitat et du cadre de vie.* Insee Analyses Normandie.

D'ALESSANDRO Cristina, LEVY David et REIGNIER Théodore (2021). Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations – *La France et ses territoires | Insee.*

SAN MARTIN Evangelina, TILLOUS Marion et BULTEAU Julie (2021). *Spatialité des violences conjugales & crise du covid-19.* <https://anrcovico.hypotheses.org/>

Table des figures

Figure 1 Photo de couverture – « Portraits de guerrières »	2
Figure 2 Marche contre les violences sexistes et sexuelles du Collectif NousToutes à Paris le 20 novembre 2021. Place de la République (Paris) - MB, 2021	10
Figure 3 Marche contre les violences sexistes et sexuelles organisée par le Collectif Droits des Femmes 14 à Caen le 25 novembre 2021. Rue du Gaillon (Caen) - MB, 2021	10
Figure 4 Résultats de l'enquête Enveff (2000) : distribution des auteurs d'agressions physiques (brutalités physiques, n = 1018) regroupés par contextes en %.....	20
Figure 5 Résultats de l'enquête VIRAGE (2015) : genre des auteurs de violences (hors harcèlement et exhibitionnisme) au cours de la vie, par espace de vie et genre de la personne victime	21
Figure 6 Cartographie des espaces de la vie quotidienne de "Mme Ch." pendant la vie en couple (in. San Martin, 2019 - Figure 23).....	28
Figure 7 Cartographie des espaces de la vie quotidienne de "Mme Ch." après la séparation (in San Martin, 2019 - Figure 31).....	29
Figure 8 Carte de la densité de population par communes en 2021, en Normandie. D'après la grille communale de densité de l'INSEE, 2021	35
Figure 9 Présentation du dispositif d'enquête de terrain	37
Figure 10 Carte des acteur·ices rencontré·es dans le département de l'Orne	39
Figure 11 Tableau des acteur·ices rencontré·es dans le département de l'Orne	40
Figure 12 Carte des acteur·ices rencontré·es dans le département de la Manche	41
Figure 13 Tableau des acteur·ices rencontré·es dans le département de la Manche	42
Figure 14 Carte des communes normandes par catégories du rural et de l'urbain.	51
Figure 15 Carte des types de communes par seuils de population communale en Normandie en 2021	53
Figure 16 Carte des communes normandes selon leurs niveaux d'équipements et de services en 2020	55
Figure 17 Carte du zonage des habitations dans le département de l'Orne en 2021	59
Figure 18 Carte du zonage des habitations dans le département de la Manche en 2021	60
Figure 19 Évolution annuelle moyenne de la population par départements normands entre 2013 et 2018.....	62
Figure 20 Carte de la répartition des personnes âgées de 65 ans ou plus par communes en 2018 en Normandie.....	63

Figure 21 Tableau de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur la féminisation des secteurs d'activité.....	66
Figure 22 Répartition des secteurs d'emplois par densité des communes de travail selon le genre des travailleur-euses (d'après un graphique réalisé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).....	67
Figure 23 Carte de la typologie des communes normandes selon le type d'habitat et le cadre de vie, INSEE 2018.....	71
Figure 24 Carte des taux de participation au 1er tour des élections municipales de 2021 par communes en Normandie.....	77
Figure 25 Illustration des propos de Nadine.....	90
Figure 26 Carte des délégations territoriales d'action sociale dans le département de l'Orne au 1er janvier 2021.....	92
Figure 27 Carte des délégations territoriales d'action sociale dans le département de la Manche au 1er janvier 2021.....	93
Figure 28 Carte des associations et permanences d'associations spécialisées dans la problématique des violences conjugales dans le département de l'Orne en 2022.....	96
Figure 29 Cartes des associations et permanences d'associations spécialisées dans la problématique des violences conjugales dans le département de la Manche en 2022.....	97
Figure 30 Photo de la manifestation du 08 mars à Alençon.....	107
Figure 31 Tract distribué lors de la manifestation du 08 mars à Alençon.....	107
Figure 32 Photo de la manifestation autour du 08 mars à Saint-Lô.....	108
Figure 33 Tract distribué lors de la manifestation autour du 08 mars à Saint-Lô.....	108
Figure 34 Extrait des notes de terrain pendant la manifestation du 05 mars à Saint-Lô.....	110
Figure 35 Extrait du guide de prévention et d'orientation distribué par l'association E dans le département de l'Orne.....	119
Figure 36 Campagne d'affichages de la municipalité d'Alençon pour la journée du 25 novembre 2021.....	120
Figure 37 Photo de l'affiche du festival "Femmes dans la ville" organisé par la municipalité de Cherbourg-en-Cotentin et les associations locales.....	121
Figure 38 Photo du dispositif de bus itinérant Nina & Simone dans les Hauts-de-France.....	123
Figure 39 Article de presse sur la mise à disposition d'un logement communal à Gouffern-en-Auge (Orne) pour les femmes victimes de violences.....	128
Figure 40 Carte de localisation de la commune de Cerisy-la-Forêt.....	129

Figure 41 Article de presse sur la mobilisation de la commune de Cerisy-la-Forêt autour de la thématique des violences faites aux femmes	129
Figure 42 Photo de l'exposition "Vous ne pouvez pas rester comme ça, madame" à Cerisy-la-Forêt	130
Figure 43 Photo du livre d'or de l'exposition "Femmes en résistances" à Cerisy-la-Forêt	129

Annexes

Table des annexes

Annexe 1 Données sur les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020 (Source : Ministère de l'Intérieur).....	148
Annexe 2 Données sur les violences conjugales enregistrées par les services de police et gendarmerie par départements en Normandie en 2020 (Sources : Ministère de l'Intérieur)	149
Annexe 3 Extrait de la lettre de l'Observatoire Nationale des Violences Faites aux Femmes à propos des morts violentes au sein du couple (n°17, décembre 2021).....	150
Annexe 4 Documents récoltés pendant la phase de terrain exploratoire pour la prise de contact avec les associations spécialisées dans la problématique des violences conjugales	151
Annexe 5 Les mécanismes des violences conjugales : de l'emprise intime à l'emprise spatiale.....	155
Annexe 6 Exemple d'un guide d'entretien réalisé pour les échanges avec les associations.....	157
Annexe 7 Exemple d'une grille d'entretien réalisée pour les échanges avec les associations.....	158
Annexe 8 Calendrier de terrain.....	159
Annexe 9 Article en ligne de la Préfecture des Hauts-de-France sur le dispositif de point d'écoute itinérant « En voiture, Nina et Simon·e·s »	160
Annexe 10 Article Ouest-France sur les "étuis à baguette de pain"	161

Annexe 1 Données sur les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020 (Source : Ministère de l'Intérieur)

	Victimes femmes	Victimes hommes	TOTAL	Part des femmes parmi les victimes (en %)
Crimes	4 690	110	4 810	98
homicides*	102	23	125	82
viols	4 560	80	4 640	98
autres crimes sur partenaires	30	10	40	75
Délits	134 590	20 120	154 710	87
agressions sexuelles	850	20	870	98
violences volontaires, avec ou sans ITT (incapacité totale de travail)	98 990	14 800	113 790	87
<i>dont ITT supérieure à 8 jours</i>	3 760	350	4 110	91
<i>dont ITT inférieure à 8 jours</i>	41 090	5 280	46 370	89
<i>dont sans ITT</i>	54 140	9 170	63 310	86
menaces de mort	14 280	1 510	15 790	90
harcèlement et autres menaces	18 530	2 400	20 930	89
atteintes à la vie privée	1 170	260	1 430	82
injures, diffamations ...	770	1 130	1 900	41
TOTAL	139 280	20 230	159 520	87
TOTAL hors homicides	139 190	20 210	159 400	87

Champ : France, personnes physiques âgées de 18 ans et plus.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020; traitements SSMSI.

(*) Source chiffres homicides : DAV, étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2020.

Annexe 2 Données sur les violences conjugales enregistrées par les services de police et gendarmerie par départements en Normandie en 2020 (Sources : Ministère de l'Intérieur)

Départements	Femmes âgées de 20 ans ou plus victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de police et de gendarmerie en 2020 <i>(pour 1 000 femmes de 20 ans et plus)</i>	Victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de police et de gendarmerie en 2020 <i>(pour 1 000 habitants)</i>
14 Calvados	4,0	1,9
50 Manche	3,4	1,6
27 Eure	4,8	2,3
61 Orne	4,5	2,2
76 Seine-Maritime	4,9	2,3

LES MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE EN 2020

Nombre de femmes, d'hommes et d'enfants tués, évolutions, violences antérieures

SOURCE : Etude nationale sur les morts violentes au sein de couple, année 2020, Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur

Champ : France métropolitaine, DOM, COM

> Les femmes représentent 82 % des victimes d'homicides au sein du couple

En 2020, 102 femmes et 23 hommes sont décédés, victimes d'homicides au sein du couple (tableau 1).

En moyenne, 1 femme est décédée tous les 3 jours et demi. Pour les hommes victimes de leur compagne ou ex-compagne, cette fréquence s'élève à 1 tous les 16 jours.

Sur l'ensemble de ces homicides, 66 % ont lieu au sein d'un couple cohabitant (46 au sein d'un couple marié, 35 en concubinage et 2 au sein d'un couple pacsé), 14 % des homicides ont eu lieu au sein d'un couple non officiel et 20 % au sein de couples divorcés ou séparés. En 2020, 3 décès sont survenus au sein de couples homosexuels (8 en 2019), dont 2 couples d'hommes.

En 2020, 14 enfants mineurs ont été victimes d'homicides sur fond de violences au sein du couple : 8 ont été tués concomitamment à l'homicide de leur mère et 6 sans qu'aucun membre du couple ne soit tué.

On compte également 6 homicides commis sur la nouvelle relation de l'ex-partenaire, ainsi que 9 victimes collatérales, hors enfants mineurs (en général, des membres de la famille).

Au total, on dénombre 156 homicides liés aux violences au sein du couple en 2020. Pour l'ensemble de ces affaires, 37 auteur.e.s se sont suicidé.e.s. Les violences au sein du couple sont donc à l'origine de 193 décès en 2020.

> Des homicides qui s'inscrivent dans un climat de violences antérieures

Au total, 60 personnes avaient subi antérieurement au moins une forme de violences, qu'elles aient été commises par l'auteur, par la victime ou qu'elles aient été réciproques. Ces faits ont été, soit enregistrés par les enquêteurs avant la commission des faits (plainte, main courante, intervention au domicile, procédures judiciaires antérieures), soit révélés par des témoignages recueillis après la commission des faits. Dans la quasi-totalité des situations, ces violences sont physiques et/ou psychologiques. Elles ne constituent donc pas des actes isolés et s'inscrivent dans un cycle de violences antérieures.

Plus d'un tiers des femmes tuées par leur partenaire (36 sur 102) était déjà victimes de violences antérieures, principalement physiques (21 victimes), auxquelles s'ajoutaient parfois des violences psychologiques (9 victimes). 4 victimes ont subi uniquement des violences psychologiques ou sexuelles.

Sur les 36 femmes victimes ayant subi des violences antérieures, 24 avaient signalé ces faits aux forces de l'ordre dont 18 avaient déposé une plainte et 6 autres s'étaient confiées à des témoins. Seuls deux des auteurs étaient placés sous contrôle judiciaire et une victime bénéficiait d'une ordonnance de protection.

Dans 7 cas sur 10, le mobile identifié par l'enquête (dispute, refus de la séparation, jalousie) est avant tout révélateur d'une volonté d'emprise et de contrôle de l'auteur sur sa partenaire.

Concernant les homicides commis par une femme sur son conjoint, l'enquête permet d'établir que la femme avait antérieurement subi des violences. Sur les 22 femmes ayant tué leur partenaire, la moitié avaient antérieurement été victimes de violences exercées par leur partenaire.

> Les enfants, co-victimes des violences au sein du couple

En 2020, 14 enfants ont été tués dans un contexte de violences au sein du couple.

La présence des enfants n'empêche pas le passage à l'acte de l'auteur.e :

- 16 enfants ont été témoins des scènes de crimes, qu'ils aient assisté à la scène ou qu'ils aient découvert le corps, dans 9 affaires différentes. Dans 6 affaires, l'un des enfants du couple a donné l'alerte ou fait prévenir les secours.
- 14 enfants étaient présents au domicile mais n'ont pas été témoins visuels des faits.

En plus des conséquences dramatiques sur les enfants, les homicides au sein du couple ont rendu 82 enfants orphelins.

> Le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint baisse cette année

Si l'analyse des évolutions observées d'une année sur l'autre doit être conduite avec précaution du fait du caractère en partie imprévisible de ces événements, on peut constater sur le long terme une légère tendance baissière depuis 10 ans (graphique 1). Entre 2006, date de la première enquête sur les morts violentes au sein du couple, et 2012, le nombre annuel de femmes tuées chaque année par leur conjoint ou ex-conjoint oscillait entre 150 et 180. Entre 2013 et 2019, il était compris entre 120 et 130 avant de baisser à 102 en 2020.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES IMPORTANTES

Les homicides comptabilisés sont les faits qualifiés d'assassinats, de meurtres et de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Les termes compagnon.gne.s / partenaires de vie désignent les conjoint.e.s, concubin.e.s, pacsé.e.s, petit.e.s-ami.e.s, amant.e.s, relations épisodiques ou « ex » de chacune de ces catégories.

Depuis la loi n° 2018-703 du 3 août 2018, l'existence d'une relation de couple constitue une circonstance aggravante même s'il n'y a pas cohabitation. C'est la raison pour laquelle, depuis l'étude sur les morts violentes au sein du couple (année 2018), les morts violentes ayant eu lieu au sein des relations « non officielles » (petit.e ami.e, relation extra-conjugale, relation non stable/non suivie) et « officielles » (conjoint.e.s, ex-conjoint.e.s, partenaires ou ex-partenaires de Pacs et les concubin.e.s ou ex-concubin.e.s) ne sont plus dissociées.

Annexe 4 Documents récoltés pendant la phase de terrain exploratoire pour la prise de contact avec les associations spécialisées dans la problématique des violences conjugales


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche réflexe pour les professionnels de santé: Femmes victimes de violences



AGIR

Montrer son implication :
mettre des affiches et des brochures à dispositions des patientes en salle d'attente

Évaluer les signes de gravité :
si besoin mettre en place des mesures de protection

Établir un certificat médical ou une attestation professionnelle :
ils sont nécessaires à la victime pour faire valoir ses droits et obtenir une protection

Informier et orienter la victime
sur ses droits et le réseau de professionnels et associatifs qui pourront lui venir en aide

À consulter :
les guides pratiques de l'HAS
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc_1_1_5

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs_femmes_violence_agir_092019.pdf

POINTS DE VIGILANCE

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges tous les niveaux d'études, toutes les cultures

Circonstances à risques : jeune âge, grossesse, séparation

Signes de coups et blessures

Comportement de la victime : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression, fatigue, addictions

Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

À DIRE EN CAS DE DOUTE

« Comment vous sentez-vous à la maison ? »

« Avez-vous peur pour vos enfants ? »

« Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »

À ÉVITER

« Vous êtes restés avec cet homme pendant tout ce temps ? »

« Est-ce que vous êtes consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? »

« Pourquoi vous acceptez ça ? »

ORIENTER VERS DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES (50)

En cas d'urgence :
Gendarmerie : 17 / Hébergement d'urgence : 115 / n° d'écoute national : 3919

Plate-forme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>

Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Manche :
lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
page facebook CIDFF de la Manche

ACJM : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Antenne de la Manche, Centre et Sud Manche : 02 33 19 05 80
acjm.coutances@wanadoo.fr
Antenne de la Manche, Nord Cotentin : 02 33 78 98 49
acjm.cherbourg@wanadoo.fr

Accueil de jour 50 pour les femmes victimes de violences – CHRS La Villa Myriam à Saint-Lô : 02 33 57 75 67, accueil téléphonique 24h/24 7/7

Accueil de jour des femmes victimes de violences Sud Manche – CHRS Le CAP Avranches : permanences d'écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h
02 33 60 94 26 / 06 37 45 65 60 / accueildejour@adseam.asso.fr

Association Femmes (Cherbourg) – Service la Belle échappée : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h / 06 25 81 36 40 / 02 33 88 55 77

Pôle Famille Égalité Femmes-Hommes, parentalité de Granville :
02 33 50 96 06 / 07 72 35 43 56 / pole.famille@ville-granville.fr
numéro vert gratuit 7j/7 et 24h/24 : 0 801 902 450

Fiche réflexe pour les professionnels de santé : Femmes victimes de violences



AGIR

Montrer son implication :

mettre des affiches et des brochures à dispositions des patientes en salle d'attente

Évaluer les signes de gravité :

si besoin mettre en place des mesures de protection

Établir un certificat médical ou une attestation professionnelle :

ils sont nécessaires à la victime pour faire valoir ses droits et obtenir une protection

Informier et orienter la victime

sur ses droits et le réseau de professionnels et associatifs qui pourront lui venir en aide

À consulter :

les guides pratiques de l'HAS
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc_1_1_5

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs_femmes_violence_agir_092019.pdf

POINTS DE VIGILANCE

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges tous les niveaux d'études, toutes les cultures

Circonstances à risques : jeune âge, grossesse, séparation

Signes de coups et blessures

Comportement de la victime : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression, fatigue, addictions

Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

À DIRE EN CAS DE DOUTE

« Comment vous sentez-vous à la maison ? »

« Avez-vous peur pour vos enfants ? »

« Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »

À ÉVITER

« Vous êtes restés avec cet homme pendant tout ce temps ? »

« Est-ce que vous êtes consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? »

« Pourquoi vous acceptez ça ? »

ORIENTER VERS DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES (61)

En cas d'urgence :

Gendarmerie : 17 / Hébergement d'urgence : 115 / n° d'écoute national : 3919

Plate-forme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>

Intervenante sociale en Gendarmerie :

Compagnie de gendarmerie d'Argentan, de Domfront-en-Poiraie et de Mortagne, commissariat de police d'Alençon

Informations juridiques :

CIDFF de l'Orne, 17 rue Joseph Morin, Flers / 02 33 64 38 92
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Permanences à l'Aigle, Mortagne-au-Perche, Flers, Domfront, la Ferté-Macé, Argentan et Alençon, Vimouriers

Accueil de jour :

Accueil de jour femmes victimes de violence ACJM
Permanence et RDV 6/8 rue Filles-Saint-Claire, 61000 Alençon
02 33 32 20 00 / acjm.alencon@wanadoo.fr

Association Ysos, 5 place de l'Europe, 61300 L'Aigle / 06 72 06 35 69
tous les après-midi (sauf jeudi) de 14h à 17h
permanences à Bellême et Mortagne-au-Perche

Planning familial de l'Orne :

Maison de la Vie Associative, 25 rue Demées, Alençon
06 82 23 15 44 du lundi au vendredi de 10h à 17h / planning61@hotmail.fr


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

17

**Victime ou témoin
de violences conjugales,
en cas d'urgence
composez le 17**

3919

**Pour une aide
ou un conseil gratuit
et anonyme**

**arretonslesviolences
.gouv.fr**

**Un tchat pour dialoguer
en direct avec les forces
de l'ordre**

Ici nous pouvons vous aider

ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES département de la Manche

Plateforme de signalement des violences :

<https://www.service-public.fr/cmi>

Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

de la Manche : lundi et mercredi 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
page facebook CIDFF de la Manche

ACJM : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Antenne de la Manche, Centre et Sud Manche : 02 33 19 05 80
acjm.coutances@wanadoo.fr

Antenne de la Manche, Nord Cotentin : 02 33 78 98 49
acjm.cherbourg@wanadoo.fr

Accueil de jour 50 pour les femmes victimes de violences

CHRS La Villa Myriam à Saint-Lô :

02 33 57 75 67, accueil téléphonique 24h/24 7/7

Accueil de jour des femmes victimes de violences Sud Manche

CHRS Le CAP Avranches :

permanences d'écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h
02 33 60 94 26 / 06 37 45 65 60 / accueildejour@adseam.asso.fr

Association Femmes (Cherbourg) – Service la Belle échappée :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
06 25 81 36 40 / 02 33 88 55 77

Pôle Famille Égalité Femmes-Hommes, parentalité de Granville :

02 33 50 96 06 / 07 72 35 43 56 / pole.famille@ville-granville.fr
numéro vert gratuit 7j/7 et 24h/24: 0 801 902 450



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

17

**Victime ou témoin
de violences conjugales,
en cas d'urgence
composez le 17**

3919

**Pour une aide
ou un conseil gratuit
et anonyme**

**arretonslesviolences
.gouv.fr**

**Un tchat pour dialoguer
en direct avec les forces
de l'ordre**

Ici nous pouvons vous aider

ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

département de l'Orne

Plateforme de signalement des violences :

<https://www.service-public.fr/cmi>

Intervenante sociale en Gendarmerie :

Compagnie de gendarmerie d'Argentan, de Domfront-en-Poiraie et de Mortagne, commissariat de police d'Alençon

Informations juridiques :

CIDFF de l'Orne, 17 rue Joseph Morin, Flers
02 33 64 38 92

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
permanences à l'Aigle, Mortagne-au-Perche, Flers, Domfront,
la Ferté-Macé, Argentan et Alençon, Vimouriers

Accueil de jour :

Accueil de jour femmes victimes de violence ACJM
Permanence et RDV 6/8 rue Filles-Saint-Claire, Alençon
02 33 32 20 00 / acjm.alencon@wanadoo.fr

Association Ysos, 5 place de l'Europe, L'Aigle
06 72 06 35 69

Tous les après-midi (sauf jeudi) de 14h à 17h
Permanences à Bellême et Mortagne-au-Perche

Planning familial de l'Orne :

Maison de la Vie Associative, 25 rue Demées, Alençon
06 82 23 15 44 du lundi au vendredi de 10h à 17h
planning61@hotmail.fr

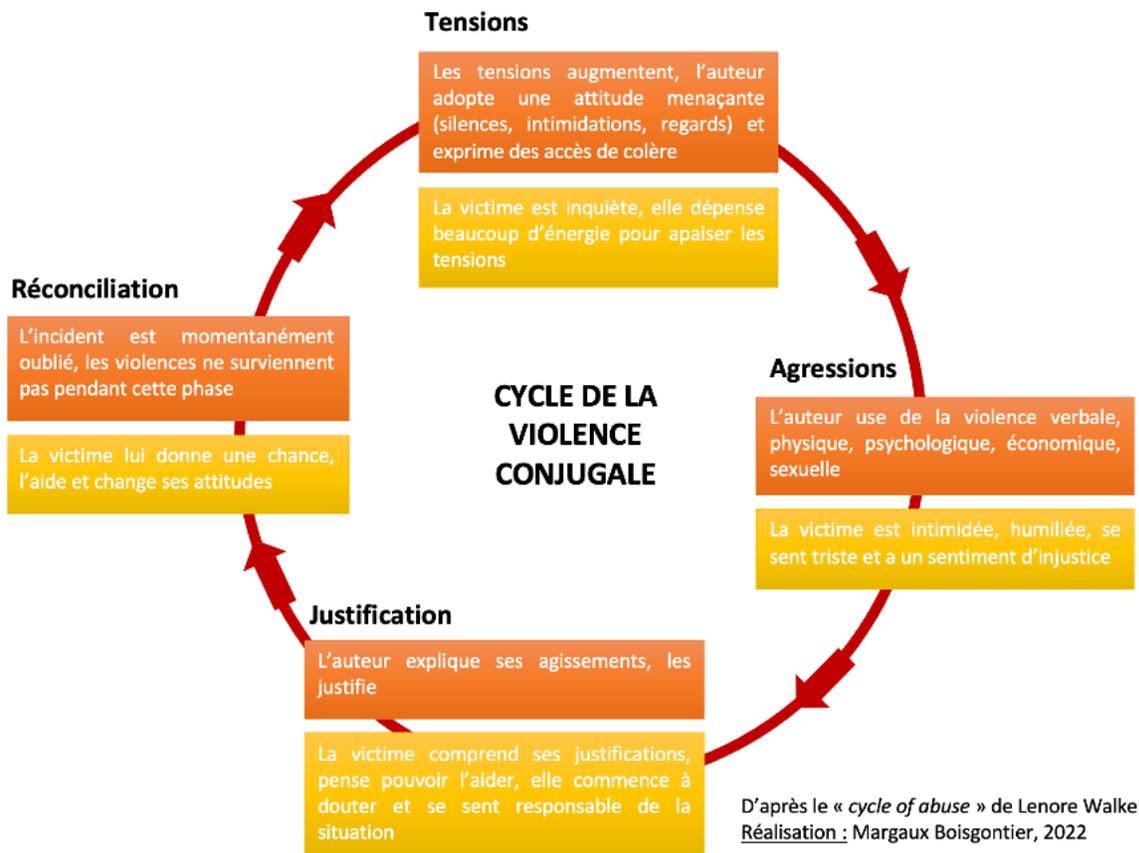
Annexe 5 Les mécanismes des violences conjugales : de l'emprise intime à l'emprise spatiale

Tous les couples connaissent des épisodes conflictuels : c'est ladite et mal-nommée « scène de ménage ». Pour beaucoup, le conflit est un mode de fonctionnement banal des relations interpersonnelles qui s'inscrivent sur le long terme (Jaspard, 2011). Pour autant, tous les couples qui connaissent des conflits ne sont fort heureusement pas des couples où il y a de la violence. Le conflit commence là où les agressions sont réciproques et prend fin lorsqu'elles deviennent univoques. En d'autres termes : là où il y a violence, il y n'y a qu'un-e seul-e partenaire qui persécute l'autre. À partir de cet instant, les situations conflictuelles dans le couple se substituent en situations de violences conjugales.

Une autre des distinctions entre conflits et violences réside dans le fait que le conflit est susceptible de provoquer du changement là où la violence s'appuie sur des mécanismes installés qui ne tendent pas à entraîner ce type de processus. Pour la psychologue américaine Lenore Walker, ces mécanismes prennent la forme d'un cycle qui se reproduit, s'intensifie et comprend toujours les mêmes étapes : c'est le cycle de la violence (Walker, 1979). Chaque cas est unique et la lecture de ce cercle diffère d'une situation à une autre. Néanmoins, quatre grandes périodes se retrouvent dans la plupart des couples où s'exercent des violences conjugales (Daligand, 2016). Ce procédé commence là où un climat de tension est établi dans le couple. À partir de ce moment tout incident, même insignifiant, peut être source de disputes de plus en plus conséquentes. Les reproches se multiplient et les critiques s'intensifient ce qui participe à déstabiliser le second partenaire. Une dévalorisation de l'autre qui, pour tenter de calmer les tensions, se rend conforme aux attentes et désirs du partenaire dévalorisant. Cette première période peut s'étaler sur un temps plus ou moins long. Tôt ou tard, elle s'achève lorsque le conjoint atteint une insatisfaction qui mène à un éclatement de sa violence. Dans cette phase, la violence est multiforme mais revêt des aspects plus visibles : le conjoint violent agresse verbalement, psychologiquement ou physiquement le second partenaire. S'en suit la période de « réconciliation » (Walker, 1979) où le partenaire violent donne des explications à ses actes, les minimise et les justifie par des facteurs extérieurs : maladie, stress, alcool etc... . Lors de cette phase, la victime encore déstabilisée par la précédente étape, cherche à comprendre les propos et gestes violents de telle sorte qu'elle est à même d'absorber les justifications évoquées par son agresseur. Le cycle se termine avec la phase de « lune de miel » (Jaspard, 2011) où le couple se reconnecte avec une fluctuante harmonie entre les partenaires, jusqu'à ce que le processus se remette en mouvement. Ce cercle devient vicieux du fait qu'il s'intensifie à chaque nouveau cycle. Les formes de violences peuvent aussi se déplacer et sont progressivement intériorisées

chez la victime lorsqu'elles surviennent. De même, la rupture ne stoppe pas ce procédé : elle peut au contraire l'amplifier en la prolongeant avec des violences relevant par exemple du harcèlement (Daligant, 2016).

Cycle de la violence conjugale, d'après le *cycle of abuse* de Lenore Walker



Par la répétition de ce schéma des violences, se dresse une emprise dont il est douloureux de sortir. Les conséquences de cette emprise sont telles que les victimes sont dans un état de sidération qui rend difficile toute prise de conscience instantanée des situations subies. Ce phénomène d'emprise est intrinsèquement lié à une volonté de contrôle du conjoint violent sur sa victime : c'est le contrôle coercitif (Stark, 2007). Les auteurs du contrôle coercitif usent de différentes stratégies pour isoler la victime et la façonner selon son image et ses désirs. Par l'isolement social, la surveillance, la manipulation, le conjoint violent règlemente la vie de sa victime. Une réglementation qui s'applique aussi sur les pratiques spatiales des victimes.

Annexe 6 Exemple d'un guide d'entretien réalisé pour les échanges avec les associations

Thèmes	Objectifs	Notes persos
I – Présentation de l'association	Type de structure : date de création ? salarié-es/bénévoles ? domaines d'interventions sur la problématique des violences conjugales	
	Fonctionnement des accompagnements proposés : quels partenaires ? locaux ? institutionnels ?	
	Actions en place : actions passées ? premiers retours sur les actions et dispositifs mis en place	
	Moyens de communication sur les actions : en interne ? par le travail en réseau ? par d'autres partenaires ? But = comprendre comment l'association touche les femmes accompagnées, comment elle touche les femmes qui ne vivent pas dans la commune où se trouve l'association	
	Quelle étendue géographique des actions de l'association : est-ce que les femmes accompagnées viennent de communes alentours ? lesquelles ? rurales ?	
	Nombre de personnes accompagnées les trois dernières années pour violences conjugales, but = comprendre le « poids » de l'association dans les actions locales d'accompagnement des victimes de violences conjugales	
	Évolution dans la prise en charge des femmes victimes de violences ? comprendre s'il y a eu plus de personnes prises en charge depuis les mouvements de dénonciations de violences faites aux femmes ; voir si les enquêté-es associent une éventuelle augmentation aux contextes de facilitation de la parole, aux mouvements féministes	
II – Public accompagné par la structure	Type de public pris en charge : genre, âge, ... = voir s'il y a un type de public spécifique ou si au contraire toutes les classes sociales sont concernées	
	Type de violences observées : voir s'il y a des violences liées directement au « contexte rural » (kilométriques, violences psychologiques qui renforcent l'isolement, ...)	
	Ressenti des enquêté-es par rapport à leur action en milieu rural : difficultés ? leviers d'amélioration ? points facilitateurs ?	
	Voir s'il y a eu des dispositifs fléchés pour les campagnes : lesquels ? pourquoi ? quand ? par qui ? et comment ?	
III – Lutte contre les violences conjugales en milieu rural	Comprendre l'organisation spatiale des structures en matière de lutte contre les violences conjugales en contexte non-urbain : allers-vers ? communication ? municipalités ?	
	Évoquer les difficultés liés aux contextes des mondes ruraux : existe-t-il des normes de genre plus présentes ? quelle sensibilisation en campagnes ?	
IV – Action publique en place	Questions ouvertes sur le ressenti des acteur-ices quant à l'action des pouvoirs publics dans les milieux où la structure intervient, but = voir si les enquêté-es pointent elles-mêmes des « manquements » pour le rural, des difficultés spécifiques potentiellement liées aux contextes des campagnes	
Divers	Contactés d'autres associations, contacts persos pour envoi du mémoire, ...	

Annexe 7 Exemple d'une grille d'entretien réalisée pour les échanges avec les associations

Thèmes	Questions	Notes perso
I - Présentation de l'association structure, membres, domaines d'interventions, étendue géo., partenaires, statistiques	1.1. Pouvez-vous me présenter votre association : date de création ? domaines d'intervention ? formes d'accompagnement proposées ? 1.2. Quelle est l'organisation au sein de votre association : qui fait quoi ? salariées ? bénévoles ? professionnel es du travail social ?	
	1.3. Quels sont vos partenaires, vos prescripteurs : qui oriente le public que vous accompagnez vers votre structure (autres associations ? services sociaux ? viennent-elles d'elles-mêmes ?) ?	
	1.4. Quelles ont été vos dernières actions ? Quelles sont vos projets : actions à venir ? partenariats ?	
	1.5. Par quel(s) moyen(s) communiquez-vous sur l'existence de votre structure (réseaux sociaux ? affichages ?) ?	
	1.6. Sur quelle étendue géographique travaillez-vous : noms de communes ? Lieux où se tiennent les permanences ? D'où viennent les femmes que vous accompagnez (géographique) ? Communes environnantes ? Autres départements ?	
	1.7. A combien estimez-vous le nombre de victimes de violences conjugales accompagnées par votre structure par an ?	
	II - Public accompagné ressenti post 2016, caractéristiques, formes de violences, difficultés dans l'accompagnement	2.1. Avez-vous constaté une évolution dans vos manières de prendre en charge les femmes victimes de violence ? Si oui, selon vous à quoi est due cette évolution ?
2.2. Quel type de public vous sollicite pour des questions de violences conjugales : genre, âge, avec enfants/non, en emploi/non ?		
2.3. Quelles sont les violences les plus courantes (physiques ? psychologiques) ?		
2.4. Rencontrez-vous des difficultés spécifiques avec ces victimes ? En quoi les femmes victimes de violences conjugales peuvent-elles être un public différent des autres en matière d'accompagnement ?		
III - Lutter contre les violences conjugales en milieu rural expérience zone rurale, difficultés rencontrées		3.1. Accompagnez-vous des femmes victimes de violences en dehors de *ville où se situe la structure* Avez-vous déjà mis en place des projets/dispositifs dans des communes rurales ? Si oui, avec quel(s) type(s) d'acteur-ice(s) dans ces communes ?
	3.2. Avez-vous déjà rencontré des difficultés pour accompagner ces femmes ? Si oui, quelles étaient ces difficultés ?	
	3.3. Selon vous et votre expérience, l'action des association liées aux violences faites aux femmes est-elle plus compliquée en milieu rural ?	
	3.4. Rencontrez-vous des difficultés pour travailler avec les autres acteur-ices dans le département ? Dans la région ?	
IV - Dispositifs et politiques de lutte en place Avis, ressentis, pistes d'amélioration	4.1. Comment jugez-vous les politiques régionales en matière de lutte contre les violences conjugales ? Aide/freins ?	
	4.2. Comment pourraient-elles être améliorées selon vous ? Sur quels plans souhaiteriez-vous voir une amélioration de ces politiques ?	
Divers : contacts, autres demandes		

Annexe 8 Calendrier de terrain

SEPTEMBRE	<i>Préparation du terrain exploratoire</i>	Terrain exploratoire
OCTOBRE	18/10, Colombelles (14) : Ateliers de l'égalité de la DRDFE	
NOVEMBRE	20/11, Paris (75) : Manifestation contre les violences sexistes et sexuelles 24/11, Visioconférence : Rencontre interprofessionnelle de la MIPROF - la protection des victimes de violences conjugales 24/11, Cerisy-la-Forêt (50) : Exposition sur les violences faites aux femmes et Entretien avec le maire de la commune 25/11, Caen (14) : Manifestation contre les violences faites aux femmes	
DECEMBRE	02/12, Bayeux (14) : Entretien exploratoire – Association Osys 14 04/12, Deauville (14) : Colloque des médecins généralistes – Lutter contre les violences intrafamiliales	
JANVIER	<i>Préparation de la phase de terrain</i>	Phase de terrain
FEVRIER	24/02, Alençon (61) : Conférence de presse – Collectif Droits des Femmes 61 25/02, Alençon (61) : Entretien Coallia – Dispositif PVI 25/02, Alençon (61) : Entretien ACJM Orne 25/02, Alençon (61) : Entretien Coallia – Dispositif HUFFVV 25/02, Alençon (61) : Entretien Collectif Droits des Femmes 61 26/02, Alençon (61) : Entretien Planning Familial 61 28/02, Flers (61) : Entretien CIDFF Orne	
MARS	01/03, L'Aigle (61) : Entretien Association Ysos 05/03, Saint-Lô (50) : Rassemblement pour les droits des femmes 08/03, Caen (14) : Manifestation pour les droits des femmes 08/03, Alençon (61) : Manifestation pour les droits des femmes 09/03, Alençon (61) : Entretien Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité – Orne 21/03, Cherbourg-en-Cotentin (50) : Entretien ACJM Manche et Entretien brigadière cheffe référente violences intrafamiliales en commissariat de police de Cherbourg 25/03, Cherbourg-en-Cotentin (50) : Entretien Association Sortir du Silence	
AVRIL	26/04, Cherbourg-en-Cotentin (50) : Entretien Association Femmes – Service La Belle Echappée 27/04, Saint-Lô (50) : Entretien Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité – Manche 28/04, Cherbourg-en-Cotentin (50) : Assemblée générale de l'Association Sortir du Silence	

Annexe 9 Article en ligne de la Préfecture des Hauts-de-France sur le dispositif de point d'écoute itinérant « En voiture, Nina et Simon-e-s »

[Retour vers la page d'accueil national](#)



La préfecture et les services de l'État en région
Hauts-de-France



Actualité

Lancement du point d'écoute itinérant « En voiture, Nina et Simon-e-s »

Mise à jour : 05 février 2021



Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, a inauguré le 4 février le dispositif « En voiture, Nina et Simon.e.s », en présence notamment des élus et des associations partenaires.

Depuis juillet 2020, un point d'écoute « Nina et Simon.e.s » est ouvert au centre commercial de Villeeneuve-d'Ascq (V2). Plus de 6 mois après son lancement, le dispositif connaît un succès croissant avec plus de 600 personnes accueillies.

Dans la continuité de cette démarche, pilotée par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et portée par l'association SOLFA, le dispositif « En voiture Nina et Simon-e-s » a été lancé le jeudi 4 février. Le lancement officiel du dispositif itinérant s'est déroulé à Lille, en présence, notamment, de Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, de Martine Filleul, sénatrice du Nord, Brigitte Liso, députée du Nord, des services de l'État et l'ensemble des structures partenaires.

Ce nouveau dispositif incarne l'action partenariale et de proximité déployée sur ce sujet, tout en décloisonnant les thématiques, et qui renforce la volonté « d'aller vers » le public. Il traduit également l'ambition globale d'améliorer l'accès aux services publics.

À quel(s) endroit(s) se déplacera le van ?

Le dispositif prend la forme d'un **van itinérant conduit par une écoutante spécialisée**. Plusieurs fois par semaine, et selon un planning communiqué en amont sur les réseaux sociaux et sur le site des services de l'État en région, le van s'arrête à un endroit visible et fréquenté d'une commune (place, marché, lycée ...) pour se mettre à la disposition de la population.

L'expérimentation de cette première année d'itinérance concernera spécifiquement le territoire du département du Nord et de l'Aisne, avant de s'élargir, en cas de succès, à toute la région Hauts-de-France.

À qui s'adresse le dispositif itinérant ?

À l'instar du point fixe, « En voiture » s'adresse à **toute personne en questionnement sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, la vie affective et sexuelle, la vie de couple, les droits, l'insertion ainsi que les violences**. L'anonymat, la gratuité, la discrétion et la bienveillance sont également au cœur du dispositif.

Quel accompagnement est proposé ?

« En voiture Nina et Simon-e-s » s'appuie sur les acteurs locaux, tant associatifs qu'institutionnels, dans la ruralité comme en quartiers de la politique de la ville (QPV).

Sur place, la conductrice du van s'associera avec une ou un membre d'associations, centres sociaux et UTPAS locaux pour offrir une écoute plurielle et adaptée.

« **En voiture Nina et Simon-e-s** » offre une **écoute de proximité** pour les publics les plus éloignés des réseaux associatifs ou institutionnels et **apporte une solution appropriée et rapide** grâce à sa grande mobilité. Reconnaisable à ses coloris dynamiques et à son aménagement chaleureux, ce premier point d'écoute itinérant garde la convivialité du point fixe tout en invitant à la confiance.

Pour connaître les itinéraires du van, consultez la page [Instagram](#) du point d'écoute.

Annexe 10 Article Ouest-France sur les "étuis à baguette de pain"

MENU **ouest france**

Rechercher ville, actualité, fait divers...

Accueil / Faits divers / Violences

Violences conjugales. Des « violentomètres » sur les emballages de baguettes de pain

Le collectif Nous Toutes a annoncé la distribution dès cette semaine de 615 000 sacs à pain qui seront proposés aux boulangeries par ses bénévoles. Le recto de ces emballages propose un violentomètre évaluant la dangerosité d'une relation et l'autre indique les numéros de téléphone à la disposition des victimes de violences faites aux femmes. Le projet a pu être mené grâce au financement participatif.

Ouest-France
avec agence
Publié le 22/03/2021 à 16h31

Abonnez-vous

ÉCOUTER

LIRE PLUS TARD

NEWSLETTER TU L'AS LU ?



Un graphique appelé violentomètre et apposé sur des emballages de baguette permet d'évaluer la dangerosité et la toxicité d'un conjoint. Photo d'illustration. | COLLECTIF NOUS TOUTES